



Société Anonyme au capital de 1.082.632 €
Siège social : Centrale Parc - Bat 2 - avenue Sully Prud'homme, 92290 Chatenay Malabry
423 642 222 R.C.S. Nanterre

DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de base le 31 octobre 2006 sous le n°i06-172. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sur simple demande au siège social de la Société ou sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ou encore sur celui de la Société www.eurilogic.fr

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1.	PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE	7
1.2.	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE	7
1.3.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	7
2.	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
2.1.	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	8
2.2.	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	8
2.3.	INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES.....	8
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9
4.	FACTEURS DE RISQUE	10
4.1.	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE	10
4.1.1.	Risques lies aux clients du Groupe.....	10
4.1.2.	Risques juridiques	10
4.2.	RISQUES LIES A L'ORGANISATION HUMAINE DU GROUPE.....	11
4.2.1.	Risques vis-à-vis des collaborateurs clés	11
4.2.2.	Risques de difficultés de recrutement	11
4.2.3.	Risques liés à la rémunération des mandataires sociaux	12
4.3.	RISQUES LIES A LA STRATEGIE DU GROUPE.....	12
4.3.1.	Risques liés à la nature des contrats	12
4.4.	RISQUES DE MARCHE.....	14
4.4.1.	Risques de change	14
4.4.2.	Risques sur actions	14
4.4.3.	Risques de taux.....	14
4.4.4.	Risques de liquidité	16
4.4.5.	Politique de provisionnement.....	16
4.4.6.	Assurances.....	17
4.5.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	18

5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	19
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	19
5.1.1.	Dénomination sociale et nom commercial de la Société.....	19
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	19
5.1.3.	Date de constitution et durée	19
5.1.4.	Siège social de la Société, forme juridique et législation régissant ses activités	19
5.1.5.	Exercice social de la société.....	19
5.1.6.	Événements importants dans le développement des activités de la Société	19
5.2.	INVESTISSEMENTS	20
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	20
5.2.2.	Principaux investissements à venir.....	20
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	21
6.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE	21
6.1.1.	Historique	23
6.2.	L'OFFRE DU GROUPE EURILOGIC.....	24
6.2.1.	Evolution du chiffre d'affaires	26
6.3.	PRINCIPAUX MARCHES.....	27
6.3.1.	Le marché de la R&D externalisée.....	27
6.3.2.	Principaux concurrents.....	30
6.4.	STRATEGIE DU GROUPE	33
7.	ORGANIGRAMME	34
7.1.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	34
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS.....	35
8.1.	PROPRIETES IMMOBILIERES.....	35
8.2.	SITES DE PRODUCTION	35
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	36
9.1.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2006 ET AU 30 JUIN 2005.....	36
9.2.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005 ET AU 30 JUIN 2004.....	37
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	40
10.1.	CAPITAUX DE LA SOCIETE	40

10.2.	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE	40
10.2.1.	Flux de trésorerie générés par l’activité	40
10.2.2.	Flux de trésorerie liés aux opérations d’investissements	40
10.2.3.	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	41
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE	41
10.4.	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE	42
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES	42
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	43
11.1.	LOGICIELS DEVELOPPES PAR LE GROUPE EURILOGIC	43
11.2.	MARQUES	43
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	44
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE.....	45
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	46
14.1.	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS	46
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	48
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES.....	49
15.1.	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2006	49
15.2.	REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS POUR LES EXERCICES 2005 ET 2004	50
15.3.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	51

16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	52
16.1.	DIRECTION DE LA SOCIETE	52
16.2.	CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE	52
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION.....	53
16.4.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	53
16.5.	RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE.....	54
17.	SALARIÉS	59
17.1.	NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION.....	59
17.1.1.	Effectifs	59
17.1.2.	Une équipe de direction expérimentée et soudée	61
17.1.3.	Politique des Ressources Humaines	61
17.2.	PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION	62
17.3.	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	62
17.3.1.	Contrats d'intéressement et de participation	62
17.3.2.	Options consenties aux salariés.....	62
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	63
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 21 SEPTEMBRE 2006	63
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	65
18.3.	CONTROLE DE LA SOCIETE.....	65
18.4.	ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	66
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....	67
19.1.	OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006.....	67
19.2.	OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2005.....	68
19.3.	OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2004.....	69
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	71
20.1.	COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES FRANÇAISES.....	71

20.1.1.	Comptes consolidés en normes françaises pour les exercices clos le 30 juin 2006, 2005 et 2004	71
20.1.2.	Annexe aux comptes consolidés.....	75
20.2.	COMPTES SOCIAUX.....	105
20.2.1.	Comptes sociaux pour les exercices clos les 30 juin 2006, 2005 et 2004.....	105
20.2.2.	Annexe aux comptes sociaux	108
20.3.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	125
20.3.1.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels.....	125
20.3.2.	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels	128
20.4.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DU RESEAU	132
20.5.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	132
20.5.1.	Politique de distribution	132
20.5.2.	Délai de prescription	132
20.5.3.	Dividendes et réserves distribuées par la Société au cours des trois derniers exercices.....	132
20.6.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	132
20.7.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE	133
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	134
21.1.	CAPITAL SOCIAL.....	134
21.1.1.	Montant du capital social	134
21.1.2.	Titres non représentatifs du capital	134
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte	134
21.1.4.	Capital autorisé non émis et options de souscription ou d'achat d'actions	134
21.1.5.	Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital	136
21.1.6.	Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....	136
21.1.7.	Evolution du capital social	136
21.2.	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	140
21.2.1.	Objet social (article 2 des statuts).....	140
21.2.2.	Exercice social (article 6 statuts).....	140
21.2.3.	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	140

21.2.4.	Information sur la garantie de cours s'appliquant à la Société (article 12-B des statuts)	145
21.2.5.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 11,13, 15 et 16 des statuts).....	145
21.2.6.	Modalités de modification des droits des actionnaires.....	147
21.2.7.	Assemblées générales d'actionnaires (article 26, 27, 28, 29 des statuts).....	147
21.2.8.	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	149
21.2.9.	Franchissements de seuils statutaires (article 12-A des statuts).....	149
21.2.10.	Conditions particulières régissant les modifications du capital.....	150
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	151
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	152
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	153
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	154
26.	ANNEXE : RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE CADRE DES APPORTS DE MESSIEURS RIVIERE, GAUTIER ET HABABOU À LEUR STRUCTURE PERSONNELLE.....	155
26.1.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE CADRE DE L'APPORT PAR M.JEAN-YVES RIVIERE DE TITRES DE LA SOCIETE GROUPE EURILOGIC SA A LA SOCIETE JMCE CONSULTANTS	155
26.2.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE CADRE DE L'APPORT PAR M.PHILIPPE GAUTIER DE TITRES DE LA SOCIETE GROUPE EURILOGIC SA A LA SOCIETE PCG CONSULTANTS	157
26.3.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE CADRE DE L'APPORT PAR M.MARC HABABOU DE TITRES DE LA SOCIETE GROUPE EURILOGIC SA A LA SOCIETE LM PARTNERS SARL.....	160
27.	LEXIQUE.....	163

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE

Monsieur Jean-Yves RIVIERE, Président de Groupe Eurilogic SA.

1.2. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de base sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de base ».

Les états financiers portant sur les comptes consolidés clos le 30 juin 2005 et le 30 juin 2004 ont fait l'objet d'un rapport général par les contrôleurs légaux, avec une même observation. Ces rapports figurent aux paragraphes 20.3.1.2 et 20.3.1.3 du Document de base et mentionnent l'observation suivante : *Changement de méthode concernant la reconnaissance des revenus relatifs aux contrats au forfait* ».

Jean-Yves RIVIERE
Président

1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Marc HABABOU
Directeur Général Délégué
Téléphone : 01.41.87.30.22
Fax : 01.41.87.30.08
E-mail : mhababou@eurilogic.fr

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

A.C.F. Audit Conseil Finance

représenté par Jean-Claude DESSAIN

9, rue Dieu, 75010 Paris

Date de début du premier mandat : 27 juillet 2000

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 21 juillet 2006

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012

Grant Thornton

représenté par Jean-Pierre CORDIER

100, rue de Courcelles, 75017 Paris

Date de début du premier mandat : 21 juillet 2006

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 29 juin 2004

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Jacques LECONTE

Suppléant de A.C.F. Audit Conseil Finance

40, rue de la ferme, 94210 La Varenne Saint-Hilaire

Date de début du premier mandat : 27 juillet 2000

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 21 juillet 2006

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012

I.G.E.C

Suppléant de Grant Thornton

3, rue Léon Jost, 75017 Paris

Date de début du premier mandat : 21 juillet 2006

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 29 juin 2004

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009

2.3. INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Par courriers du 23 février 2005 et du 19 juin 2006, Claude LELEU et Audit Fiduciaire et Financier ont, respectivement, mis fin à leur mandat de co-Commissaires aux comptes titulaire et co-commissaire aux comptes suppléant de la société Groupe Eurilogic.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Compte de résultat			
Données consolidées en K€	06.2006	06.2005	06.2004
Chiffre d'affaires (HT)	60.212	47.122	37.848
Résultat d'exploitation *	4.105	2.963	2.823
Marge d'exploitation (en % du CA)	6,8%	6,2%	7,4%
Résultat net	1.973	1.402	1.341

(*) Le résultat d'exploitation présenté intègre la participation des salariés du Groupe (650 K€ au 06.2006, 386 K€ au 06.2005, 232 K€ au 06.2004), qui a été reclassé dans les frais de personnel conformément au Règlement CRC 99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Chiffre d'affaires par département :

Dans les comptes du Groupe, il existe cinq départements orientés clients, un établissement « produit » et une structure juridique indépendante, la SAS Sodima :

- BU Aéronautique
- BU Automotive (Automobile et ferroviaire)
- BU Defense
- BU Industries (Ciments, Pharmacie, électronique, Télécom, Embedded...)
- BU Magali (BU Produit)
- BU ITS (Help-desk)

SAS SODIMA (Activité liée à la Défense et activité de revente de matériel informatique)

	BU Aéro	BU Auto	BU Défense	BU Industries	BU Magali	BU ITS	SAS Sodima	Autres	Total
CA	4.688	9.540	13.414	9.699	2.645	11.204	8.979	43	60.212
REX	434	740	1.778	388	549	543	457	-134	4.755
%CA	9%	8%	13%	4%	21%	5%	5%		8%
Fonds commerciaux / Ecart d'acqui. en val. Nette		1.796	2.676	289	443		1.360		6.564

Bilan			
Données consolidées en K€	06.2006	06.2005	06.2004
Actif immobilisé	8.154	8.376	5.136
Actif circulant	32.564	29.796	20.494
<i>dont disponibilité et VMP</i>	<i>3.593</i>	<i>4.231</i>	<i>2.348</i>
Total Actif	40.718	38.259	25.751
Capitaux propres	15.325	13.892	7.881
Provisions pour risques et charges	1.167	1.379	1.432
Dettes	24.071	22.833	16.283
<i>dont dettes financières</i>	<i>4.137</i>	<i>3.467</i>	<i>2.865</i>
Total Passif	40.718	38.259	25.751

4. FACTEURS DE RISQUE

4.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

4.1.1. Risques liés aux clients du Groupe

Groupe Eurilogic intervient dans plusieurs domaines industriels limitant ainsi l'exposition à un cycle défavorable dans l'un d'entre eux.

La clientèle du Groupe est exclusivement constituée de grands groupes industriels ou de partenaires de ces derniers. Le tableau ci-dessous présente la part de chiffre d'affaires réalisée avec les 5 et 10 premiers clients au 30 juin 2005 et 30 juin 2006.

Clients (K€)	06.2006		Clients (K€)	06.2005	
DCN	5.729	9,5%	DCN	3.898	8,3%
EDF	5.249	8,7%	EDF	3.518	7,5%
PSA	4.963	8,2%	MBDA	2.489	5,3%
ALCATEL	3.164	5,3%	RENAULT	2.354	5,0%
SAGEM	2.919	4,8%	IBM	2.098	4,4%
Total (5 premiers clients)	22.024	36,6%	Total (5 premiers clients)	14.357	30,5%
MBDA	2.817	4,7%	TECHNICATOME	2.075	4,4%
RENAULT	2.692	4,5%	SAGEM	1.652	3,5%
IBM	2.655	4,4%	LAFARGE	1.619	3,4%
GETRONICS	1.926	3,2%	ALCATEL	1.454	3,0%
THALES	1.911	3,1%	SCHNEIDER	1.434	3,0%
Total (10 premiers clients)	34.025	56,5%	Total (10 premiers clients)	22.591	47,8%

Le premier client du Groupe représente moins de 10% du chiffre d'affaires. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du chiffre d'affaires entre les 30 juin 2005 et 30 juin 2006 pour les quatre premiers clients du Groupe dont le poids excède 5% du chiffre d'affaires.

Clients (K€)	06.2006		06.2005		Var 06/05
DCN	5.729	9,5%	3.898	8,2%	47,0%
EDF	5.249	8,7%	3.518	7,4%	49,2%
PSA	4.963	8,2%	1.184	2,5%	319,2%
ALCATEL	3.164	5,3%	1.454	3,0%	117,6%
Sous-Total	19.105	31,7%	10.054	21,0%	90,0%
Autres	41.107	68,3%	37.757	79,0%	8,9%
Total	60.212	100%	47.811	100%	25,9%

Le délai de règlement moyen des clients est de 66 jours pour l'exercice clos au 30 juin 2006 (vs. 77 jours pour l'exercice clos le 30 juin 2005).

4.1.2. Risques juridiques

Le Groupe n'est actuellement impliqué dans aucune procédure susceptible d'avoir un impact significatif sur son activité ou sa situation financière.

4.2. RISQUES LIES A L'ORGANISATION HUMAINE DU GROUPE

4.2.1. Risques vis-à-vis des collaborateurs clés

La valeur d'un groupe de service étant principalement constituée par les hommes qui le composent, Groupe Eurilogic a mis en place un certain nombre d'instruments permettant :

- De « mesurer » la satisfaction de ces derniers via une enquête de satisfaction menée par un organisme externe depuis 2004. A titre d'exemple, la dernière enquête donnait les indications suivantes : 86% des salariés affirmaient se « sentir bien » au sein de l'entreprise, 81% déclaraient adhérer aux objectifs de leur Business unit, 76% estimaient être reconnus à leur juste valeur¹.
- D'identifier les talents à fort potentiel de manière à les intégrer dans un processus de suivi individualisé.

Le taux d'inter-contrat est un indicateur très important de mesure de l'activité qui est suivi mensuellement.

Le taux d'intercontrat est calculé, à la fin de chaque mois, comme suit :

Nombre de personnes non affecté à des projets facturables / effectif global d'Eurilogic.

Toute personne absente pour cause de RTT, de congés maladies ou de vacances, mais travaillant pour un projet facturable, et qui réintégrera donc son projet à son retour, n'est pas considérée comme étant en inter-contrat et n'entre donc pas dans le calcul du ratio.

Pour l'exercice 2005/2006, le taux moyen d'inter-contrat ressort à 2,2% ce qui est une valeur très faible et dénote une gestion efficace des ressources. La bonne performance de cet indicateur s'explique, par une anticipation des ressources disponibles et par un système interne centralisé de mise à disposition de ces collaborateurs à l'ensemble des Business Units.

4.2.2. Risques de difficultés de recrutement

Le Groupe compte 730 salariés au 30 juin 2006. Un plan de recrutement de 400 personnes est prévu au cours de l'exercice en cours contre 300 recrutements lors de l'exercice précédent.

Preuve de l'importance des talents au sein du Groupe, les recrutements sont gérés en interne sous la responsabilité directe du Responsable des Ressources Humaines, et Président de la Société, Jean-Yves RIVIERE.

Dix personnes sont affectées, au sein du service Ressources Humaines, au recrutement des nouveaux collaborateurs.

Outre un plan de communication média, de nombreuses actions sont engagées afin d'identifier les meilleurs profils et notamment :

- la participation à des salons de recrutement,
- une relation étroite avec des écoles d'ingénieurs,
- l'organisation de manifestations ciblées à leurs cotés (un mécanisme de cooptation incitatif).

Un processus d'intégration spécifique a été mis en place afin de faciliter l'arrivée des nouveaux collaborateurs qui font l'objet d'un suivi individualisé spécifique pendant leurs trois premières années dans le Groupe.

Un entretien individuel est organisé chaque année pour l'ensemble des collaborateurs. Les rémunérations sont revues en janvier de chaque année.

¹ Source : Enquête de satisfaction du cabinet NCR Consultants réalisée en décembre 2005.

Un plan de formation est défini annuellement par le Comité de Direction. Les actions de formation couvrent actuellement cinq objectifs qui sont le renforcement des compétences de base, des compétences managériales, de la qualité, du développement international et de l'amélioration de la compétitivité. Au cours du dernier exercice, un tiers de l'effectif du Groupe a bénéficié de formation représentant près de 3.500 heures.

4.2.3. Risques liés à la rémunération des mandataires sociaux

Messieurs RIVIERE, GAUTIER et HABABOU, conformément aux conventions d'assistance signées le 1^{er} juillet 2006 entre Groupe Eurilogic, d'une part, et respectivement JMCE Consultants, PCG Consultants et LM Partners d'autre part, seront rémunérés par les structures pré-citées à compter de l'exercice devant se clôturer le 30 juin 2007 (Cf. chapitre 16.2 du présent Document de base).

Jean-Yves RIVIERE, qui a renoncé à sa fonction de Directeur Général le 1^{er} juillet 2006, exerce uniquement la fonction de Président du Conseil d'Administration et n'est plus lié par aucun contrat de travail avec la Société, et ce tant que le contrat de service avec JMCE Consultants sera maintenu. Philippe GAUTIER et Marc HABABOU conservent une rémunération (chap 16.2) correspondant à leurs contrats de travail signé avec Groupe Eurilogic.

A la demande expresse de Messieurs GAUTIER et HABABOU, il sera proposé chaque année que le Conseil d'administration examine concomitamment le quantum des honoraires d'assistance et le montant de leurs appointements en qualité de mandataires sociaux. Cette disposition permettra au Conseil d'Administration de contrôler et statuer sur l'évolution des rémunérations directes et indirectes touchées par les mandataires sociaux.

Ces décisions devront être validées chaque année par le Conseil d'administration, composé actuellement de sept administrateurs (dont trois sont les mandataires cités ci-dessus). A moyen terme, le nombre d'administrateurs devrait être augmenté.

4.3. RISQUES LIES A LA STRATEGIE DU GROUPE

4.3.1. Risques liés à la nature des contrats

Les prestations sont exercées sous trois formes de contrats :

Contrats en régie :

Les contrats « en régie », également dénommés « assistance technique », sont des contrats par lesquels Groupe Eurilogic s'engage à mettre à disposition de son client une équipe dans le cadre d'une mission spécifique. Ces contrats génèrent, pour le prestataire, une obligation de moyens. Par nature, ce type de contrat ne fait pas supporter de risques spécifiques au prestataire (autres que les risques inhérents à toute mission de prestation de services). Ces contrats sont facturés mensuellement (parfois trimestriellement) en fonction du temps passé par l'équipe mise à disposition.

Contrats au forfait :

Les contrats « au forfait » sont des contrats par lesquels le prestataire s'engage à atteindre un objectif défini (par exemple le développement d'un système de télémessure ou d'un système de pilotage d'une chaîne de fabrication) à une échéance et pour un budget défini contractuellement. Ces contrats font peser une obligation de résultat sur la Société. L'ampleur des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif est laissée à l'appréciation du prestataire. En cas de non respect d'une des composantes du contrat, ce dernier peut être tenu, non seulement à augmenter les moyens mis à disposition pour atteindre l'objectif fixé mais également à des pénalités de retard au bénéfice de son client.

La réussite de ce type d'engagement contractuel suppose, outre la maîtrise des technologies à mettre en œuvre et le niveau de compétence des équipes d'ingénieurs, un suivi opérationnel permettant d'identifier aussitôt que possible un éventuel décalage par rapport au plan initial.

Dès sa création, Groupe Eurilogic a choisi de s'engager aux côtés de ses clients. Il a toujours proposé de travailler « au forfait » et s'est doté des outils nécessaires pour assurer la parfaite gestion de ce mode opératoire.

Les contrats intègrent des dates « jalons » spécifiques. Chacune de ces dates est l'occasion d'émettre un « procès-verbal d'acceptance », avec ou sans réserve, générant une facturation partielle.

Chaque contrat fait l'objet d'un suivi individualisé montrant le budget initial et l'ensemble des coûts ou engagements supportés. Au niveau de chaque Business Unit, les contrats font l'objet d'une mise à jour mensuelle et d'une analyse trimestrielle approfondie.

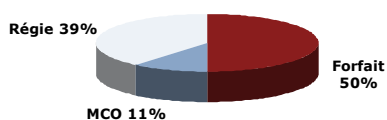
Contrats de maintenance :

Les contrats de maintenance sont des contrats par lesquels le prestataire s'engage à un certain niveau de service. Ils peuvent couvrir une assistance « aux heures travaillées » ou « 24h/24h, 7 jours / 7 ». Le budget est directement lié au niveau de service rendu et d'engagement pris.

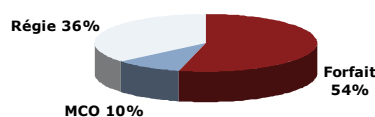
Les contrats sont établis sur une base annuelle, renouvelable par tacite reconduction, ou pluriannuelle. Un système informatique de type GMAO permet une analyse détaillée de chaque appel et du traitement effectué. Au 30 juin 2006, 95 % des appels ont été traités dans les délais. Ce niveau peut être considéré comme performant.

Ci-dessous la décomposition du chiffre d'affaires par type de prestations :

CA 2006 par types de prestations



CA 2005 par types de prestations



4.4. RISQUES DE MARCHÉ

4.4.1. Risques de change

Le Groupe établit ses factures en euros. Chaque année, quelques règlements non significatifs sont reçus en US Dollars (USD).

Le tableau suivant doit permettre de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un centime d'euro par rapport au Dollar (USD).

<i>Au 30 juin 2006</i>	USD
Actifs Clients	34
Actifs Disponibilités	49
Passifs	(42)
Position nette avant gestion	41
Position hors bilan	
Position nette après gestion	41

Ainsi, la Société estime ne pas être confrontée à un risque de change significatif.

Par ailleurs, la filiale polonaise opère en Zlotis (PLN) dont le cours peut varier par rapport à l'euro. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, la filiale polonaise a facturé 663 K€ à Eurilogic SAS, d'où une absence de risque de change au niveau consolidé.

Après étude, il apparaît que le coût d'une couverture de risque de change excéderait le risque lui-même. La direction financière du Groupe n'a donc pas mis en place de système de couverture spécifique de risque de change.

4.4.2. Risques sur actions

Au 30 juin 2006, les valeurs mobilières de placement sont exclusivement constituées de SICAV de Trésorerie pour un montant de 2.309 K€, et ne présentent donc pas de risques pour la Société.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, Groupe Eurilogic détient 15.826 de ses propres actions, soit 0,7 % du capital.

4.4.3. Risques de taux

L'endettement consolidé de Groupe Eurilogic au 30 juin 2006 s'élève à 4.128 K€. Le tableau ci-dessous présente une décomposition, en fonction de leur durée, des dettes financières auprès des établissements de crédit au 30 juin 2006 :

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Actifs financiers	3.593	-	-
Passifs financiers	(1.632)	(2.178)	-
Position nette avant gestion	1.961	(2.178)	
Position Hors bilan			
Position nette après gestion	1.961	(2.178)	

La position nette à moins d'un an à taux fixe est de 1.971K€. L'impact d'une variation de 1% à la baisse des taux d'intérêts serait de 19 K€ sur le résultat financier de l'année 2006-2007.

Au 30 juin 2006, cinq emprunts sont en cours de remboursement.

Tableau des emprunts :

Banques	Emprunteur	Montant nominal	Date de début	Taux	Durée totale	Solde au 30 juin 06	Echéance
Banque Populaire Rives de Paris & Crédit Lyonnais	Groupe Eurilogic	2.000.000 €	Janv 05	Var.	5 ans	1.500.000 €	25/01/10
Banque Populaire Rives de Paris	Groupe Eurilogic	120.510 €	Avril 05	Fixe	3 ans	75.140 €	01/04/08
Société Générale	Groupe Eurilogic	991.000 €	Déc. 01	Var.	5 ans	148.650 €	10/01/07
Banque Populaire Rives de Paris	Eurilogic SAS	1.200.000 €	Juillet 05	Var.	5 ans	1.020.000 €	20/07/10
Banque Populaire & Crédit Lyonnais	Eurilogic SAS	1.500.000 €	Janv. 03	Var.	5 ans	525.000 €	07/01/08

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Les principaux cas d'exigibilité anticipé de la dette sont les suivants :

- Liquidation judiciaire ou cessation d'activité ou d'exploitation
- Défaut d'exécution ou en cas de violation des engagements pris par l'emprunteur
- Changement d'activité de l'Emprunteur, non paiement de quittance de loyer
- Fusion, scission, cession de l'entreprise de l'Emprunteur, dans le cadre d'une procédure amiable ou collective.
- Cession sans l'accord préalable du Prêteur
- Défaut d'assurance des biens objets des prêts
- Réserve de substance sur les comptes annuels de l'Emprunteur émise par les commissaires aux Comptes de l'Emprunteur
- Interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques frappant l'Emprunteur
- Incident de paiement de l'Emprunteur déclaré à la Banque de France
- Déclaration inexacte de l'Emprunteur
- Saisie des biens de tout co-obligé

Seuls les emprunts moyen terme conclus en janvier 2005, janvier 2003 et décembre 2001 font l'objet de covenants financiers :

- Ratio Dette Nette Consolidée sur Fonds Propres Consolidés < 0,5 ;
- Ratio Dette Nette Consolidée sur CAF Consolidé < 3

Ces ratios suivants calculés à chaque date d'arrêté des comptes annuels et pendant toute la durée des concours. A la date du 30 juin 2006, ces deux ratios sont respectés.

4.4.4. Risques de liquidité

Groupe Eurilogic dispose au 30 juin 2006 d'une trésorerie (disponibilité et VMP) de 3.593 K€. Le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

4.4.5. Politique de provisionnement

Les provisions sont enregistrées conformément aux principes comptables généraux applicables en France. Les provisions inscrites par le Groupe sont les suivantes :

- La provision pour acquisition de titres concerne l'acquisition d'une société en 2000 ayant généré un écart d'acquisition négatif. Cet écart fait l'objet d'une reprise de provision sur dix ans.
- La provision pour risque prud'homme est liée aux demandes formulées devant le Conseil des Prud'homme par d'anciens salariés du Groupe.
- La provision pour garantie concerne les contrats « au forfait » pour lesquels une provision de 3,5% sur la totalité du contrat est systématiquement enregistrée.
- Le montant de provision pour indemnité de départ en retraite est lié à la jeunesse du personnel de l'entreprise.

Règles internes conduisant à la comptabilisation de provisions :

1/ Provisions pour garantie :

A l'ouverture d'un projet, le chef de projet et le responsable de la Business Unit Maintenance, chargé de suivre les garanties pour le Groupe, analysent le projet pour s'assurer de la pertinence d'une garantie. Si celle-ci est nécessaire, Groupe Eurilogic intègre dans le budget du projet une garantie de 3,5%. Ce taux est statistique et est validé en fonction d'une analyse sur les coûts engagés au cours des exercices précédents. Comptablement, ce coût supplémentaire revient à provisionner le montant de la garantie en fonction de l'avancement du projet. La garantie est ensuite reprise sur une période de 12 mois au démarrage de la période de garantie.

2/ Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les engagements de retraite ont été calculés selon la méthode prospective et comptabilisés à partir de l'effectif présent à la date de la clôture. Il est fonction des éléments suivants :

- la mortalité selon le sexe,
- le salaire annuel,
- la rotation de l'effectif segmentée selon des tranches d'âge et évaluée sur la base des départs de l'exercice,
- l'âge de la retraite à 65 ans.

Le calcul se fait sur tous les collaborateurs présents au 30/06/2006 en contrat à durée indéterminée. Il a été calculé sur toutes les entités du Groupe à l'exception d'Eurilogic Polska (car non significatif). Les trois dirigeants de Groupe Eurilogic ne sont pas intégrés dans ce calcul.

La provision est comptabilisée dans les comptes sociaux et consolidés.

3/ Provisions pour litiges prud'hommaux :

La Société provisionne les risques, les litiges et les situations contentieuses connus ou en-cours à la clôture de l'exercice. La provision comptabilisée constitue la meilleure estimation du risque et non le montant de la demande du salarié.

4/ Provisions pour risques clients :

La Société ne provisionne pas de façon statistique (ex : antériorité...). Chaque créance clients est analysée pour déterminer le risque sous-jacent.

5/ Provisions pour stocks :

De façon régulière, le Groupe évalue la valeur d'utilité du stock. Une provision est constatée pour tenir compte de la faiblesse de la rotation sur les contrats pour lesquels le risque de non renouvellement est important.

Au 30 juin 2006, les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Nature	06.2006	06.2005	Var %
Provision pour acquisition de titres	435	580	-25 %
Risque Prud'homme	113	116	-2.6 %
Garantie	251	369	-31,9 %
Perte à terminaison	53	50	6 %
Indemnité de départ en retraite	199	221	-9,9 %
Impôts différés	116	43	+169 %
Total	1.167	1.379	-15,4 %

A la connaissance de la Société il n'existe pas de/d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la Société et du Groupe

4.4.6. Assurances

Groupe Eurilogic dispose des couvertures d'assurances suivantes :

- Responsabilité civile professionnelle
- Multirisques locaux
- Tous-risques informatique
- Marchandises transportées
- Responsabilité civile mandataires sociaux
- Mission auto
- Assistance rapatriement des collaborateurs

Nature	N°	Assureur	Validité	Assuré	Franchise	Plafond
RC Professionnelle	205160129991387	Axa	31/12/06	Groupe Eurilogic, Eurilogic SAS, Eurilogic Polska	Entre 0 et 15.000 €	7.500.000€ (limite générale)
Multirisques locaux	37503540337187	Axa	30/06/07	Tous les locaux, soit 3.097 m2	Entre 0 et 10.000 €	6.100.000€ (limite générale)
Tous-risques informatique	37503540046987	IFCA – Axa	30/06/07	Matériel informatique	892 €	Eurilogic : 2.040.000€ Sodima : 2.120.000€
Marchandises transportées	9999800272299	IFCA – Axa	30/06/07	Ventes France à pays limitrophes	Entre 0 et 500 €	540.000€ dont 150.000€ par

						évènement
RC Mandataires sociaux	2549116004	IFCA – Axa	30/12/07	Dirigeants de droit et de fait	Sans	3.000.000€ par sinistre et par année
Mission auto	1842547504	IFCA – Axa	30/06/07	Tous les collaborateurs	183 €	22.900€
Assistance rapatriement des collaborateurs	4.300.148	IFCA – AIG Europe	30/06/07	Tous les collaborateurs expatriés ou détachés	Sans	De 300€ à 4.500.000€

De plus, dans le cadre d'une bonne maîtrise des risques, Groupe Eurilogic a souscrit une assurance hommes clés sur Jean-Yves RIVIERE et Philippe GAUTIER à hauteur de 460 K€ chacun.

4.5. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La direction de Groupe Eurilogic indique n'avoir connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige, de quelque nature que ce soit, pouvant avoir un impact sur l'activité, la situation nette ou le résultat du Groupe.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Groupe Eurilogic ».

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 423.642.222.

Le code N.A.F. de la Société est 741 J – Administration d'entreprises.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme de Société Civile aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 1999 enregistré à la recette des impôts d'Evry le 24 juin 1999. Elle a été transformée en Société Anonyme par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juillet 2000.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ; cette durée viendra donc à expiration en 2098, sauf en cas de dissolution ou prorogation anticipée.

5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique et législation régissant ses activités

La Société est une Société Anonyme (SA). La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.227-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est fixé à Châtenay Malabry (92290), Centrale Parc - Bat 2 - avenue Sully Prud'homme.

5.1.5. Exercice social de la société

L'exercice social a une durée de 12 mois débutant le 1^{er} juillet et se clôturant le 30 juin de chaque année.

5.1.6. Événements importants dans le développement des activités de la Société

Groupe Eurilogic est né en 2000 de l'intégration de la société Modcomp France (filiale française de Modcomp USA, spécialisée dans le développement de calculateurs temps réel destinés au monde industriel) dirigée par Philippe GAUTIER et de Eurilogic SA, spécialisée en informatique industrielle travaillant déjà majoritairement en mode forfait, fondée et dirigée par Jean-Yves RIVIERE.

Le Groupe a ensuite allié croissance organique et croissance externe en intégrant plusieurs sociétés disposant toujours de savoir-faire de premier ordre dans des technologies (« systèmes durcis » par exemple) ou secteurs d'activité particuliers (automobile, défense, spatial).

Créé à Paris, le Groupe s'est progressivement déployé en France à proximité des centres de R&D et de production de ses principaux clients.

L'historique financier du Groupe montre une croissance continue de l'activité associée à une marge d'exploitation stabilisée aux environs de 7%.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Groupe Eurilogic étant une société de services, ses investissements sont structurellement limités.

Les principaux investissements engagés sur les trois derniers exercices concernent des investissements incorporels.

En K€	06.2006	06.2005	06.2004
Investissements incorporels	234	3.619*	408
Investissements corporels	579	277	265
Investissements financiers	34	81	9
TOTAL	847	3.977	682

Note^() : dont 1.924 K€ liè à l'acquisition du fonds de commerce d'Adulis CI*

Les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 579 K€ au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006 contre 277 K€ pour l'exercice précédent.

Les seuls investissements en cours, et ceux prévus durant l'exercice, sont des investissements courants concernant des montants non significatifs. A la date d'enregistrement du présent Document de base, il n'existe aucun engagement ferme d'investissement significatif pris par les organes de direction de la Société.

5.2.2. Principaux investissements à venir

Les investissements à venir seront en ligne avec ceux réalisés au cours des exercices précédents tant par leur nature que par leurs montants.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Groupe Eurilogic est une société d'ingénierie industrielle. Le Groupe fournit à de grands clients industriels des services et des solutions pour développer et fabriquer leurs produits et pour exploiter leur outil de production. Il s'est en particulier spécialisé sur les domaines suivants :

- **Industrialisation de produits :** Groupe Eurilogic accompagne ses clients lors des phases de validation, intégration et mise au point de leurs produits. Il fournit ainsi aussi bien des études (qualité, sûreté de fonctionnement, plans d'essais..) que des moyens industriels (bancs d'essais, d'intégration..). Groupe Eurilogic aide donc les industriels, dans les phases finales de développement de leurs produits, à valider la conformité de ces produits à leurs spécifications et à mettre au point le fonctionnement de systèmes complexes.

- **Automatisation de conduite :** Groupe Eurilogic fournit des services et des solutions pour automatiser la conduite de tout équipement industriel (ligne de fabrication ou système complexe tel qu'un navire). Groupe Eurilogic aide donc les industriels à atteindre, lors de la mise en service de leurs moyens de production, leurs objectifs de production (respect des normes de qualité, des cadences de production, des coûts de revient).

- **Maintien en Conditions Opérationnelles et support utilisateurs :** Groupe Eurilogic prend en charge des contrats de Maintien en Conditions Opérationnelles (Maintenance et mise à niveau technologique) d'installations de production et des contrats de support utilisateurs (soutien à distance d'utilisateurs). Lors de la phase d'exploitation de moyens de production, Groupe Eurilogic aide donc les industriels à conserver une disponibilité optimale de leurs moyens de production et une efficacité maximale des utilisateurs.

Les points clés du positionnement de Groupe Eurilogic sont les suivants :

- **Intervention sur l'ensemble du « cycle produit »** de ses clients : depuis les phases de Recherche et Développement jusqu'à la phase d'exploitation de l'outil de production. Ce positionnement contribue à la robustesse du modèle économique de Groupe Eurilogic (atténuation par exemple des impacts dus à d'éventuelles baisses de charges en R&D) et à la solidité des liens avec les industriels (qui souhaitent des partenaires « globaux »).

- **Intervention sur des marchés à forts enjeux :** L'industrialisation de produits pèse lourd dans les coûts globaux de développement (de 20 à 40 %). C'est une phase déterminante quant au respect des dates de mise sur le marché des produits, au respect de la qualité, à la maîtrise générale des coûts. Ceci dans un contexte où les produits industriels se présentent de plus en plus comme des systèmes complexes assemblant des sous-systèmes, dont l'intégration rapide est un défi.

De la même façon, concernant la production, l'automatisation de la conduite est un enjeu clé, qui permet aux industriels de réduire leurs coûts (diminution de la part de main d'œuvre dans les coûts de revient) et garantir la qualité (traçabilité des conditions de fabrication par exemple). Typiquement, le coût de la conduite automatique d'une installation industrielle représente 5 à 10 % du coût total de l'installation.

Enfin, le Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) et le support aux utilisateurs visent à garantir aux industriels la bonne disponibilité de leur outil de production et l'utilisation optimale par les utilisateurs de leurs outils informatiques. Les dépenses liées au MCO d'une installation industrielle sont typiquement comprises entre 5 et 10 % par an du coût de l'installation et celui du support utilisateurs entre 10 et 20 % du TCO (« Total Cost of Ownership » - coût total de possession).

Les marchés visés, à fort enjeux, sont peu exposés à la production en mode « low cost » et expliquent la nature des relations étroites que Groupe Eurilogic a construit avec ses clients.

- Logique d'offre à fort engagement de résultat : Face aux défis exposés par les grands industriels : gains de productivité, typiquement de l'ordre de 3 à 5 % par an et raccourcissement des temps alloués aux projets), une approche capacitaire (fourniture de compétences ciblées pour compléter des équipes clients) atteint ses limites dans la mesure où l'effet ciseau joue : hausse des coûts salariaux (de l'ordre de 3% par an) et demande de baisse des prix des clients.

Groupe Eurilogic a ainsi développé une offre, où l'engagement au forfait domine (60 % du chiffre d'affaires) tout en conservant une part significative de son activité (40 %) en engagement de moyens (nécessité de flexibilité et phases des projets en équipes intégrées avec les clients).

Pour légitimer son offre, Groupe Eurilogic développe une stratégie technique à l'image de celle de ses clients :

1) Consolidation permanente de ses compétences :

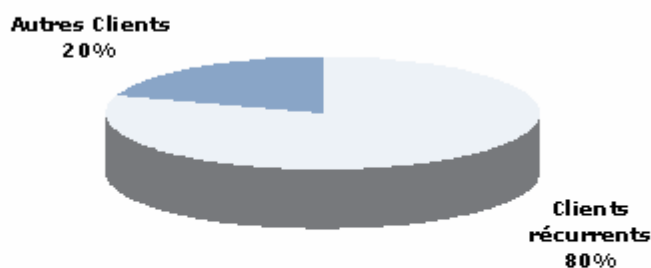
- Technologiques : informatique embarquée, automatismes, électronique, électrotechnique,
- Métiers : ingénierie navale, ingénierie automobile...
- Transverses : maîtrise d'œuvre, ingénierie du support, MCO

2) Développement de ses capacités propres de production : dans ses différents établissements (6.500 m²), le Groupe dispose ainsi :

- de plateformes de développement informatique (400 postes),
- de bureaux d'étude électronique, mécanique, électro-technique,
- de deux plateformes de production et d'intégration (baies électroniques),
- de stocks SAV,
- d'une plateforme de traitements d'appels

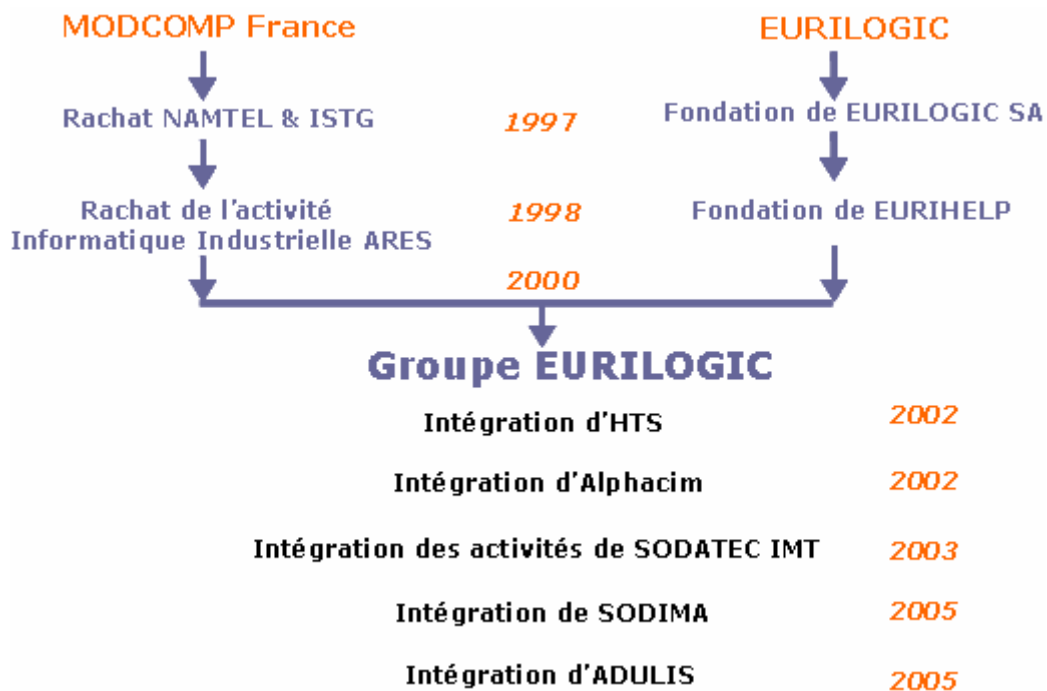
Ainsi le Groupe répond à la demande explicite des grands industriels : développer des relations à long terme et se comporter en véritables partenaires.

Récurrance du revenu



Source : Groupe Eurilogic

6.1.1. Historique



Groupe Eurilogic a accéléré sa croissance à partir de 2000 suite au rapprochement des sociétés Modcomp France (filiale française de Modcomp USA, spécialisée dans le développement de calculateurs temps réel destinés au monde industriel) et d'Eurilogic SA, spécialisée en informatique industrielle. Le Groupe a ensuite allié croissance organique et croissance externe en intégrant successivement les sociétés suivantes :

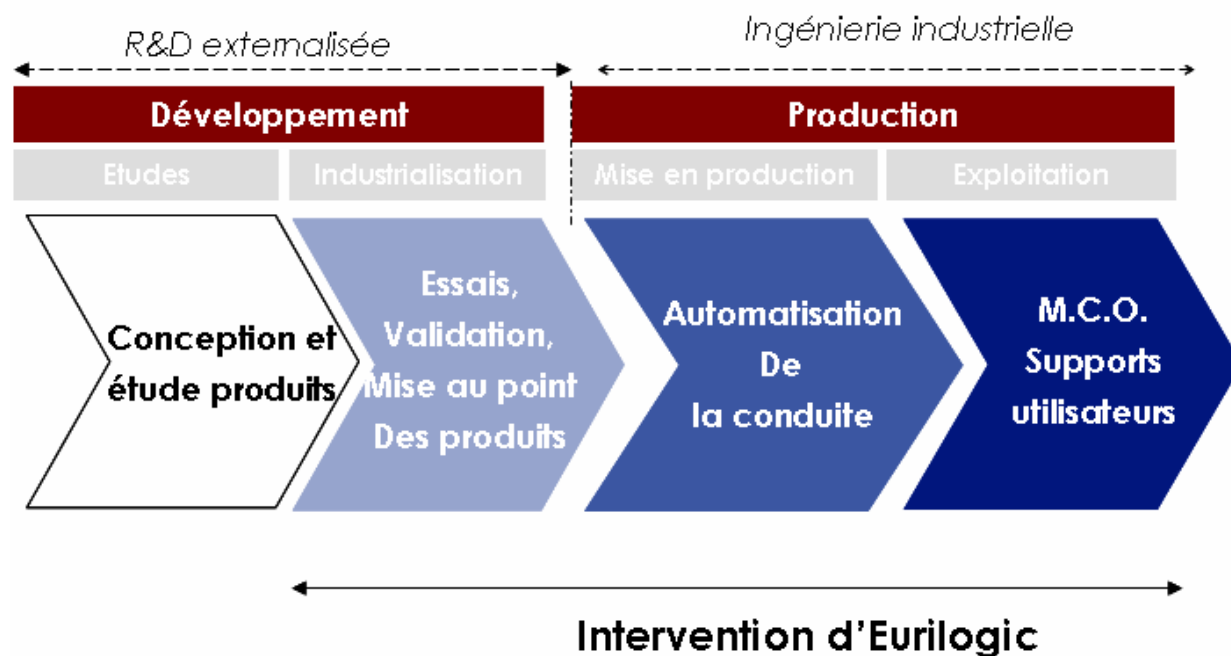
- HTS (Acquisitions et traitement de données) en 2002
- Alphacim (Solutions d'automatisation pour l'Industrie Pharmaceutique) en 2002
- Sodatec IMT (Ingénierie industrielle dans la Défense et le Spatial) en 2005
- Sodima (intégration de calculateurs et de logiciels spécialisés destinés à des environnements à contraintes spécifiques – « systèmes durcis ») en 2005
- Adulis (ingénierie industrielle dans l'automobile) en 2005.

Depuis avril 2004, le Groupe a obtenu la certification qualité ISO 9001 v2000. Groupe Eurilogic est également labellisé ANVAR-FCPI depuis février 2005 (n° A0411013Z).

6.2. L'OFFRE DU GROUPE EURILOGIC

Groupe Eurilogic est une société d'ingénierie industrielle. Le Groupe se différencie notamment des sociétés spécialisées dans le domaine de la R&D externalisée par :

- une offre couvrant toutes les phases de la vie des produits



Source : Groupe Eurilogic

Groupe Eurilogic a toujours choisi de s'engager aux côtés de ses clients dans une relation de partenariat étroit. Cette notion de partenaire, plutôt que simple prestataire, s'exprime logiquement dans un mode contractuel forfaitaire, plutôt que capacitaire (avec les contrats « en régie ») par lequel le Groupe s'engage envers ses clients à une obligation de résultat.

Néanmoins, pour des situations spécifiques et demandées par les clients, Groupe Eurilogic continue d'assurer un certain nombre de mission en régie.

Les prestations de service en maintenance et MCO, assurant un revenu récurrent par nature ainsi qu'une relation contractuelle continue, sont souvent assises sur un engagement de résultat. La forme la plus aboutie d'un MCO étant une disponibilité de moyens humains et matériels 7j/7 et 24h/24 tout au long du contrat.

- un portefeuille de solutions intégrées

Culturellement attaché à proposer des interventions « au forfait », Groupe Eurilogic a cherché à « industrialiser » l'acquisition d'expérience et de savoir-faire de ses équipes d'ingénieurs. Ainsi, plusieurs solutions intégrées incluant logiciels et/ou matériels ont été développées ces dernières années. Ces produits permettent aux équipes d'ingénieurs de réaliser leurs projets sans avoir à repartir d'une « feuille blanche » et au Groupe une meilleure maîtrise des délais et des marges par contrats. L'expression consacrée dit que ces solutions sont « disponibles à 80% » ce qui signifie que seuls les développements spécifiques à la problématique adressée dans le cadre d'un projet particulier sont à développer.

Parmi les solutions intégrées (produits) disponibles aujourd'hui, on retient notamment :

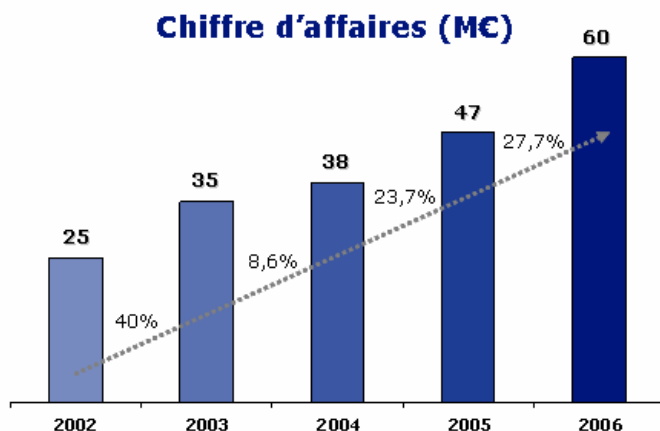
- Magali (Mesures et télémessures) : Système complet destiné à l'acquisition, l'analyse et la visualisation de données, en temps réel ou différé. Ce système est particulièrement utilisé dans les centres d'essais en vol (avions, missiles, hélicoptères...) pour qualifier les prototypes.
- Mozart 21 (Monitoring de salles blanches) : Système intégré de monitoring de salles blanches ou de laboratoires. Ces systèmes permettent d'assurer un suivi automatique des conditions de fabrication de médicaments ou de composants électroniques.
- Tesis (Simulation et tests de calculateurs embarqués) : Système destiné au test et à la qualification de calculateurs embarqués. Tesis permet de reproduire l'environnement de calculateurs embarqués dans des avions, voitures...et ainsi d'effectuer la qualification et la validation de ces calculateurs.
- Albireo (Supervision et conduite de bancs d'essais) : Système permettant d'assurer la préparation des essais ou de la conduite de banc, le déroulement des essais et le pilotage de banc ainsi que le traitement et l'analyse des données produites.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les réalisations suivantes :

Client	Secteur	Mission
Messier-Bugatti	Aéronautique	Développement d'un système permettant de valider les calculateurs et le logiciel associé pour le système de freinage de l'A380 d'Airbus.
DCN	Défense - Naval	Frégates Delta - système de conduite automatique du bateau
LAFARGE	Industrie	MCO sur plusieurs générations de systèmes industriels en fonction 24/24 répartis sur 11 sites
PMC	Équipementier électronique	Migration d'une architecture propriétaire vers un environnement Microsoft XPE
CFTE (Chine)	Aéronautique Centre d'essais en vol	Système de télémessure pour centre d'essais en vol
SAGEM	Télécom	Logiciel de tests automatiques de téléphones portables
RENAULT	Automobile	Étude de sûreté de fonctionnement moteur

6.2.1. Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe a connu une croissance régulière et soutenue depuis cinq ans. Cette croissance est, pour moitié, liée à une stratégie de croissance externe réussie.



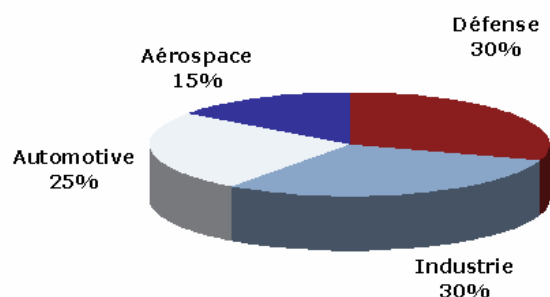
Source : Groupe Eurilogic

Secteurs d'intervention

La base de clients, qui représente environ 300 clients actifs, est exclusivement constituée de grands comptes dans les domaines suivants :

- Automobile et Ferroviaire : Actia, Bosch, CSEE Transport, PSA, RATP, Renault, Siemens, SnCF, Valeo, ...,
- Défense : CEA, DCN, DGA, EADS, GIAT, LRBA, MBDA, SAFRAN, SFCS, Thales, ...,
- Aéronautique & Spatial : Airbus, Alcatel Space, Astrium, Cnes, Dassault, DLR, EADS, Eurocopter, Messier-Bugatti, SAGEM, Snecma, ...,
- Industrie : Air Liquide, Alcatel, Bouygues, Bull, CEA, EDF, GDF, HP, Lafarge, Microsoft, Pfizer, Sanofi-Aventis, Saur, Sagep, ST Microelectronics, Sun, Schneider, Wavecom, ...

Répartition du CA 2006 par secteur d'intervention



Source : Groupe Eurilogic

Répartition de la clientèle

Le tableau ci-dessous présente les quinze plus importants clients du Groupe au cours du dernier exercice :

Clients (K€)	06.2006	%
DCN	5.729	9,5 %
EDF	5.249	8,7 %
PSA	4.963	8,2 %
ALCATEL	3.164	5,3 %
SAGEM	2.919	4,8 %
MBDA	2.817	4,7 %
RENAULT	2.692	4,5 %
IBM	2.655	4,4 %
GETRONICS	1.926	3 %
THALES	1.911	3 %
SCHNEIDER	1.787	3 %
EADS	1.669	3 %
LAFARGE	1.650	3 %
BULL	1.321	2 %
SUN Microsystems	1.286	2 %
Sous-total Top 15	41.738	69 %
Autres	18.474	31 %
Total	60.212	100 %

Source : Groupe Eurilogic

Le premier client du Groupe représente moins de 10% du chiffre d'affaires. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du chiffre d'affaires entre les 30 juin 2005 et 30 juin 2006 pour les quatre premiers clients du Groupe.

Clients (K€)	06.2006		06.2005		Var N/N-1
DCN	5.729	9,8%	3.898	8,2%	47,0%
EDF	5.249	8,7%	3.518	7,4%	42,5%
PSA	4.963	8,2%	1.184	2,5%	308,5%
ALCATEL	3.164	5,3%	1.454	3,0%	117,5%
Sous-total	19.105	32%	10.054	21%	90%
Autres	41.107	68%	37.757	79%	8,8%
Total	60.212	100%	47.811	100%	25,9%

Source : Groupe Eurilogic

6.3. PRINCIPAUX MARCHES

6.3.1. Le marché de la R&D externalisée

Groupe Eurilogic intervient dans les marchés de la R&D externalisée et du management de projets industriels.

Il n'existe pas d'études spécifiques chiffrant la taille exacte de ce marché. Cependant, il est fréquent de lire que le taux d'externalisation de R&D des entreprises françaises est proche de 25%. Sa croissance est couramment estimée aux alentours de 7% par an. Entre 80.000 et 100.000 personnes

travaillent dans le secteur. Le marché français est reconnu comme étant le plus développé en Europe. Cette avance est fréquemment attribuée à la rigidité de la réglementation sociale française.

Concernant le marché du management de projets industriels, le marché du PLM (Product Lifecycle Management) peut servir d'indicateur sous-jacent. Ce marché est essentiellement analysé au travers des ventes de solutions logicielles dédiées au PLM. Selon le cabinet CIMdata, les investissements PLM devraient connaître un taux de croissance annuel de près de 8% entre 2006 et 2010 pour atteindre plus de 26 milliards de dollars. Le cabinet O1consulting estime que la France représente 10% du marché mondial avec plus de 1,1 milliards d'euros en 2005, en croissance de 8%.

L'environnement de marché de Groupe Eurilogic peut être caractérisé par les éléments suivants :

Une logique « produit » plutôt que système informatique de gestion

A la différence du marché des SSII qui concerne le développement de systèmes informatiques de gestion, le marché de la R&D externalisée concerne essentiellement le développement de produits. A titre d'exemple, citons les systèmes de contrôle-commande industriels ou embarqués, d'acquisition et de traitement de signal.

Aussi, la logique du marché obéit-elle plus à la logique de cycle de vie des produits (PLM), qui tend à se raccourcir, qu'à l'obsolescence de systèmes d'information dont les évolutions sont souvent dictées par des innovations technologiques (changement d'environnement logiciel avec l'environnement Windows à la fin des années 80, développement des réseaux et de l'Internet à la fin des années 90).

Une demande forte de la part des grands domaines industriels à forte intensité technologique

Les donneurs d'ordre sont naturellement les industries à haut niveau d'intégration technologique comme l'aéronautique, l'automobile, le naval, le ferroviaire, les groupes d'électronique mais également des industries de process dans le cadre de systèmes de pilotage de chaînes de production à haut niveau de contraintes comme la santé.

Ces donneurs d'ordres doivent faire face à la nécessité d'intégrer de plus en plus de technologies hétérogènes. Plutôt que d'intégrer l'ensemble des savoir-faire dans leur service interne de R&D, ils préfèrent se concentrer sur leur véritable cœur de métier et utiliser des prestataires reconnus pour leurs compétences de premier ordre dans des domaines spécifiques.

A titre d'exemple, le budget R&D du développement de l'Airbus A 380 s'élève à 10 milliards d'euros contre 3 milliards d'euros pour l'Airbus A 320.

L'augmentation de la complexité des systèmes électroniques conjuguée à la nécessité d'innovation perpétuelle a permis à un petit nombre d'acteurs de connaître une croissance remarquable depuis le début des années 90.

Une solution à une problématique stratégique expliquant une moindre sensibilité aux cycles économiques et un meilleur niveau de marge opérationnelle.

En permettant à leurs clients de conserver leur compétitivité, les acteurs de la R&D externalisée sont moins sensibles aux cycles économiques. L'innovation est et devrait demeurer un enjeu stratégique dont les budgets devraient être les derniers à diminuer en cas de retournement de conjoncture.

Par ailleurs, les niveaux moyens de marge des acteurs de la R&D externalisée sont plus élevés que ceux présentés par les SSII. Ce différentiel se justifie car:

- Les enjeux adressés étant stratégiques et influençant directement le niveau d'activité, la position concurrentielle des donneurs d'ordres, la valeur perçue des prestations est supérieure à celles offertes par les SSII,
- Le faible nombre d'acteurs, dans un contexte dans lequel la demande poursuit sa progression et dans lequel les barrières à l'entrée limitent l'émergence de nouveaux intervenants favorise une stabilité des niveaux de facturation,

Une demande d'intervention « au forfait » en forte croissance

Les principaux modes d'intervention sont :

- les contrats en régie, ou capacitaire, par lesquels le prestataire s'engage à une obligation de moyens en fournissant une équipe à son client dans le cadre d'un projet défini. Ce type de prestation est facturé en fonction du temps passé,
- Les contrats « au forfait », par lesquels le prestataire s'engage à une obligation de résultat.

Les observateurs du marché s'accordent pour prédire une plus forte croissance du mode « au forfait ». En effet, ce mode d'intervention, parce qu'il sous-entend une relation contractuelle plus proche du partenariat qu'une simple relation client-fournisseur, qu'il permet une meilleure maîtrise des coûts et des délais de développement, prend progressivement l'avantage sur le mode capacitaire, qui devrait cependant persister mais dans une moindre mesure.

Ce type de prestation, dont le coût total est prédéterminé, implique tant une notion de partage de risque avec son client qu'un mode organisationnel spécifique et performant, condition essentielle de la profitabilité.

Pour conserver un niveau de profitabilité performant en travaillant « au forfait », les prestataires doivent notamment maîtriser :

- La préservation du capital humain au sein de leur structure. L'effet d'expérience est une clé de l'évaluation du devis jusqu'à la réalisation de la prestation,
- La performance du suivi analytique des contrats en cours de manière à identifier en temps réel toute dérive pour y remédier dans les meilleurs délais,
- La capacité à « packager » des process au sein d'outils mis à la disposition des équipes et/ou des clients de manière à optimiser le temps de travail des équipes et assurer tant le respect des délais que la profitabilité des contrats.

L'intervention « au forfait » correspond à une demande de fonds du marché. La capacité de travailler au forfait implique un mode organisationnel spécifique correspondant à une véritable « culture d'entreprise ».

La pertinence d'une offre couvrant l'ensemble du cycle de vie des produits

Alors que certains acteurs limitent leurs champs d'interventions aux phases amont de R&D (étude et maîtrise d'œuvre), d'autres on choisi d'étendre leur offre aux phases suivantes (essai, validation) voire production (MCO).

Ce dernier positionnement, parce qu'il assure une prestation de type « one stop shopping » limitant le nombre d'intervenants sur un même projet semble être de plus en plus plébiscité par les industriels et pertinent pour les prestataires en permettant une croissance du chiffre d'affaires par contrat et par client.

La question de l' « offshorisation »

Certains prestataires évoquent, de plus en plus, la possibilité de mettre en place des centres offshore afin de maintenir leur niveau de marge. Il semble cependant que l'offshorisation soit plus adaptée à un

mode capacitaire (en régie) que forfaitaire. Certains acteurs pronostiquent un taux d' « offshorisation » proche de 5% à trois ans contre une quasi-absence aujourd'hui.

Par ailleurs, d'autres acteurs développent des filiales à l'étranger dans une démarche d'accompagnement de leurs clients. Ces dites filiales sont, soit détenues à 100% par les prestataires, soit créées sous forme de Joint-Venture avec les clients. Cette démarche permet de prendre position sur une zone géographique tout en assurant un volume d'affaire lors de la phase de lancement.

6.3.2. Principaux concurrents

Les principaux acteurs de la R&D externalisée sont Akka Technologies, Alten, Altran Technologies, Ausy, Assystem, SII, Sogclair.

De plus, il arrive que le Groupe soit en concurrence avec des intégrateurs de solutions industrielles tels que Clemessy ou Cegelec.

Dans la liste ci-dessus, Assystem et Akka Technologies présentent tous deux une offre étendue de manière à couvrir tout ou partie du cycle de vie des produits. Les autres intervenants sont essentiellement orientées vers les phases d'étude et de conception.

6.3.2.1. Assystem

Assystem est un groupe d'ingénierie et de conseil en innovation. Son activité est ventilée autour des Business Units d'ingénierie de projets globaux (40%), ingénierie de produits (30%), informatique embarquée et électronique (14%), ingénierie d'exploitation et de maintenance (9%), réseaux informatiques et télécoms. Il semble que le mode d'intervention forfaitaire soit en développement.

Début 2006, le groupe revendique une forte croissance organique de son activité notamment sur les secteurs Aéronautique et Technologie Systèmes ainsi qu'à l'international (+ 36%) (notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne). Une croissance annuelle organique de 10% est annoncée par le groupe.

	En M€	%
Chiffre d'affaires	567,8	
Résultat net	26,5	4,7 %

Note : Au 31 décembre 2005

6.3.2.2. Akka Technologies

Akka Technologies est spécialisé dans les prestations de conseil et d'ingénierie en hautes technologies. Il intervient dans l'ensemble des secteurs de l'industrie comme l'automobile, l'aéronautique, la défense, l'électronique grand public, les télécoms, la chimie ou la pharmacie. Ses interventions couvrent l'ensemble du cycle de vie des produits de la phase de recherche à la production.

Introduit sur Euronext en Avril 2005, le groupe affiche une croissance de son activité de près de 19% en organique au cours du premier trimestre 2006 (27% de croissance globale). Il vient d'acquérir la société Silogic, spécialisée dans l'ingénierie informatique et systèmes et particulièrement présente dans l'aéronautique, employant près de 500 personnes pour un chiffre d'affaires de 36 M€.

A moyen terme, Akka Technologie vise un chiffre d'affaires de 200 M€.

	En M€	%
Chiffre d'affaires	119,6	
Résultat net	6,3	5,3%

Note : Au 31 décembre 2005

6.3.2.3. Altran Technologies

Leader européen du conseil et de l'ingénierie en innovation technologique, Altran Technologies accompagne ses clients dans toutes les phases du cycle de vie des projets (de la veille technologique à la validation de solutions). Le conseil en technologie et R&D externalisée représente près de 50 % du chiffre d'affaires, le solde étant réparti entre le conseil en organisation et en gestion. Près de 50% du chiffre d'affaires est réalisé à l'export, principalement dans les domaines informatiques. Altran Technologies opère donc tant sur le marché de la R&D externalisée que sur celui du conseil en informatique de gestion, cible des SSII.

Le mode organisationnel, en cohérence avec le modèle économique est essentiellement basé sur des interventions « en régie », peut rendre difficile le développement d'une offre « au forfait » dont la demande est aujourd'hui en forte croissance.

	En M€	%
Chiffre d'affaires	1.434	
Résultat net	0,2	ns

Note : Au 31 décembre 2005

6.3.2.4. Alten

Créé en 1998, Alten est le 3ème acteur de la R&D externalisée. Ses prestations sont principalement orientées vers des missions d'études, de conception et de réalisation de projet R&D (85 % du chiffre d'affaires), le solde concernant des missions orientées vers des systèmes de gestion ou d'architecture réseaux.

Considéré comme l'un des acteurs les plus solides de son marché, Alten est présent sur les grands secteurs industriels comme le transport, les télécoms, la banque, l'industrie, l'énergie, l'électronique grand public ou la défense. Le groupe vient de se renforcer dans les secteurs aéronautique, Défense et automobile en acquérant le groupe IBC réalisant 11 M€ de chiffre d'affaires avec des prestations orientées notamment vers les systèmes embarqués.

Affichant des taux de croissance à deux chiffres (16% au premier semestre 2006) et une marge opérationnelle comprise entre 13 et 14%, Alten a démontré la pertinence de son modèle économique. Le groupe vise un chiffre d'affaire de 520 M€ en 2006.

	En M€	%
Chiffre d'affaires	436,2	
Résultat net	38	8,7%

Note : Au 31 décembre 2005

6.3.2.5. SII

SII réalise des prestations R&D externalisée à destination des secteurs de la finance, du maritime, des télécoms et du transport. Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé en France. Deux tiers de l'activité concernent les logiciels embarqués, le solde dans les nouvelles technologies.

SII a ouvert sa première filiale à l'étranger début 2006, en Pologne, avec pour objectif de travailler avec les filiales polonaises de clients français (dont France Télécom et Gemplus).

SII ambitionne de réaliser une croissance de l'ordre de 20% en 2006 pour atteindre un chiffre d'affaires compris entre 125 et 130 M€ (contre 106 M€ en 2005) pour une marge opérationnelle aux alentours de 10 %. La société prévoit de recruter 700 ingénieurs en 2006 (contre 555 en 2005).

	En M€	%
Chiffre d'affaires	105,75	
Résultat net	7,3	6,9 %

Note : Au 31 mars 2006

6.3.2.6. Ausy

Ausy intervient essentiellement en France dans les systèmes d'information et réseaux pour 50% de son chiffre d'affaires, le solde concernant des interventions dans les domaines de l'informatique technologique et l'électronique. 50% de l'activité est réalisée dans l'industrie, 20% dans les secteurs de la banque et de l'assurance.

Alten a pris une participation minoritaire dans le capital d'Ausy.

Une croissance comprise entre 6 et 8 % est attendue pour 2006 avec un chiffre d'affaires qui pourrait atteindre 85 M€.

	En M€	%
Chiffre d'affaires	78,8	
Résultat net	0,7	0,1 %

Note : Au 31 décembre 2005

6.3.2.7. Sogclair

Sogclair est spécialisée dans la conception et le développement de produits industriels de haute technologie ainsi que dans le développement de produits et de logiciels de simulation. L'ingénierie de produits industriels représente près de 85 % du chiffre d'affaires. L'aéronautique représente près de 75% de l'activité, suivi par la défense et l'industrie avec 15% puis l'automobile et le ferroviaire (12%). Le modèle économique est principalement orienté vers le forfait.

Au premier trimestre 2006, la croissance s'établit à 14%. L'international représente désormais près de 40% de l'activité. Une prévision de croissance annuelle à deux chiffres a été confirmée par la Direction.

	En M€	%
Chiffre d'affaires	69	
Résultat net	2,1	3 %

Note: Au 31 décembre 2005

6.4. STRATEGIE DU GROUPE

Groupe Eurilogic poursuit une stratégie de croissance dont l'objectif est l'atteinte d'une position pérenne de leader sur les marchés qu'il adresse.

Les axes principaux de cette stratégie sont les suivants :

- **Globalisation de l'offre proposée aux clients** : Le business model de Groupe Eurilogic recèle un potentiel important de croissance. En effet, actuellement, la plupart des clients ne tirent pas profit de l'intégralité de l'offre du Groupe. Afin d'atteindre cet objectif, Groupe Eurilogic s'est doté d'une organisation spécifique dite « projets éléphants », qui conduit les grands projets multi-compétences.

- **Déploiement géographique** : Fort d'expériences réussies d'implantations hors de France, Groupe Eurilogic poursuivra des opportunités d'implantations en Europe selon la stratégie suivante :

- première implantation suscitée par un projet client majeur,
- déploiement local une fois le succès initial de l'implantation avéré.

- **Consolidation du patrimoine technique** : Groupe Eurilogic développe une politique active de renforcement de son patrimoine technique. Ceci se traduit par l'amélioration des produits existants et la poursuite d'un plan de développement sur de nouveaux produits. Une direction technique a été créée à cet effet au 1er juillet 2006 et un budget R&D a été mis en place.

- **Poursuite de la croissance externe** : Groupe Eurilogic poursuivra l'intégration d'activités ou de sociétés en se conformant aux principes qui, jusqu'à lors, lui ont permis de mener ce type d'opération avec succès :

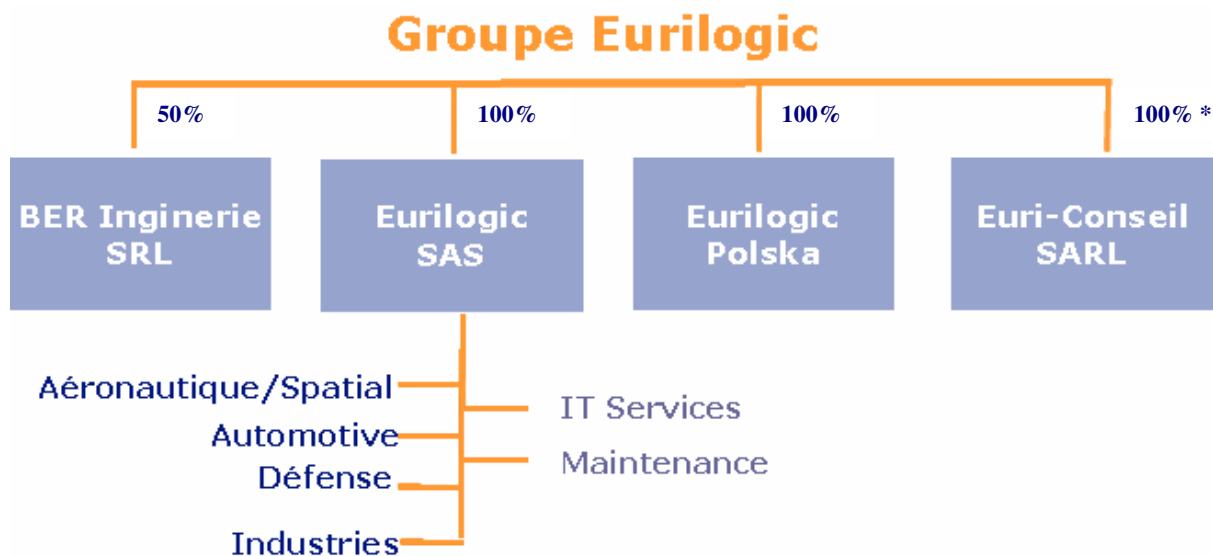
- consolidation client : renforcement des parts de marché du Groupe avec les grands donneurs d'ordre,
- consolidation de l'offre : renforcement du portefeuille de capacités techniques,
- consolidation géographique : accroissement de la présence du Groupe sur les implantations actuelles.

Cette stratégie permet de poursuivre une croissance tonique et maîtrisée en offrant :

- Aux clients du Groupe une proposition de valeur pérenne sur leurs enjeux stratégiques
- Aux collaborateurs du Groupe des perspectives de développement personnel attractives
- Aux actionnaires du Groupe un accroissement régulier de la valeur de l'entreprise par la croissance continue de sa performance économique.

7. ORGANIGRAMME

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE



Note () : Euri-Conseil est une société actuellement en sommeil.*

L'organigramme juridique de Groupe Eurilogic a été simplifié au cours du dernier exercice. La principale modification est la vente par Groupe Eurilogic des actions Sodima (acquises, et reçues en apport en 2005) à Eurilogic SAS lui permettant d'opérer un Transfert Universel de Patrimoine (T.U.P, article 1844-5 du Code Civil). Ce transfert est effectif à compter du 1^{er} juillet 2006.

Relations mère-filiales :

Les filiales détiennent chacune les actifs essentiels à leur exploitation propre, notamment les logiciels (Tesis, Magali, etc...) se trouvant dans les sociétés d'exploitation qui sont à l'origine de leur conception.

Généralement, chaque filiale assure le financement de sa propre exploitation. Toutefois, des conventions de trésorerie ont été mises en place entre Groupe Eurilogic et chacune de ses filiales, qui permettent de compenser les besoins ponctuels de ces dernières le cas échéant.

La holding, Groupe Eurilogic SA, assure une fonction d'animation et de gestion des entités du Groupe. Elle définit notamment la stratégie du Groupe et en contrôle sa réalisation. Elle participe à l'élaboration des budgets (Cf. paragraphe 16.3 sur les comités). En outre, elle réalise l'ensemble des fonctions suivantes:

- Direction générale
- Administratif et financier
- Juridique
- Gestion des ressources Humaines
- Communication et Marketing

A ce titre, il existe des conventions de facturation entre Groupe Eurilogic et ses filiales.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Groupe ne détient aucune propriété immobilière.

8.2. SITES DE PRODUCTION

Groupe Eurilogic dispose de huit implantations en France et de deux à l'étranger (Pologne, Roumanie).

Les principales implantations en France sont :

Locaux, adresse et surface (m²)	Société	Durée du bail et date d'expiration
Chatenay – Bat 2 1.536 m² + 32 parkings	Groupe Eurilogic	Bail 3-6-9 Échéance 28/02/2011
Chatenay – Bat 7 1.028m² + 21 parkings	Eurilogic SAS	Bail 3-6-9 Échéance 10/03/2008
Chatenay – Bat 4 762 m² + 6 parkings	Eurilogic SAS	Bail 9 ans Echéance 31/10/2014
Lorient 100 m²	Eurilogic SAS	Bail annuel – tacite reconduction Echéance 30/06/2007
Toulon 216 m²	Eurilogic SAS	Bail 3-6-9 Échéance 28/02/2007
Garat 1.829 m²	Eurilogic SAS	Bail 3-6-9 Échéance 31/12/2010
Perpignan 360 m²	Eurilogic SAS	Bail 9 ans et 6 ans Echéance 01/08/2009
Toulouse 377,5 m²	Eurilogic SAS	Bail 9 ans Echéance 31/01/2009
Lyon 263 m² + 4 parkings	Eurilogic SAS	Bail 9 ans Echéance 30/04/2012
Montpellier 25 m²	Eurilogic SAS	24 mois puis 9 ans Echéance 28/02/2017

Il n'existe aucun lien entre les bailleurs des baux cités précédemment et le Groupe, à l'exception du bail du site de Perpignan qui a été contracté avec la SCI DESEO, détenue à hauteur de 50% par Monsieur Claude le Menahèze, administrateur de Groupe Eurilogic, et à 50% par son épouse Madame Corinne Marlin. Il s'agit d'un bail classique conclu à des conditions normales de marché. Le montant du loyer annuel est de 55.272 € à compter du 01/7/2006.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2006 ET AU 30 JUIN 2005

Le tableau ci-après présente les principaux agrégats du compte de résultat consolidé pour les comptes annuels clos le 30 juin 2006 et 30 juin 2005.

COMPTE DE RESULTAT	06.2006	06.2005	Variation (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	60 212	47 122	27,77 %
Production stockée		-357	NS
Production immobilisée			
Reprises de provisions et transfert de charges	606	476	27,31 %
Autres produits	47	27	47,07 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	60 865	47 268	28,76 %
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)	12 548	9 181	36,67 %
Autres achats et charges externes	7 572	6 556	15,49 %
Impôts et taxes	1649	1212	36,05 %
Frais de personnel (1)	34 016	25 962	31,02 %
Dotations aux amortissements des immobilisations	463	403	14,88 %
Dotations aux provisions	494	518	-4,63 %
Autres charges	18	87	-79,31 %
CHARGES D'EXPLOITATION	56 760	43 919	29,23 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 105	3 349	22,57 %
Différences de changes nettes	42	-5	NS
Dotations aux provisions nettes de reprises	3	-4	NS
Autres produits et charges financières	-145	-86	NS
RESULTAT FINANCIER	-100	-95	6,31 %
Dotations aux provisions nettes de reprises	148	432	-65,74 %
Autres produits et charges exceptionnelles nets	-328	-520	-63,07 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-180	-88	-125 %
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	-203	-195	4,10 %
Dotations aux amortissements fonds commerciaux	-384	-254	51,18 %
Participation des salariés		-386	68,39 %
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	-1265	-929	35,19 %
BENEFICE NET BRUT	1 973	1 402	40,72 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 973	1 402	40,72 %

Note ⁽¹⁾ : y compris la participation des salariés de 650 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2006

Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 60,2 M€ pour l'exercice clôturant le 30 juin 2006, et présente une croissance de 27,7% par rapport à l'exercice précédent. Il est composé à hauteur 35,8 M€ (contre 30,1 M€ en 2005 soit une progression de 18,9%) par l'activité

ingénierie de systèmes et pour 24 M€ par l'activité assistance technique (contre 17 M€ en 2005, soit une progression de 37%).

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève à 1,8 M€ soit 3% du chiffre d'affaires consolidé (7% du chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2005).

Charges d'exploitation : L'augmentation des charges d'exploitation (+29,2%) est proportionnelle à la croissance du chiffre d'affaires. Elle est portée par la forte progression (+36,7%) des achats de matières premières corrigés par la variation de stock. Cependant ce poste de charge a été maîtrisé par rapport à l'exercice clôturant au 30 juin 2005 (croissance de 43,3% sur l'exercice précédent).

Les charges de personnel se sont élevées au 30 juin 2006 à 34 M€ en croissance de 31% en raison d'une forte croissance de l'activité nécessitant une politique de recrutement élevée, mais aussi de l'incorporation de la participation des salariés dans le poste frais de personnel.

Frais de personnel	06.2006	06.2005	Variation (%)
Salaires et traitements	23.251	17.591	32,17 %
Charges sociales	10.765	8.371	28,59 %
Total	34.016	25.962	31,02%
Effectif moyen	674	550	22,54 %

Résultat d'exploitation : le résultat d'exploitation au 30 juin 2006 s'est amélioré grâce à la forte croissance de l'activité. Il progresse de 22,5% par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2005 et s'élève à 4,1 M€.

Résultat net consolidé part du Groupe : le résultat net au 30 juin 2006 s'élève à près de 2 M€, en progression de 40,7% par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2005.

9.2. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005 ET AU 30 JUIN 2004

Le périmètre de consolidation a enregistré des mouvements en 2004/2005 : acquisition de la SAS Sodima le 1^{er} janvier 2005 (100% des titres),

- création de la société Eurilogic Polska le 1^{er} juin 2005, cependant en raison de l'absence d'activité au 30 juin cette dernière n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation,
- au 1^{er} juillet 2004 Eurilogic SAS a absorbé les sociétés Eurilogic Technologies, Eurilogic Industries et High Tech Systems.

Le tableau ci-après présente les principaux agrégats du compte de résultat consolidé pour les comptes annuels clos le 30 juin 2005 et 30 juin 2004.

COMPTE DE RESULTAT	06.2005	06.2004	Variation (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	47 122	37 848	24,50 %
Production stockée	-357	372	NS
Production immobilisée			
Reprises de provisions et transfert de charges	476	713	-33,24 %
Autres produits	27	6	350 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	47 268	38 939	21,39 %
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)	9 181	6 408	43,27 %
Autres achats et charges externes	6 556	6 731	-2,60 %
Impôts et taxes	1212	905	33,92%
Frais de personnel	25 962	20 908	24,17 %
Dotations aux amortissements des immobilisations	403	345	16,81 %
Dotations aux provisions	518	531	-2,45 %
Autres charges	87	56	55,36 %
CHARGES D'EXPLOITATION	43 919	35 884	22,39 %
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	3 349	3 055	9,62 %
Différences de changes nettes	-5	3	NS
Dotations aux provisions nettes de reprises	-4	1	NS
Autres produits et charges financières	-86	-180	52,22 %
RESULTAT FINANCIER	-95	-176	46,02 %
Dotations aux provisions nettes de reprises	432	82	426,83 %
Autres produits et charges exceptionnelles nets	-520	-254	104,72 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-88	-172	-48,84 %
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	-195	-81	140,74 %
Dotations aux amortissements fonds commerciaux	-254	-254	0,00 %
Participation des salariés	-386	-232	66,38 %
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	-929	-799	16,27 %
BENEFICE NET BRUT	1 402	1 341	4,55 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 402	1 341	4,55 %

Note ⁽¹⁾ : Le résultat d'exploitation, sans le retraitement de la situation nette d'ouverture, aurait été de 3.658K€ au lieu de 3.349K€ et le résultat net aurait été de 1.711K€ au lieu de 1.402K€.

Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 47,1 M€ au titre de l'exercice 2005 en progression de 24,5% par rapport à l'exercice précédent. Il est composé à hauteur de 30,1 M€ (contre 23,9 M€ en 2004 soit une progression de 26%) par l'activité ingénierie de systèmes et pour 17M€ (contre 13,9 M€ en 2004 soit une progression de 22%) par l'activité ingénierie de compétence.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève à 3,3 M€ soit 7% du chiffre d'affaires consolidé (9% du chiffre d'affaires au 30 juin 2004).

Charges d'exploitation : Dans un contexte de croissance élevée, il faut noter la bonne tenue des charges d'exploitation contre une augmentation de 21,4% des produits d'exploitation. Cependant deux

postes de charges ont cru sensiblement plus rapidement : les achats de matières premières corrigés par la variation de stock progressent de manière significative entre le 30 juin 2004 et le 30 juin 2005 (+ 43,3%) ; les charges de personnel s'élèvent au 30 juin 2005 à 25,9 M€ en croissance de 24,2% en raison d'une part de la croissance de l'activité, et d'autre part, de l'acquisition de l'entité Sodima.

Frais de personnel	06.2005	06.2004	Variation (%)
Salaires et traitements	17.591	14.119	24,59 %
Charges sociales	8.371	6.789	23,30 %
Total	25.962	20.908	24,17 %
Effectif moyen	550	415	32,53 %

Résultat d'exploitation : Le résultat d'exploitation au 30 juin 2005 s'est amélioré grâce à un fort niveau d'activité accompagné d'une bonne maîtrise des charges d'exploitation. A noter que le résultat d'exploitation d'Eurilogic SAS a été impacté de 309 K€ du fait du retraitement de la situation nette d'ouverture lié au changement d'évaluation des encours sur l'une des structures absorbées au 1^{er} juillet 2005 : le résultat d'exploitation sans le retraitement de la situation nette d'ouverture aurait été de 3.658 K€ au lieu de 3.349 K€.

Résultat net consolidé part du Groupe : Le résultat net à fin juin 2005 s'élève à 1,4 M€ (en progression de 4,6%), atténué par le retraitement de la situation nette d'ouverture (soit une variation complémentaire de 309 K€).

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. CAPITAUX DE LA SOCIETE

Données consolidées (en K€)	06.2006	06.2005	06.2004
Capitaux propres	15.325	13.892	7.881
Endettement	4.137	3.467	2.864
Trésorerie	3.593	4.231	2.348

10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE

Données consolidées (en K€)	06.006	06.2005	06.2004
Flux net de trésorerie généré par l'activité	913	1.860	1.990
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2.004	-4.929	-1.238
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	2	5.298	-429
Variation de la Trésorerie	-1.089	2.229	323
Trésorerie d'ouverture	4.222	1.993	1.670
Trésorerie de clôture	3.133	4.222	1.993

10.2.1. Flux de trésorerie générés par l'activité

L'activité a généré 913 K€ de flux net de trésorerie en 2006, 1.860 K€ en 2005 et 1.990 K€ en 2004.

Le flux de trésorerie dégagé par l'activité comprend la capacité d'autofinancement ainsi que la variation du besoin en fonds de roulement.

La capacité d'autofinancement de la société augmente de 60,8% entre les exercices 2005 et 2006, alors que le résultat net augmente de 41,3% sur la même période.

En 2005, l'évolution de la variation du besoin en fonds de roulement est due en grande partie à la variation du BFR de la société Sodima (-152 K€).

Le BFR du Groupe est structurellement positif. Sur l'exercice 2006, le BFR est positif et varie entre 1.000 K€ et 3.500 K€. Ce besoin de trésorerie s'explique par le poids significatif des créances clients dans le bilan. Le délai de règlement se situe à environ 85 jours de chiffre d'affaires. Au passif, ce sont les dettes fiscales et sociales qui sont prépondérantes avec un montant total qui varie de 6 M€ à 10 M€ sur l'exercice. La présence de ces dettes se justifie par le poids significatif de la masse salariale dans l'entité Eurilogic SAS (cf. chap. XVII).

L'activité n'enregistre pas de saisonnalité, seul le BFR y est assujéti : la Société a un niveau de facturation très élevé au mois de juin (période de clôture annuelle). La facturation est en revanche très faible en fin de période estivale et reprend aux environs du mois d'octobre, ce qui explique un niveau de créances clients plutôt faible et une diminution du BFR à fin septembre.

10.2.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

Les investissements s'élèvent à 4.761 K€ au 30 juin 2005, en progression de 286%. Ils concernent principalement l'acquisition de Sodima pour 3.710 K€ et l'acquisition de sa clientèle à fin juin pour un montant de 1.830 K€.

Les principaux agrégats sociaux de cette société pour les exercices 2004 et 2005 sont les suivants :

Sodima (en K€)	06.2005	06.2004
Chiffre d'affaires	7.492	9.523
Résultats d'exploitation	543	1.263
Résultat net	351	711
Endettement financier net	-311	-74

En l'absence de croissance externe significative, sur l'exercice clos le 30 juin 2006, les investissements sont restés plus modestes et concernent principalement l'acquisition du fonds de commerce d'Adulis pour 150 K€, et le reliquat du prix d'acquisition de Sodima pour 1 M€.

10.2.3. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2005, les principales opérations de financement concernent deux opérations d'augmentation de capital en numéraire (janvier et mars 2005) pour un montant global de 4,6 M€ et la souscription d'un emprunt pour 2 M€ afin de financer l'acquisition de la société Sodima.

En 2006, la principale opération de financement concerne la souscription d'un emprunt de 1,2M€ pour financer l'acquisition de la clientèle automobile d'Adulis.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE

Le Groupe a eu recours à l'endettement pour réaliser différentes opérations de croissance externe. Le détail des principaux emprunts au 30 juin 2006 est le suivant :

Emprunt pool bancaire (BICS & Crédit Lyonnais) : emprunt contracté lors de l'acquisition de Sodatec le 1^{er} janvier 2003. L'emprunt s'élevait à 1,5 M€ et est remboursable sur 5 ans avec une dernière échéance le 7 janvier 2008.

Emprunt Société Générale : emprunt contracté en janvier 2002 pour l'acquisition de HTS. Le capital initial était de 991 K€, la dernière échéance est prévue pour janvier 2007.

Emprunt Crédit Lyonnais : emprunt initial de 2M€ contracté par Groupe Eurilogic le 1^{er} janvier 2005 pour l'acquisition de Sodima et remboursable sur 5 ans.

Emprunt BICS : emprunt de 120 K€ contracté en mai 2005 et remboursable sur 3 ans ayant pour objet le financement de matériel informatique.

Emprunt BICS : emprunt contracté en juillet 2005 dans la cadre de l'acquisition d'Adulis pour 1,2 M€ et remboursable sur 5 ans. Eurilogic SAS bénéficie d'une caution solidaire sur cet emprunt de Groupe Eurilogic.

Par ailleurs, le Groupe cède une partie de ses créances clients à une société d'affacturage. L'encours géré par le factor se monte à 7,9 M€ au 30 juin 2006, dont 2,3 M€ sont financés.

10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE

Néant.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES

Il n'y a pas, à ce jour, d'investissements prévus qui nécessiteraient des financements particuliers.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. LOGICIELS DEVELOPPES PAR LE GROUPE EURILOGIC

Groupe Eurilogic a créé un logiciel technique dénommé « Magali ». Ce logiciel est un système complet destiné à l'acquisition, l'analyse et la visualisation de données. Ce logiciel est le résultat de plus de dix années de développement et de partenariat avec des sociétés clientes.

Depuis sa création, le Groupe réalise des activités de R&D sur fonds propres. Cette politique de R&D lui a permis de développer des solutions intégrées telles que Tesis et Magali.

L'exercice débutant le 1er juillet 2006 prévoit pour la première année un budget spécifique de R&D, d'un montant de 500 K€.

Le logiciel Magali est un produit en propre développé par la Société. Il ne contient aucun produit tiers et ne fait donc l'objet d'aucune limitation d'exploitation dans le temps.

11.2. MARQUES

A la date d'enregistrement du présent Document de base, le Groupe est titulaire d'un portefeuille important de marques dénominatives et semi figuratives.

Le Groupe détient la totalité des actifs nécessaires à son exploitation. La Société est propriétaire de l'ensemble des marques déposées. Dans le cadre du développement de l'activité, certaines marques sont actuellement en cours de dépôts au nom de la Société.

Le Groupe exploite et capitalise essentiellement ses droits de propriété industrielle sur les marques françaises suivantes : Eurilogic, Magali

MARQUE	Classes	Dépôt et enregistrement		Date d'expiration
		Date	Numéro	
Le Futur sur Mesure	9, 35, 42	02/12/1996	96/653, 467	02/12/2006
Eurilogic	35, 38, 41, 42	03/12/1996	96/653, 982	03/12/2006
Eurilogic Technologies	9, 35, 42	12/07/2000	00/3, 040, 477	12/07/2010
Magali	9, 35, 42	30/09/2004	04/3, 315, 689	30/09/2014
Eurilogic Industries	9, 35, 42	27/11/2002	02/3, 196, 367	27/11/2012
Cim-Vue	9, 35, 42	24/01/2003	03/3, 206, 045	24/11/2013
Cimprod	9, 35, 42	24/01/2003	03/3, 206, 047	24/01/2013
Euri Help	9, 35, 42	04/02/1999	99/773, 086	04/02/2009
Euri-Si	9, 35, 42	19/10/1999	99/818, 451	19/10/2009
Euri Conseil	9, 35, 42	27/11/2002	02/3, 196, 365	27/11/2012

Le Groupe a confié le dépôt de ses principales marques à un cabinet de conseil en propriété intellectuelle.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires de l'année 2006-2007.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

14.1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'administration de la Société, sont, à la date d'enregistrement du présent Document de base, les suivants :

Nom	Adresse Professionnelle	Autres mandats et fonction exercés par l'administrateur en dehors de la Société	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
Jean-Yves RIVIERE	Centrale Parc Avenue Sully Prud'homme 92298 Châtenay- Malabry Cedex	Gérant Euri-Conseil SARL Co-Gérant BER Inginerie SRL	
Philippe GAUTIER	Centrale Parc Avenue Sully Prud'homme 92298 Châtenay- Malabry Cedex	Président Eurilogic SAS	
Marc HABABOU	Centrale Parc Avenue Sully Prud'homme 92298 Châtenay- Malabry Cedex	Prokurent Eurilogic Polska	
Claude Le MENAHEZE	Centrale Parc Avenue Sully Prud'homme 92298 Châtenay- Malabry Cedex	Néant	Néant
Michel LEBLANC	19, rue des Mélèzes 91540 Mennecey	Néant	Néant
Equity Vision Représentée par Antoine LE BOURGEOIS	47, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris	<u>B.V.A</u> : membre du Conseil de Surveillance <u>Réalviz</u> : censeur <u>TIM 1&CO</u> : membre du comité exécutif <u>E.Device</u> : membre du Conseil d'administration <u>Alturia</u> : membre du Conseil de Surveillance <u>Groupe Silicomp</u> : Administrateur <u>Tradingcom Europe</u> : censeur <u>Financière Montalivet</u> : membre du Conseil de surveillance <u>Groupe Nasse</u> : censeur	<u>Artech</u> : administrateur <u>Stella</u> : censeur
CL Capital Investissement	100, boulevard du Montparnasse	<u>Progress SCA</u> : membre du Conseil de surveillance	

représentée par Jean- Michel SOLIER	75014 Paris	<u>IRH Environnement.</u> : membre du Conseil de surveillance <u>Avenir Tourisme</u> : Administrateur <u>Financière Derby</u> : Président <u>Cendry</u> : Administrateur <u>Orfeuil Immobilier</u> : Administrateur	
--	-------------	---	--

Jean-Yves RIVIERE (51 ans) – Président et Administrateur : Président du Conseil d’administration de Groupe Eurilogic SA, Jean-Yves RIVIERE est ingénieur INPG (promotion 1978). Chez Renault Automation, il a dirigé le bureau d’études logiciel pendant cinq ans, avant de prendre la responsabilité du service applications. En 1989, il devient cofondateur de la société Humelec, société de services en informatique, avec pour responsabilité la direction des opérations et en devient le président en 1991. En 1998, il prend la Direction Générale de Eurilogic SA.

Philippe GAUTIER (44 ans) – Directeur Général et Administrateur : Directeur Général de Groupe Eurilogic SA et Président Directeur Général d’Eurilogic SAS, Philippe GAUTIER est ingénieur Ecole Centrale de Paris (promotion 1985) et titulaire d’un DEA de gestion Paris Dauphine. Chez IBM France, il a commencé sa carrière comme ingénieur commercial. Il a rejoint Modcomp France, intégrateur de systèmes informatiques industriels en 1989 et y a occupé diverses fonctions avant d’en devenir Président Directeur Général en avril 1998. Enfin, en novembre 2000, il rejoint Groupe Eurilogic après avoir organisé le rapprochement entre les opérations de Modcomp France et Eurilogic Technologies.

Marc HABABOU (46 ans) – Directeur Général Délégué et Administrateur : Directeur Général Délégué aux fonctions financières et administratives de Groupe Eurilogic SA, Marc HABABOU est diplômé de l’Ecole Nationale de Commerce, titulaire du DECS. Il débute sa carrière au sein du groupe Usinor Sacilor, en tant que contrôleur de gestion. En 1988, il rejoint Modcomp France et met en place l’ensemble des outils de gestion et reporting de la société. En 1991, il devient Directeur Administratif et Financier de Modcomp France. Il rejoint Groupe Eurilogic en novembre 2000.

Claude LE MENAHEZE (49 ans) – Administrateur : Directeur technique de Groupe Eurilogic, Claude Le Ménahèze est ingénieur ENSICA (promotion 1978). Chez Aérospatiale, il a été ingénieur d’essai, puis responsable informatique d’un centre d’essai. En 1987, il est co-fondateur et PDG de la société Sysma, spécialisée en informatique industrielle. En 1990, il est co-fondateur de la société HTS, et en assure le développement technique et commercial. En 2002, la société HTS rejoint le Groupe Eurilogic et il conserve la direction de HTS, filiale de Groupe Eurilogic.

Michel LEBLANC (57 ans) – Administrateur indépendant : Fondateur de Brime Technologies.

Antoine LE BOURGEOIS (36 ans) – Administrateur : Directeur Associé, Edmond de Rothschild Investment Partner. Diplômé d’HEC, de l’Institut d’Etudes Politiques de Paris et membre de la SFAF, il commence sa carrière chez CDC Participations. En 1995, il rejoint la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque comme chargé d’affaires au Département Capital-Développement et Ingénierie Financière. Après un passage chez Eurazeo en 1999, il retourne chez LCF Rothschild en 2000 au sein de l’équipe Capital-Investissement, où il fonde notamment une Société de Capital Risque (SCR), Equity Vision dont il est Directeur Général. Depuis la filialisation de l’activité fin 2002, Antoine est Directeur Associé d’Edmond de Rothschild Investments Partners. Il réalise des investissements non cotés au sein du nouveau FCPR Winch Capital doté de 170 M€ avec un focus spécifique sur les sociétés de service, notamment dans l’informatique (Transiciel, INS, Silicom et

Eurilogic). Edmond de Rothschild Investment Partners est une société du groupe LCF Rothschild qui gère plus de 500 M€ dans le non coté minoritaire.

Jean-Michel SOLIER (ans) – Administrateur : Titulaire d'une maîtrise de droit privé, il rejoint le pôle fonds propre du Crédit Agricole (UI - devenu Crédit Agricole Private Equity) en tant que chargé d'investissement en 1988 après trois années passées à l'inspection générale. En 1992, il prend la direction de DYNAMUST, SCR intervenant dans les opérations de capital développement et transmission spécialisée dans les secteurs de l'industrie et des services. A partir de 2001, il devient Directeur de participation d'UI et Administrateur de IDIA Participations. Depuis 2004, il est Directeur Associé Senior au sein de l'équipe Capital développement – Transmission de CAPE.

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les Directeurs Généraux et administrateurs de la Société qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires de la Société. Le nombre d'actions détenu par les Directeurs Généraux et administrateurs de la Société est précisé à la Section 21.1.7.3 du présent Document de base.

A l'exception de ce qui est précisé ci-dessus, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires clients, fournisseurs ou autres aux termes desquels l'un des administrateurs de la Société a été nommé en cette qualité et il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées à la Section 14.1 du présent Document de base concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2006

Les administrateurs énumérés ci-dessous, qui exercent des fonctions de direction au sein du Groupe, ne perçoivent pas de rémunération des filiales du Groupe.

Membres du Conseil d'administration	Rém. brute totale annuelle	<i>dt partie fixe annuelle brute</i>	<i>dt variable annuelle</i>	Jetons de présence	Autres éléments	Avantages en nature
Jean-Yves RIVIERE	139.352 €	119.500 €	19.852 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 39.160 €	Véhicule 4.999 €
Philippe GAUTIER	154.377 €	124.600 €	29.777 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 38.939 €	Véhicule 4.817 €
Marc HABABOU	105.726 €	95.800 €	9.926 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 26.688 €	Véhicule 3.590 €
Claude LE MENAHEZE	132.867 €	73.176 €	59.691 €	-	-	-
Michel LEBLANC	-	-	-	-	-	-
Equity Vision Représentée par Antoine LE BOURGEOIS	-	-	-	-	-	-
CL-Capital Invest. Représentée par Jean-Michel SOLIER	-	-	-	-	-	-

Les rémunérations des dirigeants sont proposées et validées par le Conseil d'administration de la Société (hormis Claude LE MENAHEZE qui cumule le bénéfice d'un contrat de travail avec rémunération et un mandat d'administrateur ne donnant pas lieu à rémunération).

Ces rémunérations se composent d'un salaire fixe et d'une partie variable, fonction du résultat d'exploitation à la date de clôture de l'exercice. Ces conventions sont autorisées en Conseil d'administration conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

La part variable de la rémunération de Messieurs RIVIERE, GAUTIER et HABABOU est conditionnée à l'atteinte d'un niveau de résultat d'exploitation consolidé réalisé au moins égal à 70% de celui figurant dans le budget.

Si le résultat d'exploitation consolidé réalisé est inférieur à ce seuil, les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération variable. Dès l'atteinte du niveau de 70%, la part variable de la rémunération est indexée sur le pourcentage de réalisation du budget. Cette part variable ne contient ni accélérateur (elle est calculée de manière linéaire, même en cas de sur-performance), ni plafond.

Il est à noter que les conditions de rémunération évoquées ci-dessus ont été modifiées par contrat en date du 1^{er} juillet 2006 (Cf. section 16.2 du présent Document de base).

Philippe GAUTIER et Marc HABABOU bénéficient d'une indemnité de licenciement correspondant à 18 mois de salaire brut.

Le Conseil d'administration de la Société n'a actuellement pas mis en place de distribution de jetons de présence pour ses administrateurs.

15.2. REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS POUR LES EXERCICES 2005 ET 2004

2005						
Membres du Conseil d'administration	Rém. brute totale annuelle	<i>dt partie fixe annuelle brute</i>	<i>dt variable annuelle</i>	Jetons de présence	Autres éléments	Avantages en nature
Jean-Yves RIVIERE	131.275 €	116.000 €	15.275 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 34.354 €	Véhicule 5.010 €
Philippe GAUTIER	143.850 €	121.000 €	22.850 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 35.978 €	Véhicule 2.606 €
Marc HABABOU	100.625 €	93.000 €	7.625 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 26.440 €	Véhicule 3.452 €
Claude LE MENAHEZE	100.675 €	73.175 €	27.500 €	-	-	-
Michel LEBLANC	-	-	-	-	-	-
Equity Vision Représentée par Antoine LE BOURGEOIS	-	-	-	-	-	-
CL-Capital Invest. Représentée par Jean-Michel SOLIER	-	-	-	-	-	-

2004						
Membres du Conseil d'administration	Rém. brute totale annuelle	<i>dt partie fixe annuelle brute</i>	<i>dt variable annuelle</i>	Jetons de présence	Autres éléments	Avantages en nature
Jean-Yves RIVIERE	133.550 €	103.000 €	30.550 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 27.045 €	Véhicule 2.322 €
Philippe GAUTIER	148.700 €	103.000 €	45.700 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 33.539 €	Véhicule 1.120 €
Marc HABABOU	101.650 €	86.400 €	15.250 €	-	Contrat retraite par capitalisation (art 82/83) 23.595 €	Véhicule 1.543 €
Claude LE MENAHEZE	45.720 €	45.720 €	-	-	-	-
Michel LEBLANC	-	-	-	-	-	-
Equity Vision Représentée par Antoine LE BOURGEOIS	-	-	-	-	-	-
CL-Capital Invest. Représentée par Jean-Michel SOLIER	-	-	-	-	-	-

15.3. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'administration. Chaque administrateur doit détenir une action de la Société au titre de son mandat.

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur, la date de nomination et la date d'expiration de son mandat.

NOM	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
Jean-Yves RIVIERE	Administrateur, Président	21/09/2006	AGO 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2009
Philippe GAUTIER	Administrateur, Directeur Général	21/09/2006	AGO 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2009
Marc HABABOU	Administrateur, Directeur Général Délégué	21/09/2006	AGO 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2009
Claude LE MENAHEZE	Administrateur	21/09/2006	AGO 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2009
Michel LEBLANC	Administrateur indépendant	21/09/2006	AGO 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2009
Equity Vision représentée par Antoine LE BOURGEOIS	Administrateur	21/09/2006	AGO 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2009
Crédit Lyonnais Capital Investissement représentée par Jean- Michel SOLIER	Administrateur	21/09/2006	AGO 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2009

Les critères retenus par la Société pour définir la qualité d'administrateur indépendant sont conformes au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France et sont précisés à la section 16.4 du présent Document de base.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, le Conseil d'administration de la Société, qui compte sept membres, s'est réuni à cinq reprises (21 septembre 2005, 3 novembre 2005, 8 décembre 2005, 2 février 2006, 17 mai 2006, et le 5 juillet 2006). Le taux de participation moyen des membres du Conseil d'administration de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006 a été de 75%.

16.2. CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

Les contrats de services concernent uniquement les sociétés apparentées. Ils sont répertoriés au chapitre 19 du présent Document de base.

De plus, par contrats en date du 01/07/06, Groupe Eurilogic a signé avec :

- JMCE Consultants, un contrat d'assistance dans les domaines du conseil en ressources humaines et de la communication institutionnelle. Ces prestations sont rémunérées sous forme d'honoraires (pour la première année la somme de 233.000 € HT annuelle payable sur présentation de factures mensuelles, au comptant, pour les années suivantes la somme de 233.000 € HT majorée ou minorée en prenant en compte la variation de l'indice SYNTEC). Ce présent contrat porte sur une durée de deux années à compter du 1^{er} juillet 2006.
- PCG Consultant, un contrat d'assistance dans le domaine commercial. Ces prestations sont rémunérées sous forme d'honoraires (pour la première la somme de 161.000 € HT annuelle payable sur présentation de factures mensuelles, au comptant, pour les années suivantes la somme de 161.000 € HT majorée ou minorée en prenant en compte la variation de l'indice SYNTEC). Ce présent contrat porte sur une durée de deux années à compter du 1^{er} juillet 2006.
- LM Partners, un contrat d'assistance dans les domaines administratifs et de gestion et en matière financière. Ces prestations sont rémunérées sous forme d'honoraires (pour la première la somme de 124.000 € HT annuelle payable sur présentation de factures mensuelles, au comptant, pour les années suivantes la somme de 124.000 € HT majorée ou minorée en prenant en compte la variation de l'indice SYNTEC). Ce présent contrat porte sur une durée de deux années à compter du 1^{er} juillet 2006.

16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Il n'y a actuellement ni Comité d'Audit, ni Comité de rémunération. Cependant la Société réfléchit à mettre en place de tels comités pour une meilleure gouvernance d'entreprise.

16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société dispose d'un administrateur dans son Conseil d'administration répondant aux critères d'administrateur indépendant au sens des Recommandations MEDEF-AFEP, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financements :
 - o significatif de la société ou de son groupe,
 - o ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité
- ne pas voir de lien familial proche avec un mandataire social.
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

16.5. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du Conseil

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est composé de 7 membres. La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est ci-annexée.

1.2 Fréquence des réunions

L'article 19 des statuts prévoit que le Conseil se réunit tous les 3 mois. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- Conseil du 21 sept. 2005
 - Constatation de l'augmentation du capital par l'exercice des plans d'option
 - modification des statuts
 - Arrêté des comptes ex 30.06.2005
 - Arrêté des comptes consolidés
 - Examen des filiales
 - Point sur le traitement des dirigeants
 - Autorisation de Convention réglementée

- Conseil du 8 nov. 2005
 - Arrêté des comptes au 30 septembre 2005
 - Examen des conditions d'attribution gratuite d'actions gratuites aux salariés de la société ou de ses filiales
 - Examen des projets de croissance externe

- Conseil du 8 décembre 2005
 - Renouvellement du mandat des dirigeants
 - Projet de création d'une filiale

- Conseil du 2 février 2006
 - Examen des comptes du 1^{er} semestre
 - Compte-rendu sur l'acquisition de la société ADULIS IT

- Conseil du 17 mai 2006
 - Point sur la situation économique et financière de la société à l'issue du troisième trimestre d'activité

- Autorisation de cession des titres SODIMA, propriété de GROUPE EURILOGIC SA à EURILOGIC SAS
- Projet de dissolution sans liquidation de la société SODIMA
- Définition des modalités d'exercice de la direction générale

1.3 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 19, les administrateurs ont été convoqués trois jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4 Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

1.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation.

1.6 Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris les décisions relatives aux réunions et ordre du jour ci-dessus énumérés au 1.2. ci-dessus.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2 - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne.

Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le Groupe Eurilogic est une holding intégrant les services communs et détient 3 filiales: EURILOGIC SAS, EURILOGIC POLSKA, société de droit Polonais et EURI-CONSEIL SARL, société actuellement non active.

EURILOGIC SAS est elle-même structurée en Business Units, 4 Business Units "métiers" axées secteur clients (Aéronautique, Défense, Automobile et Industries), et 1 Business Units spécialisée dans le métier de « support aux utilisateurs » au même titre que la société EURILOGIC POLSKA.

Cette organisation a été le fruit d'une réflexion stratégique orientée client dans l'objectif de répondre pleinement aux valeurs de l'entreprise déclinée sous le triptyque Partenariat, Patrimoine et Précision.

Le pilotage des différentes entités s'effectue au travers de deux types de comités :

- Au niveau opérationnel, des réunions mensuelles avec pour objectifs la revue des indicateurs propres, la revue des affaires et des prévisionnels, ainsi que l'analyse des retours clients (traitement des réclamations et évaluation de leur niveau de satisfaction). Les acteurs de ces revues pilotées par les directeurs de chaque unité sont essentiellement, les acteurs commerciaux, les managers techniques ainsi que le chargé de recrutement et la qualité.

- Au niveau global, un comité de direction se réunit également de façon mensuelle avec pour ordre du jour la revue des indicateurs de pilotage, des données financières et l'avancement des chantiers stratégiques. Les acteurs de ce comité de direction sont la direction, les directeurs de Business Units et la direction qualité.

L'ensemble de ces comités de pilotage a principalement pour but :

- de piloter au plus près les entités et mesurer l'atteinte des objectifs y compris sur les aspects prévisionnels,
- de par leur fréquence, être en mesure d'être réactifs à toute dérive ou point critique et y associer le plan d'actions correctives,
- de planifier et suivre les axes de progrès de l'entreprise.

La démarche qualité : Le Groupe Eurilogic a démarré sa démarche qualité début 2003. Outre l'objectif de présenter la certification nécessaire vis à vis de notre clientèle "grands comptes", Eurilogic a construit sa politique qualité sur des enjeux de structure, d'homogénéisation et de maîtrise de ses processus.

Cette démarche nous a donc permis d'établir notre cartographie des processus structurée sur la base de:

- 3 processus de management :
 - ↳ Le pilotage du groupe en termes de stratégie, de politique et de communication
 - ↳ Le pilotage du système de management de la qualité
 - ↳ Le pilotage opérationnel des entités
- 4 processus opérationnels définissant les grands axes "métiers" de l'entreprise :
 - ↳ Le processus commercial
 - ↳ L'ingénierie de systèmes lui-même découpé en deux sous processus : le développement de systèmes et le management de projet.
 - ↳ L'ingénierie de compétences
 - ↳ Le maintien en conditions opérationnelles
- 4 processus "supports" :
 - ↳ Les ressources humaines
 - ↳ La maîtrise des flux administratifs et de l'order processing
 - ↳ Les achats
 - ↳ La maîtrise du système d'information de l'entreprise

Cette démarche c'est vue concrétisée par la certification ISO 9001 version 2000 en juillet 2004 délivrée par le BVQI, certification reconduite annuellement jusqu'à ce jour sans écarts.

La volonté du Groupe Eurilogic est de mettre en œuvre une réelle dynamique de progrès qui se concrétise, aujourd'hui, par la mise en place de "chantiers de progrès" en regard des besoins d'évolution et d'amélioration de l'entreprise.

Ces chantiers, pilotés au niveau de la direction, sont conduits et suivis tout au long de l'année et sont abordés lors de chaque comité de direction.

Chantiers 2006 : Dans une volonté non seulement de progrès interne de ses processus mais aussi de structure de son développement, EURILOGIC a conduit sur l'exercice les principaux chantiers d'amélioration suivants:

- structuration et homogénéisation du management des business units avec déploiement au niveau du middle management,
- déploiement d'un système d'information complet couvrant l'ensemble des sites avec comme enjeu principal le partage et la disponibilité des informations dans un contexte sécurisé,
- fiabilisation des indicateurs de pilotage et de performance des processus,
- amélioration du suivi des collaborateurs (enquêtes de satisfaction, réunions d'information, flash infos, ...),
- renforcement de l'évaluation de la satisfaction client avec partage d'axes de progrès communs se traduisant par le démarrage des premiers plans de performance partagée.

2.2 Description des procédures de contrôle interne

Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires :

Le département comptable et financier du Groupe est garant de l'établissement des états financiers présentés aux actionnaires. Les Commissaires aux Comptes du Groupe s'assure de leur sincérité et de leur régularité. Les Commissaires aux Comptes interviennent à différentes périodes de l'année (Revue limitée, inventaire physique, réunion d'information).

Les états financiers sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables françaises.

Procédure de reporting :

Des comptes sociaux sont établis tous les trimestres dans des conditions similaires à celles de l'établissement des comptes annuels.

Les informations sont analysées et reportées aux managers à l'aide d'un tableau de bord permettant d'analyser par entités ou Business Units :

- Le niveau de Chiffre d'affaires et de marge brute du mois et le cumul de la période
- La formation du résultat d'exploitation
- Les éléments financiers et exceptionnels
- Les écarts entre le budget et le réalisé

Un flash mensuel est par ailleurs présenté au comité de direction. Seul le compte de résultat est présenté.

Présentation du système comptable :

Les éléments de la procédure de contrôle interne nécessaires à la production d'une information comptable fiable sont les suivants :

- Une centralisation de l'information au sein du département comptable et financier
- Un inventaire réguliers des valeurs d'actif ,
- Un suivi des ratios Clients (antériorités, encours de facturation) ,
- Un respect de la législation en matière fiscale et sociale (validation du passif exigible)
- Un suivi de trésorerie permanent
- Un principe de valorisation des encours fiable et rigoureux à l'aide des outils existants.

Le Groupe possède selon l'entité, des outils d'analyse des affaires qui servent de référence à l'établissement des encours. On notera principalement :

- un outil dédié à l'assistance technique (GIPSSI) servant à l'établissement de la facturation, à l'évaluation des encours et au suivi opérationnel de l'activité. Les outils d'analyse sont spécialement conçus pour ce type d'activité.
- Un outil dédié au suivi des projets (V9) : ce dernier est un progiciel de type « ERP ». Il est orienté gestion d'affaires et permet d'effectuer toutes les opérations liées aux affaires, de la gestion des commandes client jusqu'à l'établissement de la comptabilité.
- Gestion des commandes clients et d'achat, de la livraison, de la réception et de la facturation
- Système de suivi des affaires orienté chefs de projet permettant d'actualiser les budgets (Etats de synthèse par affaire, suivi des temps et gestion des ressources)

- Gestion de la trésorerie (Encaissement, décaissement, suivi et recouvrement
 - Comptabilité : tout le processus de gestion des affaires se traduit par l'établissement d'une comptabilité générale, auxiliaire et analytique par Business Units
 - Outils de Reporting (suivi des encours de facturation, des marges, des résultats par Business Units)
- de l'information (administratifs / Commerciaux / Chefs de projet / direction)

Avec la création d'une passerelle entre l'outil GIPSSI et V9, ce dernier devient l'instrument financier, managérial et opérationnel de l'organisation mis en place par la direction.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, l'outil a évolué et gère le prévisionnel de commandes client et le prévisionnel de facturation.

Procédure de contrôle de gestion :

Groupe Eurilogic possède un département contrôle de gestion dont la mission est d'assurer l'aide au pilotage de l'entreprise et à la prise de décisions du comité de direction.

Tâches principales :

- Etablissement d'indicateurs d'ordre financiers, commerciaux et de production
- Mesurer la performance au niveau des BU, des commerciaux, des responsables techniques
- Uniformiser et fiabiliser les processus de la prise de commande jusqu'à la facturation
- Participer avec le département qualité à la mise en place des chantiers de progrès

3 - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

En cas de non limitation des pouvoirs du Directeur Général :

La Direction Générale est assumée par Monsieur Philippe GAUTIER sans aucune limitation ainsi que par Monsieur Marc HABABOU en tant que Directeur Général délégué, également sans limitations. Nous vous rappelons que la présidence du Conseil d'Administration est exercée par Monsieur Jean-Yves RIVIERE.

Fait à Châtenay-Malabry

Le 01/09/2006

Le Président du Conseil d'administration

17. SALARIES

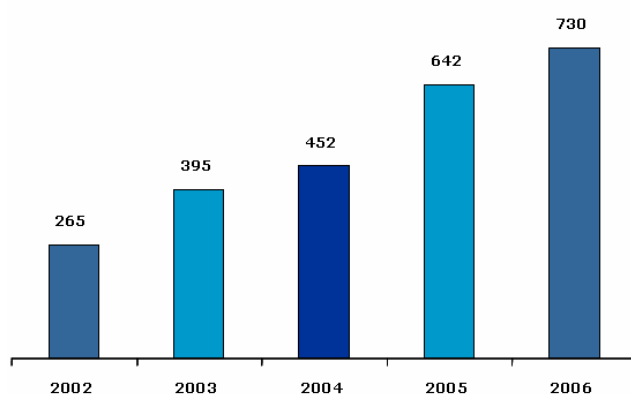
17.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

17.1.1. Effectifs

Au 30 juin 2006, le Groupe comptait un effectif de 730 salariés. La société a enregistré des mouvements d'effectifs significatifs entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006. Cette variation se justifie par les deux phénomènes suivants :

- Création de l'entité Eurilogic Polska en juin 2005,
- Augmentation de l'activité au cours du 3^{ème} trimestre de l'exercice fiscal 2006.

Historique de croissance des effectifs



Source : Groupe Eurilogic

La gestion des effectifs et des pics d'activité se fait par recours à de la main d'œuvre précaire : la société utilise le levier des CDD afin d'optimiser la gestion de ses ressources humaines.

Au 30/06/06	Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée			
	Cadres	Agents de maîtrise	Techniciens	Total
	6	0	23	28

Le quart des effectifs embauchés entre juin 2005 et fin juin 2006 est constitué de contrats à durée déterminée.

La masse salariale du Groupe est principalement constituée des effectifs d'Eurilogic SAS avec 644 salariés au 30 juin 2006. La holding comprend 22 salariés.

Au 30 juin 2006, la photographie des effectifs d'Eurilogic SAS fait apparaître les caractéristiques suivantes : le personnel est majoritairement masculin : 83% des salariés sont des hommes, et parmi la population cadre ils sont 90%.

Au 30/06/06	Répartition de l'effectif total par sexe			
	Cadres	Agents de maîtrise	Techniciens	Total
Hommes	309	22	203	534
Femmes	38	8	64	110

La majorité des collaborateurs se situe dans la tranche d'âge 25 / 35 ans aussi bien pour les cadres que pour les techniciens.

Au 30/06/06	Répartition de l'effectif total par age			
	Cadres	Agents de maîtrise	Techniciens	Total
< 25 ans	16	0	50	66
>25<35 ans	174	19	173	366
>35>50 ans	120	11	43	174
>50 ans	37	0	1	38

Près de 74% de l'effectif salarié a une ancienneté inférieure à trois ans, en raison d'une politique de recrutement soutenue : 317 entrées cumulées entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006.

Au 30/06/06	Répartition de l'effectif total selon l'ancienneté			
	Cadres	Agents de maîtrise	Techniciens	Total
<1 an	114	5	153	272
de 1 à 3 ans	109	11	85	205
de 4 à 6 ans	49	8	21	78
de 7 à 10 ans	34	3	3	40
de 11 à 15 ans	17	1	1	19
>à 15 ans	24	2	4	30

Le Groupe n'a connu aucun jour de grève depuis sa création : les bonnes relations avec les syndicats (un délégué syndicale CFDT) offrent un climat social apaisé.

Les mandataires sociaux, ainsi que 75 personnes du Groupe, disposent d'habilitations « confidentiel défense » ou « secret défense ».

Sur l'exercice le taux global de turnover est de 29%, se répartissant comme suit :

- taux de démission : 13%
 - embauche client 5%
 - départ concurrence 2%
 - raisons diverses 6%
- licenciements / fin de période d'essai : 16%
 - ingénieurs 4%
 - Techniciens 12% (dont 8% de refus de mutation)

On peut constater au travers de ces chiffres que le turnover se caractérise par :

- un taux d'embauche client très élevé notamment dans le secteur automobile,
- un taux de départ à la concurrence faible,
- un taux élevé de licenciement dans la population de techniciens liés à l'application de la clause de mobilité (refus de mutation) du contrat de travail. En particulier, suite à des décisions des clients, la Société a été amené à déplacer de province vers Paris plusieurs dizaines de collaborateurs qui n'ont pas accepté cette mutation.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, la Direction des Ressources Humaines a été centralisée et confiée à Jean-Yves RIVIERE. Un des objectifs qu'il s'est fixé est de ramener le turnover à 20%, par une meilleure gestion des ressources humaines et une amélioration des pratiques de management des collaborateurs.

17.1.2. Une équipe de direction expérimentée et soudée

Depuis 2001, la gestion et la direction de la Société sont assurées par un Comité de Direction regroupant, autour des trois dirigeants de la Société, les managers et managers adjoints des différentes Business Units : Claude LE MENAHEZE (directeur technique), Brigitte LABORIE (Directeur Qualité), Patrick RODIGUE (Directeur de la Business Unit Aérospace et Automotive), Alain PASQUET (Directeur Adjoint de la Business Unit Défense), Eric CARPENTIER (directeur de la Business Unit Industrie), Patrice MARTIN (Directeur de la Business Unit Maintenance et IT Services), Dominique DEMESY (Directeur Adjoint de la Business Unit Maintenance),

Le Comité de Direction se réunit :

- mensuellement afin de d'analyser les résultats du mois précédent, effectuer une revue d'action définie par les Comités précédents, passer en revue les affaires clés pour chacune des Business Units,
- trimestriellement afin d'effectuer une revue d'activité et d'analyser le suivi budgétaire.

Par ailleurs, au sein de chaque Business Unit sont organisés des réunions mensuelles et trimestrielles de pilotage opérationnel.

Enfin, chaque année en septembre sont réunis les collaborateurs clés de l'ensemble des Business Units dans le cadre d'un « kick off meeting annuel ». Cette réunion qui regroupe une centaine de personnes est destinée à faire partager le projet d'entreprise et les objectifs annuels du Groupe.

17.1.3. Politique des Ressources Humaines

L'une des principales valeurs ajoutées de l'activité du Groupe se situant dans le conseil et le service fournis au client, le Groupe attache une grande importance au recrutement et à la fidélisation de ses salariés.

Recrutement :

Le recrutement est un facteur clé dont le Groupe a choisi de conserver l'entière maîtrise. L'essentiel du recrutement est réalisé en interne, il associe un responsable de la Business Unit et un des membres de l'équipe RH. Le recrutement se fait sur un niveau de formation bac +2/+3 pour les techniciens et les agents de maîtrise. 20% des cadres sont titulaires d'un diplôme bac+4 et 80 % ont un bac+5.

Le Groupe entretient des relations régulières avec les écoles d'ingénieurs et universités de renom (ECP, ISEP, ESTACA, INSA, INPG, ECE, UTC, EPF, ESIGELEC, ESME, EFREI, CUST, ISTIA, ENSAT...) en participant à des forums et en accueillant des stagiaires tout au long de l'année.

Formation :

La fidélisation des salariés du Groupe passe par un plan de formation ambitieux : 2,2% de la masse salariale est consacrée à la formation continue. En 2005, le Groupe a consacré près de 200 K€ au financement de ses actions de formation et plus de 250 K€ en prévision pour 2006.

Politique de rémunération / intéressement et participation :

Le principe de rémunération des managers et du middle management repose sur la notion d'objectifs individuels et collectifs. La partie variable de leur rémunération est comprise entre 20% et 50% du package salarial, suivant le type de poste occupé.

Les critères économiques pris en compte pour le calcul de la partie variable sont : le chiffre d'affaires, la marge brute, le niveau d'entrée en commande, le résultat d'exploitation.

Les ingénieurs sont rémunérés à leur entrée selon une grille de salaire par écoles. Les augmentations de salaires sont effectives au 1^{er} janvier pour l'ensemble de cette catégorie. Au sein des différentes

Business Unit certaines disparités existent : la Business Unit Aéronautique emploie des ingénieurs plus expérimentés et donc mieux rémunérés ; la Business Unit IT Services a recours à de la main d'œuvre plus jeune et moins qualifiée.

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2006, le montant de la participation s'élève à 650 K€.

17.2. PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

Pour un détail des actions détenues par les administrateurs et autres mandataires sociaux, voir le chapitre 18 du présent Document de base.

Pour un détail des bons ou options de souscriptions d'actions détenues par les administrateurs et autres mandataires sociaux, voir la section 21.1.4 du présent Document de base.

17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

17.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

A la date d'enregistrement du présent Document de base, les salariés du Groupe détiennent directement ou au travers du Club d'Investissement Groupe Eurilogic 5,77 % du capital de la Société.

Au 30 juin 2005, la participation représentait 2,2 % de la masse salariale du Groupe. En 2006, elle représente 2,9 %.

17.3.2. Options consenties aux salariés

Pour un détail du plan de stock options mis en place par la Société, voir section 21.1.4.2 du présent Document de base.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 21 SEPTEMBRE 2006

Les principaux actionnaires au 21 septembre 2006 sont :

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Jean-Yves RIVIERE	63.152	2,92 %	63.152	2,94 %
JMCE Consultants	620.000	28,63 %	620.000	28,84 %
Philippe GAUTIER	56.976	2,63 %	56.976	2,65 %
PCG Consultants	323.300	14,93 %	323.300	15,04 %
Marc HABABOU	32.256	1,49 %	32.256	1,50 %
LM Partners	220.000	10,16 %	220.000	10,23 %
Total Managers	1.315.584	60,76 %	1.315.584	61,20 %
CL. Capital Invest.	190.908	8,82 %	190.908	8,89 %
Rothschild (*)	324.504	14,99 %	324.504	15,09 %
Total Financiers	515.412	23,80 %	515.412	23,97 %
Club d'investissement GE	38.742	1,79 %	38.742	1,80 %
Marie-Annick RIVIERE	78	0,00 %	78	0,00 %
Claude LE MENAHEZE	31.200	1,44 %	31.200	1,45 %
Dominique DEMESY	16.206	0,75 %	16.206	0,75 %
Alain PERSON	13.884	0,64 %	13.884	0,64 %
Patrick RODIGUE	12.120	0,56 %	12.120	0,56 %
Christian BONJEAN	9.360	0,43 %	9.360	0,43 %
Alain PASQUET	2.200	0,10 %	2.200	0,10 %
Patrice MARTIN	1200	0,06 %	1200	0,06 %
Total Salariés	86.248	3,98 %	86.248	4,01 %
Robert MALKA	54.048	2,50 %	54.048	2,51 %
Jacques SAURET	39.000	1,80 %	39.000	1,81 %
Jean-Michel MOISAN	39.000	1,80 %	39.000	1,81 %
Corinne MARLIN	15.600	0,72 %	15.600	0,73 %
Denis FOUQUET	16.470	0,76 %	16.470	0,77 %
Michel LEBLANC	14.718	0,68 %	14.718	0,68 %
Alexandre DE BIBIKOFF	10.752	0,50 %	10.752	0,50 %
Jean-François BAILLETTE	3.396	0,16 %	3.396	0,16 %
Philippe GUILLAUME	390	0,02 %	390	0,02 %
Pascale BOUFFERET	78	0,00 %	78	0,00 %
Total Non Salariés	193.452	8,94 %	193.452	9,00 %
Autodétention	15.826	0,73 %	0	0,00 %
Total	2.165.264	100,00 %	2.149.438	100,00 %

Note (*) : représentant Equity Vision ainsi que FCPI Innovation Discovery 2, FCPI Innovation Discovery 3, FCPI Soge Innovation 8, FCPI Soge Innovation Evolution 2, FCPI UFF Innovation 2.

Les actionnaires dont les actions ont été entièrement libérées et ont fait l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au 21 septembre 2006 et après en avoir fait la demande, bénéficieront d'un droit de vote double institué par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 septembre 2006.

Le tableau ci-dessous présente une simulation de la mise en application des droits de vote double :

	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Jean-Yves RIVIERE	63.152	2,92 %	126.304	4,60 %
JMCE Consultants	620.000	28,63 %	620.000	22,56 %
Philippe GAUTIER	56.976	2,63 %	113.952	4,15 %
PCG Consultants	323.300	14,93 %	323.200	11,76 %
Marc HABABOU	32.256	1,49 %	64.512	2,35 %
LM Partners	220.000	10,16 %	220.000	8,01 %
Total Managers	1.315.584	60,76 %	1.467.968	53,43 %
CL. Capital Invest. Rothschild (*)	190.908 324.504	8,82 % 14,99 %	292.326 425.922	10,64 % 15,50 %
Total Financiers	515.412	23,80 %	718.248	26,14 %
Club d'investissement GE	38.742	1,79 %	77.484	2,82 %
Marie-Annick RIVIERE	78	0,00 %	156	0,01 %
Claude LE MENAHEZE	31.200	1,44 %	62.400	2,27 %
Dominique DEMESY	16.206	0,75 %	30.012	1,09 %
Alain PERSON	13.884	0,64 %	27.768	1,01 %
Patrick RODIGUE	12.120	0,56 %	23.040	0,84 %
Christian BONJEAN	9.360	0,43 %	18.720	0,68 %
Alain PASQUET	2.200	0,10 %	2.200	0,08 %
Patrice MARTIN	1200	0,06 %	1200	0,04 %
Total Salariés	86.248	3,98 %	165.496	6,02 %
Robert MALKA	54.048	2,50 %	54.048	1,97 %
Jacques SAURET	39.000	1,80 %	78.000	2,84 %
Jean-Michel MOISAN	39.000	1,80 %	78.000	2,84 %
Corinne MARLIN	15.600	0,72 %	31.200	1,14 %
Denis FOUQUET	16.470	0,76 %	29.340	1,07 %
Michel LEBLANC	14.718	0,68 %	29.436	1,07 %
Alexandre DE BIBIKOFF	10.752	0,50 %	10.752	0,50 %
Jean-François BAILLETTE	3.396	0,16 %	6.792	0,03 %
Philippe GUILLAUME	390	0,02 %	780	0,01 %
Pascale BOUFFERET	78	0,00 %	156	0,01 %
Total Non Salariés	193.452	8,94 %	318.504	11,59 %
Autodétention	15.826	0,73 %	0	0,00 %
Total	2.165.264	100,00 %	2.747.000	100,00 %

Note (*) : représentant SA Equity Vision ainsi que FCPI Innovation Discovery 2, FCPI Innovation Discovery 3, FCPI Soge Innovation 8, FCPI Soge Innovation Evolution 2, FCPI UFF Innovation 2.

A la date d'enregistrement du présent Document de base (avant exercice des stocks options non levés), le nombre total d'actionnaires de la Société est de 28, y compris le compte d'actionnaire de la Société pour les actions détenues en autocontrôle.

Des précisions sur le contrôle de la Société sont fournies à la section 18.3 du présent Document de base.

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote, sauf si, remplissant les conditions de détention prévues par les statuts, une action confère à son détenteur un droit de vote double. Suite à diverses opérations de rachat de titres, la société détient en propre 15.826 actions.

18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE

La Société est contrôlée par ses trois actionnaires fondateurs qui détiennent directement et indirectement 60,76 % du capital de la Société. (les sociétés JMCE Consultants, PCG Consultants et LM Partners sont détenues respectivement à 100% par Jean-Yves RIVIERE, Philippe GAUTIER et Marc HABABOU).

Par conséquent, à la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société est contrôlée directement et indirectement au travers des sociétés JMCE Consultants, PCG Consultants et LM Partners par : Monsieur Jean-Yves RIVIERE, Président à hauteur de 31,55%, Monsieur Philippe GAUTIER, Directeur Général à hauteur de 17,56% et Monsieur Marc HABABOU, Directeur Général Délégué à hauteur de 11,65%.

A la date du Présent Document de base, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société. A la connaissance de cette dernière, il n'existe pas d'actions de concert entre les administrateurs. Il n'a donc pas été mis en place de mesure spécifique pour s'assurer que le contrôle de la Société ne sera pas exercé de manière abusive.

A l'issue de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, Messieurs RIVIERE, GAUTIER et HABABOU continueront à être les actionnaires de référence de la Société.

Un pacte d'actionnaires a été conclu, le 26/04/2002, entre les actionnaires historiques et dirigeants de la Société avec un groupe d'investisseurs financiers :

- cet accord précise les modalités de transmission ou de retrait de leur participation dans le capital de la Société,
- cet accord confère un droit de sortie conjointe aux investisseurs financiers en cas de perte de contrôle de la Société par les actionnaires historiques et dirigeants

Ce pacte sera résilié préalablement à l'opération d'introduction de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Par ailleurs, chaque actionnaire individuel de la Société a signé un engagement contractuel avec les actionnaires fondateurs et les actionnaires financiers régissant notamment les modalités de droit de préemption ainsi que les modalités de sortie. Chacun de ces engagements sera frappé de caducité préalablement à l'introduction sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

A l'origine, Messieurs Rivière, Gautier et Hababou ont souscrit à titre personnel, leur participation dans la Société, où ils exercent des fonctions de mandataires sociaux.

Dans le cadre du projet d'introduction en bourse, les actionnaires fondateurs ont constitué des structures personnelles et y ont apporté pour des raisons patrimoniales la quasi-totalité de leurs titres. Ces apports effectués en avril 2006 ont fait l'objet de rapports émis par le cabinet ACF (Cf. Chap.26), en tant que commissaire aux apports. Ces rapports n'ont l'objet d'aucune remarque ni observation sur le prix de ces apports. Il est à noter que le cabinet ACF est également Commissaire aux comptes de la Société.

Les titres encore détenus en direct par les actionnaires fondateurs ont vocation à être cédés à court terme.

18.4. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le détail des opérations avec des apparentés conclues par l'émetteur est fourni dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Des conventions ont été signées le 06/07/2006 entre Groupe Eurilogic d'une part, et respectivement JMCE Consultants, PCG Consultants et LM Partners d'autre part. Ces conventions sont exposées à la section 16.2 du présent Document de base et feront l'objet d'un rapport spécial de la part des contrôleurs légaux lors de l'exercice clôturant au 30 juin 2007.

19.1. OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2006

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de gestion de trésorerie avec Eurilogic et avec Sodima :

Votre société a conclu avec ses filiales des conventions de gestion de trésorerie. Selon celles-ci, les sommes mises à disposition portent intérêt au taux annuel de 3,50 %.

Au 30 juin 2006, les soldes des avances de trésorerie enregistrées en comptes courants s'élevaient à :

- 1.100.000 € pour Eurilogic
- Néant pour Sodima

Au titre de la période les revenus d'intérêts se sont élevés à :

- 40.058 € pour Eurilogic
- Néant pour Sodima

Convention d'assistance avec Eurilogic et avec Sodima :

Groupe Eurilogic fournit des prestations à ses filiales, dans les principaux domaines suivants : juridique, administratif, commercial et développement, technique, ressources humaines.

En contrepartie de ces prestations, Groupe Eurilogic perçoit une rémunération calculée sur la base des coûts de revient engagés par elle-même, majorés de 10%.

Au titre de la période, la rémunération de Groupe Eurilogic s'est élevée à :

- 2.723.974 € pour Eurilogic
- 384.000 € pour Sodima

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 4 septembre 2006

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance

Jean-Claude DESSAIN

Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton International

Jean-Pierre CORDIER

19.2. OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2005

Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'éventuelles autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'assistance avec Sodima :

Société française détenue à plus de 10% par votre société : Sodima.

Groupe Eurilogic fournit des prestations à sa filiales, dans les principaux domaines suivants : juridique et fiscal, administratif, commercial et développement, technique, ressources humaines.

En contrepartie de ces prestations Groupe Eurilogic perçoit une rémunération calculée sur la base des coûts de revient engagés par elle-même, majorés de 10%.

Au titre de la période, la rémunération de Groupe Eurilogic s'est élevée à : 241.500 € pour Sodima.

Convention de gestion de trésorerie avec Sodima :

La société a conclu avec sa filiale une convention de gestion de trésorerie. Selon celle-ci, les sommes mises à disposition porteront intérêt aux taux selon les dispositions fiscales.

Autorisation maximum de : 450.000 €.

Non appliquée sur l'exercice.

CONVENTIONS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de gestion de trésorerie avec Eurilogic

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves RIVIERE.

La Société a conclu avec sa filiale une convention de gestion de trésorerie. Selon celle-ci, les sommes mises à disposition portent intérêt au taux annuel de 3,50%.

Au 30 juin 2005, les soldes des avances de trésorerie enregistrés en comptes courants s'élevaient à :

- DR 2.600.000 € pour Eurilogic

Au titre de l'exercice, les revenus d'intérêts se sont élevés à :

- 54.370 € pour Eurilogic

Convention d'assistance avec Eurilogic et Euri Help :

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves RIVIERE.

Groupe Eurilogic fournit des prestations à ses filiales, dans les principaux domaines suivants : juridique et fiscal, administratif, commercial et développement, technique, ressources humaines.

En contrepartie de ces prestations Groupe Eurilogic perçoit une rémunération calculée sur la base des coûts de revient engagés par elle-même, majorés de 10%.

Au titre de la période, la rémunération de Groupe Eurilogic s'est élevée à :

- 2.087.505 € pour Eurilogic
- 392.532 € pour Euri Help

Paris et Nogent sur Marne, le 18 novembre 2005

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance
Jean-Claude DESSAIN

Claude LELEU

19.3. OPERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2004

Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de gestion de trésorerie :

Administrateurs concernés : Monsieur Jean-Yves RIVIERE, Monsieur Philippe GAUTIER, Monsieur Claude Le MENAHEZE.

La Société a conclu avec ses filiales une convention de gestion de trésorerie. Selon celle-ci, les sommes mises à disposition portent intérêt au taux annuel de 3,50%.

Au 30 juin 2004, les soldes des avances de trésorerie enregistrées en comptes courants s'élevaient à :

- DR 600.000 € pour Eurilogic
- DR 500.000 € pour Eurilogic Industries
- CR 350.000 € pour HTS
- DR 950.000 € pour Eurilogic Technologies

Au titre de l'exercice, les revenus d'intérêts se sont élevés à :

- 29.480 € pour Eurilogic
- 15.944 € pour Eurilogic Industries
- 288 € pour HTS
- 18.692 € pour Eurilogic Technologies

Au titre de l'exercice, les charges d'intérêts se sont élevées à :

- 2.154 € pour HTS

Convention d'assistance :

Administrateurs concernés : Monsieur Jean-Yves RIVIERE, Monsieur Philippe GAUTIER, Monsieur Claude Le MENAHEZE.

Groupe Eurilogic fournit des prestations à ses filiales, dans les principaux domaines suivants : juridique et fiscal, administratif, commercial et développement, technique, ressources humaines.

En contrepartie de ces prestations Groupe Eurilogic perçoit une rémunération calculée sur la base des coûts de revient engagés par elle-même, majorés de 10%.

Au titre de la période, la rémunération de Groupe Eurilogic s'est élevée à :

- 1 324 853 € pour Eurilogic Technologies
- 669 852 € pour Eurilogic
- 419 095 € pour Euri Help
- 185 849 € pour HTS
- 104 852 € pour Eurilogic Industries

Paris et Nogent sur Marne, le 15 novembre 2004

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance
Jean-Claude DESSAIN

Claude LELEU

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1. COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES FRANÇAISES

20.1.1. Comptes consolidés en normes françaises pour les exercices clos le 30 juin 2006, 2005 et 2004

20.1.1.1. Comptes de résultat consolidés

COMPTE DE RESULTAT	06.2006	06.2005	06.2004
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	60 212	47 122	37 848
Production stockée		-357	372
Production immobilisée			
Reprises de provisions et transfert de charges	606	476	713
Autres produits	47	27	6
PRODUITS D'EXPLOITATION	60 865	47 268	38 939
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)	12 548	9 181	6 408
Autres achats et charges externes	7 572	6 556	6 731
Impôts et taxes	1 649	1212	905
Frais de personnel (1)	34 016	25 962	20 908
Dotations aux amortissements des immobilisations	463	403	345
Dotations aux provisions	494	518	531
Autres charges	18	87	56
CHARGES D'EXPLOITATION	56 760	43 919	35 884
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 105	3 349	3 055
Différences de changes nettes	42	-5	3
Dotations aux provisions nettes de reprises	3	-4	1
Autres produits et charges financières	-145	-86	-180
RESULTAT FINANCIER	-100	-95	-176
Dotations aux provisions nettes de reprises	148	432	82
Autres produits et charges exceptionnelles nets	-328	-520	-254
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-180	-88	-172
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	-203	-195	-81
Dotations aux amortissements fonds commerciaux	-384	-254	-254
Participation des salariés		-386	-232
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	-1265	-929	-799
BENEFICE NET BRUT	1 973	1 402	1 341
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 973	1 402	1 341
Résultat par action en K€	1,82	1,30	4,51
Résultat par action dilué en K€	1,81	1,28	4,40

(1) y compris la participation des salariés pour 650 K€

20.1.1.2. Bilans consolidés

BILAN ACTIF	06.2006	06.2005	06.2004
Ecarts d'acquisition / Fonds commerciaux	6 636	7 077	4 006
Autres immobilisations incorporelles	59	133	153
Immobilisations corporelles	1 199	886	776
Participations et autres titres immobilisés	14	52	2
Prêts et autres immobilisations financières	246	228	199
ACTIF IMMOBILISE	8 154	8 376	5 136
Stocks et encours	477	509	723
Clients et comptes rattachés	21 469	20 625	14 108
Autres créances	6 163	3 781	2 839
Impôts différés actif	325	187	211
Disponibilités et valeurs mobilières	3 593	4 231	2 348
Comptes de regularization	537	463	265
ACTIF CIRCULANT	32 564	29 796	20 494
Charges à répartir		87	121
TOTAL ACTIF	40 718	38 259	25 751
BILAN PASSIF	06.2006	06.2005	06.2004
Capital social	1083	1077	298
Primes d'émission	6 830	6 720	2 871
Réserves consolidées	5 439	4 693	3 371
Résultat de l'exercice	1 973	1 402	1 341
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	15 325	13 892	7 881
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	15 325	13 892	7 881
Avances conditionnées	155	155	155
AUTRES FONDS PROPRES	155	155	155
Provisions acquisition titres (écart négatif)	435	580	725
Provisions pour risques	417	535	537
Provisions pour charges	199	221	170
Impôts différés passif	116	43	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 167	1 379	1 432
Emprunts obligataires convertibles		0	746
Dettes financières sur établissements de crédit	3 810	3 327	2 037
Dettes financières diverses	327	140	82
Avances et acomptes reçus sur commandes	58	205	453
Fournisseurs et comptes rattachés	4 822	3 794	2 147
Dettes fiscales et sociales	13 116	12 547	8 734
Dettes sur immobilisations		1 059	103
Autres dettes	3	20	523
Produits constatés d'avance	1935	1 741	1 458
DETTES	24 071	22 833	16 283
TOTAL PASSIF	40 718	38 259	25 751

20.1.1.3. *Tableaux des flux de trésorerie consolidés*

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	06.2006	06.2005	06.2004
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	1 973	1 402	1 341
Dotation aux amortissements	905	451	678
Dotation/Reprise de provisions	-208	-190	-201
Résultat des réalisations d'actifs	8	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 678	1 663	1 818
(Augmentation) diminution des créances	-2 427	-662	898
(Augmentation) diminution des dettes	662	859	-726
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1765	197	172
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	913	1 860	1 990
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-223	-1 994	-816
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-579	-274	-266
Acquisitions de titres de participation	-12	-3 723	-151
Variation des dettes sur immobilisations	-1 000	1 230	0
Incidence des variations de périmètre	170		
Total investissements	-1 764	-4 761	-1 233
Cessions immobilisations corp. et incorp.	0	0	0
Cessions immobilisations corp. et incorp.	0	0	0
Cession de titres de participation	0		0
Variation des créances sur immobilisations	0	0	0
Total désinvestissements	0	0	0
Augmentation (diminution) des créances / prêts à long terme.	15	-37	0
Augmentation (diminution) des autres immobilisations financières	-35	-131	-5
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 784	-4 929	-1 238
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire	116	4 684	8
Dividendes distribués	-323	-208	0
Emissions d'emprunts	1 200	2 120	0
Remboursement d'emprunts	-1 169	-631	-420
Augmentation diminution des autres fonds propres	0	0	0
(Augmentation) diminution des autres dettes financières	178	-667	-17
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-218	5 298	-429
VARIATION DE LA TRESORERIE	-1 089	2 229	323
TRESORERIE D'OUVERTURE	4 222	1 993	1 670
TRESORERIE DE CLOTURE	3 133	4 222	1 993

20.1.1.4. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres
Situation à la clôture N-3	291	2.870	2.576	1.217		6.954
Souscriptions numéraires	7	1				8
Affectation résultat N-1			1.217	-1.217		
Résultat de l'exercice				1.341		1.341
Autres variations			-422			-422
Situation à la clôture N-2	298	2.871	3.371	1.341		7.881
Souscriptions numéraires	770	3.148				3.918
Apport de titres	9	701				710
Distribution dividendes			-208			-208
Affectation résultat N-1			1.341	-1.341		0
Résultat de l'exercice				1.402		1.402
Variation de périmètre			56			56
Autres variations			133			133
Situation à la clôture N-1	1.077	6.720	4.693	1.402	0	13.892
Souscriptions numéraires	6	110				116
Distribution dividendes			-323			-323
Affectation résultat N-1			1.402			0
Résultat de l'exercice						1.981
Variation de périmètre			-32			-32
Autres variations			-264			-264
Situation à la clôture N	1.083	6.830	5.476	1.981	0	15.370

20.1.1.5. Description des engagements hors bilan

En K€	2006	2005	2004
Cautions de contre-garantie sur marchés	674	1.100	1.745
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	0	3.072	1.670
Avals, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagements donnés	0	500	0
Total	674	4.672	3.415

20.1.2. Annexe aux comptes consolidés

20.1.2.1. Annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2006

COMPARABILITE DES COMPTES

Les états publiés (bilan, compte de résultat, tableaux de flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres) présentent les valeurs au 30 juin 2006 comparées à celles au 30 juin 2005 et 30 juin 2004.

La participation aux résultats, d'un montant de 650 K€ au 30/06/2006, a fait l'objet d'un reclassement dans le poste charges de personnel de manière à harmoniser la présentation du compte de résultat au 30 juin 2006 avec les pratiques habituelles des sociétés publiant des comptes consolidés. A titre de comparabilité, le résultat d'exploitation après reclassement de la participation aux résultats serait respectivement pour les exercices 2005 et 2004 de 2.963 K€ et 2.823 K€.

METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables français et sont établis conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC n°99-02.

Méthode de consolidation

Les sociétés dont le groupe contrôle directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du Groupe.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées	Siège	SIREN	Contrôle	Capital
Groupe Eurilogic	Centrale Parc – Bâ2 Avenue Sully Prud'homme 92298 Châtenay Malabry	423642222	Société mère	1.082.632 €
Eurilogic	Centrale Parc – Bâ2 Avenue Sully Prud'homme 92298 Châtenay Malabry	410000566	100 %	1.930.416 €
Euri-Conseil	Centrale Parc – Bâ2 Avenue Sully Prud'homme 92298 Châtenay Malabry	411816317	100 %	8.000 €
Sodima	18, rue du Quebec LP 701 91961 Courtaboeuf cedex	327821328	100 %	531.000 €
Eurilogic Polska	UL. Wynalazek 4 02-677 WARSZAWA (Pologne)		100 %	50.000 zł

Entrée dans le périmètre de consolidation : Création de la société Eurilogic Polska en mai 2005. La société est intégrée dans le périmètre de consolidation cette année.

Exclusion du périmètre : Toutes les filiales du groupe pour lesquelles le contrôle est exclusif sont consolidées. Groupe Eurilogic a souscrit 25% du capital de la SARL De2. Le Groupe n'exerce aucun

contrôle particulier sur cette structure et l'activité ne revêt pas un caractère significatif pour le Groupe. Elle n'est donc pas consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 30 juin 2006.

Méthode de conversion utilisée pour les comptes établis en devise étrangères

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion est la méthode du taux de clôture :

- Pour les éléments actifs et passifs : les valeurs sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Pour les éléments du compte de résultat : les valeurs sont converties sur la base du taux de change moyen constaté sur la durée de l'exercice,
- Les capitaux propres sont au taux historique.

Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique écart de conversion.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Généralités

Les comptes ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur au 30 juin 2006, en application du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

Les comptes ont été arrêtés et établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Règlement sur les actifs

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs dont les modalités sont précisées par les règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, nous avons procédé à l'examen des actifs immobilisés et avons retenu l'approche prospective. Aucun impact significatif n'a été mis en évidence concernant la durée d'utilité de nos actifs qui est conforme à la durée d'usage.

En application de l'avis sur les actifs nous avons soldé les charges à répartir d'un montant de 51 K€ avec contrepartie le poste Report à Nouveau.

Location financement

Le Groupe a décidé en application de la norme 99-02 de traiter ces contrats comme des locations simples. Cette méthode est autorisée mais ne constitue pas une méthode préférentielle. Si les comptes avaient été retraités, les impacts seraient les suivants :

- Immobilisations en valeurs brutes :	946 K€
- Amortissements cumulés au 30 juin 2006 :	370 K€
- Emprunts, montant des loyers restant à rembourser :	603 k€

L'impact sur le compte de résultat de la période est négligeable.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite ont été calculés selon la méthode prospective et comptabilisés à partir de l'effectif présent à la date de la clôture. Il est fonction des éléments suivants:

- La mortalité selon le sexe,
- Le salaire annuel,

- La rotation de l'effectif segmentée selon des tranches d'âge et évaluée sur la base des départs de l'exercice,
- L'âge de la retraite à 65 ans.

Ecarts de conversion

Les écarts de conversion ont été comptabilisés au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement : les frais de recherche et de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux : Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion d'une prise de participation représentent la différence entre :

- Le prix d'acquisition de la société consolidée
- Et la part revenant au Groupe de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés.

Lorsque la partie résiduelle non affectée est négative, elle est inscrite sous la rubrique « provision pour acquisition des titres » au passif du bilan et reprise selon un plan d'une durée linéaire de 10 ans.

Les écarts d'acquisitions sont amortis sur une durée maximum de 10 ans.

Les éléments du fonds de commerce sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis en consolidation selon la méthode linéaire sur une durée de 10 et/ou 15 ans.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise ou le fonds commercial à réaliser un Chiffre d'Affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle de survalueur est comptabilisée.

Au niveau du Groupe, les actifs identifiés significatifs sont les fonds de commerce et les survalueurs acquis depuis 2000 (Cf 4.1). Le niveau d'analyse auquel le Groupe se tient, se situe au niveau des départements (BU) dans lesquels se trouvent ces actifs. Les critères d'évaluation portent sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel réalisé, ainsi que sur les prévisions de résultat à court terme.

L'analyse a conclu sur une valeur d'utilité supérieure à la valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles : Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.

Les amortissements économiques sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue et en mode linéaire.

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Agencements divers	de 3 à 10 ans
Installations techniques et matériel industriel	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 et 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les éléments sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur de réalisation des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les stocks et matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement.

Le poste est constitué de pièces destinées :

- au suivi des contrats de maintenance

- à être consommées sur les projets

Chaque année, le Groupe évalue la valeur d'utilité de ce stock. Une provision est constatée pour tenir compte de la faiblesse de la rotation sur les contrats pour lesquels le risque de non renouvellement est important.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Impôts différés

Les décalages temporaires d'impôt donnent lieu, s'ils sont significatifs, à constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable (actualisation en fonction de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés).

L'impôt différé actif résultant de déficits reportés est comptabilisé seulement si l'imputation de ceux-ci sur un bénéfice fiscal futur est probable.

Comptabilisation des stocks-options accordés aux salariés

Les stocks options n'ont pas été comptabilisés dans les comptes consolidés.

Comptabilisation des dettes et créances en devises

Les dettes et créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

Provision pour risques et charges

Les risques et charges sont identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet de provisions établies conformément à l'avis sur les passifs. Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Litiges : La société a provisionné les risques, les litiges et les situations contentieuses connus ou en-cours à la clôture de l'exercice. La provision comptabilisée constitue la meilleure estimation du risque.

Provision pour garanties : Sur la plupart des contrats au forfait. Les sociétés du Groupe sont tenues de garantir les systèmes livrés pendant une période de 12 mois (moyenne). Une provision pour garantie égale à 3,5 % de la commande est constituée. Cette somme est comptabilisée au prorata temporis.

Provision pour perte à terminaison : Selon la méthode de l'avancement (Cf 3.15)

Provision pour indemnité de retraite : Le Code du Travail prévoit de payer aux salariés une indemnité de retraite calculée sur la base du nombre d'années travaillées et le niveau de leur rémunération (Cf. 3.4).

Engagements gratification ancienneté : Aucune gratification ancienneté, ni médaille du travail n'est reconnue par le Groupe. Le Groupe n'a donc pas d'engagement vis-à-vis de ses salariés.

Méthode de comptabilisation des produits d'exploitation et des résultats sur contrats

Contrat au forfait : le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats sont constatés selon la méthode préférentielle de l'avancement. Pour les contrats faisant l'objet de facturation partielle (avancement technique validé par le client valant transfert de propriété), le revenu est aussi constaté à l'avancement de ces travaux intermédiaires. En cas de perte probable sur une affaire, une provision pour perte à terminaison est constatée.

Mise à disposition de personnel : le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux dits « en régie » sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Contrat de maintenance : les produits contractuels sur les contrats de maintenance sont constatés en chiffre d'affaires avec un prorata temporis.

La production réalisée non encore facturée est comptabilisée dans le poste « Clients facture à émettre » ; la facturation émise en avance de phase est comptabilisée en « Produits constatés d'avance ». Au 30 juin 2006, la facture à émettre est établie à 4.540 K€ contre 3.816 K€ l'exercice précédent. Les produits constatés d'avance s'élève à 1.411 K€ contre 1.281 K€ en 2005.

COMPLEMENTS D'INFORMATION DES POSTES DU BILAN ET DE LEURS VARIATIONS

Variation des autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions et production immobilisée	Cessions et rebus diminutions	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Ecart d'acquisition	2.403					2.403
Concess., brevets, droits	410	89	19			480
Fonds de commerce (1)	5.752	145				5.897
Total	8.565	234	19			8.780

(1) Acquisition d'un fonds de commerce de 75K€ et prise en charge d'un droit au bail de 70K€ pour les locaux

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Ecart d'acquisition	397	203				600
Concess., brevets, droits	277	163	19			421
Fonds de commerce	681	384				1.065
Total	1.355	750	19			2.086

Valeurs nettes	Solde d'ouverture					Solde de clôture
Ecart d'acquisition	2.006					1.803
Concess., brevets, droits	133					59
Fonds de commerce	5.071					4.833

Variation des immobilisations corporelles

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions et production immobilisée	Cessions et rebus diminutions	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Agencements	484	320				801
Installations techniques	205	43				200
Matériel de transport	13					13
Mat. Bureau, informati.	859	139				809
Mobilier	141	77				218
Total	1.702	579	240			2.041

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Agencements	143	52	2			193
Installations techniques	123	41	47			117
Matériel de transport	6	3				9
Mat. Bureau, informati.	488	142	187			443
Mobilier	56	21		3		80
Total	816	259	236	3		842

Valeurs nettes	Solde d'ouverture					Solde de clôture
Agencements	341					608
Installations techniques	82					83
Matériel de transport	7					4
Mat. Bureau, informati.	371					366
Mobilier	85					138
Total	886					1.199

Participations et autres titres immobilisés

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisi. et prod. Immobi.	Cessions et rebus diminution	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Titres Eurilogic Polska(1)	13			13		
Créance rattachée Eurilogic Polska (1)	39			39		
Titres De2		14				14
Total	52	14		52		14

(1) Société non consolidée sur l'exercice précédent

Dépôts et cautionnements

Le poste n'est constitué que de valeurs à plus d'un an. Il concerne principalement les dépôts de garantie sur les immeubles pris en location.

Stocks et encours

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Stocks	549	568	770
Total Brut	549	568	770
(Provisions pour dépréciation)	-72	-59	-47
Total net	477	509	723

Créances

En euros	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Dépréciat.	Total net
Clients et comptes rattachés	21.508	21.508			40	21.468
Etat impôts différés	325	325				325
Avoirs à recevoir / acomp fr	37	37				37
Avances personnel	94	94				94
Acompte IS	135	135				135
TVA	254	254				254
Indemnités sécurité sociales	24	24				24
Affacturage	5.608	5.608				5.608
Remboursement à recevoir	11	11				11
Total	27.996	27.996	-	-	40	27.956

Etats impôts différés :

	06.2006	06.2005
Organic	19	17
Participation	227	130
Provision indemnités départ retraite (*)	0	12
Déficits reportables	81	28
Provision pour non réalisation déficits	-8	-8
Autres	6	8
Total impôt différé actif	325	187
Charges non déductibles	43	43
Autres	73	
Total impôt différé passif	116	43
Total impôt différé net Actif/ (Passif)	209	144

Les autres créances : Les autres créances sont résumées de la façon suivante :

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Avances et acomptes s/cdes	37	59	97
Créances sociales	118	69	67
Créances fiscales	389	592	211
Créances liées à l'affacturage (1)	5.608	3.014	2.405
Autres créances	11	47	288
Total Brut	6.163	3.781	3.068
(Provisions pour dépréciation)	0	0	-229
Total net	6.163	3.781	2.839

(1) La société cède une partie de ses créances clients à une société d'affacturage. L'encours géré par le factor se monte au 30 juin 2006 à 7.926.696 € contre 3.903.708 € l'exercice précédent. Ces créances figurent dans le poste « Autres créances ».

Au 30 juin 2006, le montant financé s'élève à 2.321.352 €.

Provisions sur créances :

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Autres	Solde de clôture
Prov sur stocks	59	29	16					72
Prov. Créances clients	13	40	13					40
Total Prov.s/créances	72	69	29					112

Trésorerie

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Valeurs mobilières de placement	2.309	2.456	0
Disponibilités	1.284	1.775	2.348
Total brut	3.593	4.231	2.348
(provisions pour dépréciation)			
Total net	3.593	4.231	2.348

Comptes de régularisations

Le poste est constitué de frais généraux (poste « autres achats et charges externes ») constatées d'avances.

Capitaux propres

Capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1.076.532	1
Actions émises pendant l'exercice (Stock-options)	6.100	1
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1.082.632	1

Dont :

824.926 actions de catégorie A

257.706 actions de catégorie B avec des droits attachés en cas de liquidation

	Capital	Prime	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Capitaux propres
Situation à la clôture N-2	298	2.871	3.371	1.341		7.881
Souscriptions numéraires	770	3.148				3.918
Apport de titres	9	701				710
Distribution dividendes			-208			-208
Affectation résultat N-1			1.341	-1.341		0
Résultat de l'exercice				1.402		1.402
Variation de périmètre			56			56
Autres variations			133			133
Situation à la clôture N-1	1.077	6.720	4.693	1.402	0	13.892
Souscriptions numéraires	6	110				116
Distribution dividendes			-323			-323
Affectation résultat N-1			1.402			0
Résultat de l'exercice						1.973
Variation de périmètre			-32			-32
Autres variations			-301			-301
Situation à la clôture N	1.083	6.830	5.439	1.973	0	15.325

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires

Autres fonds propres

La société a signé un contrat ANVAR portant sur une aide financière globale de 200 K€ destinée au développement d'un logiciel. Cette aide est remboursable en cas de succès selon un échéancier démarrant fin 2005. La société a perçu en 2004 une somme de 155 K€. Nous avons un engagement de remboursement minimum de 41 K€, le reste en fonction de la réussite technique ou commercial du projet. La somme de 22 K€ est à rembourser dans l'année.

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Solde d'ouverture	Dot. de l'exercice	Reprise de l'exercice (prov. utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Change ment de méthode	Var. de périmètre	Autres	Solde de clôture
Prov. pr acquisition de titres	580			145				435
Prov. pr risques prud'hommes	116	48	42	9				113
Prov. pour garantie	369	354	425	47				251
Prov. pour perte à terminaison	50	53	50					53
Total Provisions risques	535	455	517	56				417
Prov. pr indemnités retraite	221	20		42				199
Total Provisions charges	221	20	0	42				199
Prov. pour impôts différés	43	73						116
Total	1.379	548	517	243				1.167

Emprunt et dettes assimilées

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Dettes à court-terme			
Banques créditrices	459	10	26
Emprunts (retraitement CB)			
Emprunts rembt -1 an	1.173	992	839
Autres dettes financières à CT		1	
Total	1.632	1.003	865
Dettes à long-terme			
Emprunts obligataires convertibles	0	0	746
Emprunts, rembt +1 an	2.178	2.324	1.172
Emprunts (retraitement CB)			
Total	2.178	2.324	1.918
Total emprunts et dettes financières	3.810	3.327	2.783

Emprunts et dettes financières divers

Le poste est constitué uniquement des comptes bloqués au titre de la participation des salariés au résultat de l'entreprise

Dettes

En Euros	Montant brut	A moins d'1an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et cr	4.822	4.822		
Dettes sociales	3.743	3.743		
Organismes sociaux	3.715	3.715		
IS	772	772		
TVA	4.436	4.436		
Autres taxes	450	450		
Autres dettes	3	3		
Total	17.941	17.941		

Dettes fiscales et sociales

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Dettes sociales	3.743	3.313	2.073
Organismes sociaux	3.715	3.336	2.354
IS	772	785	502
TVA	4.436	4.765	3.456
Autres taxes	450	348	349
Total	13.116	12.547	8.734

Autres dettes

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Clients créditeurs		6	56
Frais à payer	3	5	
Clients demandes d'acompte			164
Remise accordée aux clients	4	9	65
Divers (Facto)	5		238
Total	12	20	523

Dettes sur immobilisations

Le poste était alimenté l'exercice précédent. Il correspondait aux éléments suivants :

- Dette sur acquisition des titres SODIMA : 1 000
- Dette sur acquisition portefeuille de clients automobile : 59

Produits constatés d'avance

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Facturation contrats de maintenance	524	461	256
Encours à l'avancement	1.411	1.280	1.202
Total	1.935	1.741	1.458

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève à 1,8M€ soit 3% du chiffre d'affaires consolidé (7% du chiffre d'affaires au 30 juin 2005)

Chiffre d'affaires par activité :

Rubriques	06.2006	06.2005
Vente de produits	6.179	3.077
Projet / forfait	23.223	20.963
Assistance technique	24.341	17.706
Maintenance et produits associés	6.469	5.376
Total	60.212	47.122

Chiffre d'affaires par département :

Dans les comptes du Groupe, il existe cinq départements orientés clients, un établissement « produit » et une structure juridique indépendante, la SAS Sodima :

- BU Aéronautique
- BU Automotive (Automobile et ferroviaire)
- BU Defense
- BU Industries (Ciments, Pharmacie, électronique, Télécom, Embedded...)
- BU Magali (BU Produit)
- BU ITS (Help-desk)

SAS SODIMA (Activité liée à la Défense et activité de revente de matériel informatique)

	BU Aéro	BU Auto	BU Défense	BU Industries	BU Magali	BU ITS	SAS Sodima	Autres	Total
CA	4.688	9.540	13.414	9.699	2.645	11.204	8.979	43	60.212
REX	434	740	1.778	388	549	543	457	-134	4.755
%CA	9%	8%	13%	4%	21%	5%	5%		8%
Fonds commerciaux / Ecart d'acqui. en val. Nette		1.796	2.676	289	443		1.360		6.564

Frais de Personnel

Frais de personnel	06.2006	06.2005	06.2004
Salaires et traitements	23.251	17.591	14.119
Charges sociales	10.765	8.371	6.789
Total	34.016	25.962	20.908
Effectif moyen	674	550	415

Détail des dotations et des reprises de provisions d'exploitation

	Dotations	Reprises
Exploitation		
Provision pour garantie	-353	473
Provision pour perte à terminaison	-53	50
Provision pour IDR	-20	42
Provision sur stocks et encours	-29	16
Provision créances clients	-39	14
Transfert de charge		11
Total exploitation	-494	606

Résultat financier

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Différences de change nette	45	-9	4
Produit de placement	81	88	16
Charges d'intérêts	-164	-123	-144
Intérêts financement facto	-62	-51	-52
Total	-100	-95	-176

Résultat exceptionnel

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
Litiges commerciaux	0	-141	
Litiges personnel	-256	-72	-242
Reprise provision acquisition de titres	145	145	145
Pénalité de résiliation bail	-80		
Autres	11	-20	-75
Total	-180	-88	-172

Détail du poste « Impôts sur les bénéfiques et impôts différés »

Rubriques	06.2006	06.2005	06.2004
IS de l'exercice à payer	1.354	1.033	958
Charges d'IS payée ou remboursé sur la période	13		-18
Variation des impôts différés	-111	-104	-141
Total	1.256	929	799

Preuve d'impôt

Rubriques	06.2006
Résultat net du Groupe	1.973
Dotations / amortissement écarts d'acquisition / fonds de commerce	587
Charge d'impôt constatée	1.265
Résultat avant impôt	3.825
Taux d'impôt	33,33%
Charge théorique d'impôt	1.275
Contribution sociale 3,3%	18
MV sur participation	-21
Différences permanentes	-7
Impôts effectivement constaté	1.265
Taux effectif d'imposition	33,06%

COMPLEMENTS D'INFORMATION DU BILAN ET DE LEURS VARIATIONS**Engagements hors bilan**

	Total en K€	-1 an	1 et 5 ans
Engagements donnés : cautions sur marchés client	674	674	
Droit individuel à la formation (DIF)	(*)		
Engagements reçus : néant			

(*) Au titre du droit individuel à la formation, les salariés du Groupe ont acquis au 31 décembre 2005, 14.122 heures.

Stocks options

Plan de Stock-Options	30/06/03	30/06/04	30/06/05	30/06/06
Actions à attribuer à l'ouverture de l'exercice	12.454	16.054	7.500	18.300
Nouvelles attributions	7.500			
Attribution gratuite suite à incorp réserve			14.600	
Souscriptions	3.900	6.806	200	6.100
Actions attribuées ne pouvant plus être souscrites		1.748	3.600	6.500
Actions à attribuer à la clôture de l'exercice	16.054	7.500	18.300	5.700

Historique des plans autorisés	Nbr d'options	dont options attribuées	Options souscrites	Prix
AGE du 18/09/2000 (Plan terminé)	12.454	12.454	10.706	1,173
AGE du 04/10/2002	10.000	22.100 (1)	200	19,000

(1) Attribution gratuite suite à une incorporation de réserve

Opérations d'échange de conditions d'intérêts

La société a conclu avec Société Générale une opération de SWAP de taux d'intérêts (Variable fixe) sur l'emprunt souscrit en 2002 avec un taux variable EURIBOR 3M +1,6%.

Taux fixe contracté : 3,12%

Emprunt restant à rembourser : 149K€

20.1.2.2. Annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2005

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Investissement : A la fin de l'exercice, acquisition de clientèle dans le domaine de l'automobile, occupant 40 personnes. L'opération ayant donné lieu à la souscription d'un emprunt en juillet 2005 de 1,2M€.

Acquisition de la société SODIMA. L'opération ayant donné lieu à un endettement de 3 M€ (emprunt bancaire + crédit vendeur).

Structure : Le Groupe ayant engagé une restructuration interne, Eurilogic a absorbé 3 sociétés et recueilli 5 979 K€ d'actifs nets.

Création d'une filiale en Pologne (début des activités le 20 juin 2005)

Augmentation de capital en numéraire de 3,8 M€.

Evènements postérieurs : Poursuivant la réorganisation interne du Groupe, Eurilogic a absorbé une société sœur le 1^{er} juillet 2005 et recueilli des actifs nets d'une valeur de 612 K€.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées	Capital (€)	Contrôle (%)	Méthode de consolidation
Groupe Eurilogic SA	1 076 532	100 %	Société mère
Eurilogic SAS	1 530 416	100 %	Intégration globale
Euri Help SAS	100 000	100 %	Intégration globale
Euri Conseil SARL	8 000	100 %	Intégration globale
Sodima	531 000	100 %	Intégration globale

Le périmètre de consolidation a enregistré les mouvements en 2004/2005.

- Acquisition de la SAS Sodima le 1^{er} janvier 2005 (100% des titres)
- Création de la société Eurilogic Polska le 1^{er} juin 2005, il n'y a aucune activité. Il a été décidé de ne pas l'intégrer dans le périmètre de consolidation ;
- Au 1^{er} juillet 2004, la société Eurilogic SAS a absorbée les sociétés Eurilogic Technologies, Eurilogic Industries et High Tech Systems.

Le Groupe n'exerce aucun contrôle partagé et ne détient aucune autre participation que celles présentées ci-dessus.

PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes consolidés ont été établis suivant les règles et méthodes comptables en vigueur en France selon les dispositions de l'annexe au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Méthode de consolidation

Les sociétés placées sous le contrôle exclusif du Groupe Eurilogic sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 30 juin 2005.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Conversion des états financiers en euros

Toutes les sociétés consolidées établissent leurs comptes en euros.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement : les frais de recherche et de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Écarts d'acquisition : les écarts de première consolidation constatés à l'occasion d'une prise de participation représentent la différence entre :

- le prix d'acquisition de la société consolidée
- et la part revenant au Groupe de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés

Lorsque la partie résiduelle non affectée est négative, elle est inscrite sous la rubrique « provision pour acquisition des titres » au passif du bilan et reprise selon un plan d'une durée linéaire de 10 ans.

Fonds de commerce : les éléments du fonds de commerce sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis en consolidation selon la méthode linéaire sur une durée de 10 et/ou 15 ans.

Autres immobilisations incorporelles : les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiques sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue et en mode linéaire.

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Agencements divers	de 3 à 10 ans
Installations techniques et matériel industriel	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 et 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les éléments sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur de réalisation des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les stocks et matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Impôts différés

Les décalages temporaires d'impôt donnent lieu, s'ils sont significatifs, à constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable (actualisation en fonction de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés).

L'impôt différé actif résultant de déficits reportés est comptabilisé seulement si l'imputation de ceux-ci sur un bénéfice fiscal futur est probable.

Méthode de comptabilisation des produits d'exploitation et des résultats sur contrats

Contrat au forfait / changement de méthode sur la reconnaissance des revenus : le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats sont constatés selon la méthode préférentielle de l'avancement. Pour les contrats faisant l'objet de facturation partielle (avancement technique validé par le client valant transfert de propriété), le revenu est aussi constaté à l'avancement de ces travaux intermédiaires. En cas de perte probable sur une affaire, une provision pour perte à terminaison est constatée.

Au 30 juin 2004, la société HIGH TECH SYSTEMS ne valorisait pas ses encours à l'avancement. Nous avons donc retraité la situation nette d'ouverture.

Cette opération a amené à corriger le résultat net de <309K€> et à augmenter la réserve du même montant.

Mise à disposition de personnel : le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux dits « en régie » sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Contrat de maintenance : les produits contractuels sur les contrats de maintenance sont constatés en chiffre d'affaires avec un prorata temporis.

Provision pour garantie

Sur la plupart des contrats au forfait. Les sociétés du Groupe sont tenues de garantir les systèmes livrés pendant une période de 12 mois (moyenne). Une provision pour garantie égale à 3,5 % de la commande est constituée. Cette somme est comptabilisée au prorata temporis

Engagements de retraite

Le Code du Travail prévoit de payer aux salariés une indemnité de retraite calculée sur la base du nombre d'années travaillées et le niveau de leur rémunération. Le montant imputable à cette obligation est calculé de manière actuarielle.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ACTIF DU BILAN

Ecart d'acquisition

Ecarts d'acquisition s/titres	Solde d'ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebuts Diminutions	Solde de clôture
Ecarts d'acquisition s/titres HTS	351			351
Complément prix s/titres HTS	456			456
Ecarts d'acquisition s/titres Sodima		1.596		1.596
Total	807	1.596	0	2.403
Amortissements et dépréciations	202	195		397
Immobilisations nettes	605	1.401	0	2.006

Fonds de commerce

Fonds de commerce	Solde d'ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebuts Diminutions	Solde de clôture
Fonds de commerce	3.828	1.924		5.752
Total	3.828	1.924	0	5.752
Amortissements et dépréciations	427	254		681
Immobilisations nettes	3.401	1.670	0	5.071

Acquisition d'un portefeuille de clientèle dans le domaine de l'automobile pour 1 830K€. Les droits d'enregistrement et les frais liés à cette acquisition sont imputés à l'actif soit 94K€.

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Solde ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebuts Diminutions	Variation de périmètre	Solde de clôture
Concessions, brevet, logiciels (1)	302	99		19	420
Total immobilisations brutes	302	99	0	19	420
Amortissements et dépréciations	150	128		9	287
Immobilisations nettes	152	-29	0	10	133

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont résumées de la façon suivante :

Immobilisations corporelles	Solde ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebus Diminutions	Variation de périmètre	Solde de clôture
Agencements	416	27		40	483
Installations techniques	178	28			206
Matériel de transport	13				13
Mat. Bureau, informa., mobilier	717	222		63	1.002
Autres immo financés par crédit-bail	0			0	0
Total immobilisations brutes	1.324	277	0	103	1.704
Amortissements et dépréciations	548	250		20	818
Financés par crédit-bail	0			0	0
Immobilisations nettes	776	27	0	83	886

Participations et autres titres immobilisés

Le poste est constitué des titres Eurilogic Polska pour 12,5 K€, le solde est une créance rattachée à cette même participation.

Fiscalité différée

En euros	06.2005	06.2004	06.2003
Investissements			
Différences temporaires déductibles			
Provision indemnités départ retraite (*)			
Déficits reportables			
Provision pour non réalisation déficits			
Total impôt différé actif	176	211	15
Charges non déductibles			
Charges déduites d'avance			
Produits non taxés			
Autres			
Total impôt différé passif	-43		
Total impôt différé net actif / (passif)	133	211	15
Charge d'impôt différé	-104	-141	426

(*) L'impôt différé actif se rapportant à la provision d'ouverture pour indemnité de départ en retraite est constaté par la réserve : +50.

Autres créances

Les autres créances sont résumées de la façon suivante :

En euros	06.2005	06.2004	06.2003
Avances et acomptes s/cdes	59	97	33
Créances sociales	69	67	50
Créances fiscales	592	211	553
Créances liées à l'affacturage (1)	3.014	2.405	2.100
Autres créances	47	288	229
Total Brut	3.781	3.068	2.965
(Provisions pour dépréciation)	0	-299	-229
Total net	3.781	2.839	2.736

(1) contrat d'affacturage

La société Eurilogic SAS et Euri-Help cèdent une partie de ses créances clients à une société d'affacturage. L'encours géré par le factor se monte au 30 juin 2005 à 5 227 K€.. Ces créances figurent dans le poste « Autres créances ».

Au 30 juin 2005, le financement de l'en-cours non régie s'élève à 2 050 K€.

Trésorerie

Rubriques	06.2005	06.2004	06.2003
Valeurs mobilières de placement	2.456	0	642
Disponibilités	1.775	2.348	1.183
Total brut	4.231	2.348	1.825
(Provisions pour dépréciations)			
Total net	4.231	2.348	1.825

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN*Variation des capitaux propres consolidés*

	Contribution groupe intérêts hors groupe Total	
Capitaux Propres 30/06/2002	5.770	5.770
Variation de capital	3	3
Résultat	1.217	1.217
Autres variations	-36	-36
Capitaux Propres 30/06/2003	6.954	6.954
Variation de capital	8	8
Dividendes versés aux actionnaires		
Dividendes reçus et versés des autres entrep.		
Résultat	1.341	1.341
Variation % intérêts et périmètre		
Autres variations	-422	-422
Capitaux Propres 30/06/2004	7.881	7.881
Souscriptions numéraires	3.950	2.009
Apports de titres	710	
Dividendes versées	-208	-208
Résultat	1.402	1.397
Variation % intérêts et périmètre	56	56
Autres variations	101	2.751
Capitaux Propres 30/06/2005	13.892	13.806

Autres fonds propres

La société a signé un contrat ANVAR portant sur une aide financière globale de 200 K€ destinée au développement d'un logiciel. Cette aide est remboursable en cas de succès selon un échéancier démarrant fin 2005. La société a perçu au 30/06/2004 155 K€

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

Provisions pour risques et charges	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Aut. Et Var de périmètre	Solde de clôture
1/ Provision pour acquisition titres (écart négatif)	725		145		580
2/ Provisions pour risques					
Litiges personnel	169	66	123		112
Garantie s/affaires facturées	362	419	362		419
Autres provisions	6	5	7		4
Total Provisions pour risques	537	490	492	0	535
Provision pour charges	170	51			221
Provision pour indemnités de départ en retraite					
Total Provisions pour charges	0	51			221
Total Provisions Risques et Charge	1.502	541	492	0	756

Emprunts et dettes financières sur établissement de crédit et divers

En euros	06.2005	06.2004	06.2003
Dettes à court-terme			
Banques créditrices	10	26	71
Emprunts (retraitement CB)			11
Emprunts rembt – 1 an	993	838	533
Autres dettes financières à CT	1		
Total	1.004	864	615
Dettes à long-terme			
Emprunts obligataires convertibles	0	746	704
Emprunts, rembt + 1 an	2.324	1.172	1.688
Emprunts (retraitement CB)			
Autres dettes financières à LT	139	82	51
Total	2.463	2.000	2.443
Total emprunts et dettes financières	3.467	2.864	3.058

Dettes sur immobilisations

Dette sur acquisition des titres Sodima :	1 000
Dette sur acquisition portefeuille de clients automobile :	59

Autres dettes

Les autres dettes sont résumées de la façon suivante :

Rubriques	06.2005	06.2004	06.2003
Clients créditeurs	6	56	134
Frais à payer	5		
Clients demandes d'acompte		164	131
Remise accorder aux clients	9	65	26
Provisions reste à engager s/affaires (*)	0	0	1.064
Divers (Facto)		238	92
Total	20	523	1.447

(*) Impact du changement de méthode, passage à l'avancement sur la reconnaissance des revenus

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève à 3,3 M€ soit 7 % du Chiffre d'affaires consolidé (9% du Chiffre d'affaires au 30 juin 2004).

L'activité Ingénierie de systèmes a produit un chiffre d'affaires consolidé de 30,1 M€ contre 23,9 M€ soit une progression de 26 %.

L'activité Ingénierie de compétence a produit un chiffre d'affaires consolidé de 17 M€ contre 13,9 M€ soit une progression de 22 %.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation d'Eurilogic SAS a été impacté de 309 K€ du fait du retraitement de la situation nette d'ouverture lié à un changement d'évaluation des encours sur l'une des structures absorbée au 1er Juillet 2005.

Frais de personnel

Frais de personnel	06.2005	06.2004	06.2003
Salaires et traitements	17.591	14.118	11.494
Charges sociales	8.371	6.789	5.667
Total	25.962	20.907	17.161
Effectif moyen	550	415	345

Résultat exceptionnel

Les principaux éléments du résultat exceptionnel se décomposent comme suit :

Reprise provision pour litiges commerciaux	228
Dénouements litiges commerciaux	-369
Reprise provision pour acquisition des titres	145
Coûts de rupture des contrats	-129
Provisions litiges personnel	57
Régularisations organismes sociaux	-30
Divers	10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-88

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

	Total en K€	- 1 an	1 et 5 ans
Engagements donnés :			
Dettes garanties par des sûretés réelles (1)	3.072		3.072
Titres de participation (2)	500		500
Engagements reçus :			
Cautions de bonne fin garantie à 1 ^{ère} demande	1.100	1.100	

(1) Nantissement d'actions en garantie d'emprunts contractés pour l'acquisition de titres

(2) Complément de prix d'acquisition variable en fonction des résultats futurs de la société acquise

Stocks options

Rubriques	06.2003	06.2004	06.2005
Actions à attribuer à l'ouverture de l'exercice	12.454	16.054	7.500
Nouvelles attributions	7.500		
Attribution gratuite suite à incorp. réserve			14.600
Souscriptions	3.900	6.806	200
Actions attribuées ne pouvant plus être sous.		1.748	3.600
Actions à attribuer à la clôture de l'exercice	16.054	7.500	18.300

Historique des plans autorisés	Nbr d'options	dont options attribuées	Options souscrites	Prix
AGE du 18/09/2000 (Plan terminé)	12.454	12.454	10.706	1,173
AGE du 04/10/2002	10.000	22.100	200	19,000

(1) Attribution gratuite suite à une incorporation de réserve : 7500 + 14 600 d'options gratuites attribuées.

20.1.2.3. Annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2004

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice a été marqué par une forte progression dans le domaine automobile et la défense où plusieurs contrats importants pluriannuels ont été signés (notamment un d'un montant de 4.3 M€).

Nous avons progressé également dans l'industrie aéronautique avec notamment le démarrage d'un projet sur plusieurs années d'équipement de bancs de test chez notre client Turbomeca (Groupe SNECMA).

Le spatial a connu une activité peu significative.

Durant la deuxième moitié de l'exercice, nous avons préparé sous tous ces aspects le « nouvel Eurilogic » du 1er juillet 2004 :

- nouvelle présentation de notre offre
- organisation en Business Units
- Fusion absorption par Eurilogic SAS des sociétés : Eurilogic Technologies, Eurilogic Industries et High Tech Systems (HTS) avec effet au 1er juillet 2004.
- nouveau système d'information

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées	Capital (€)	Contrôle (%)	Méthode de consolidation
Groupe Eurilogic SA	297 540	100 %	Société mère
Eurilogic SAS	300 000	100 %	Intégration globale
Eurilogic Technologies SAS	800 000	100 %	Intégration globale
Euri Help SAS	100 000	100 %	Intégration globale
Euri Conseil SARL	8 000	100 %	Intégration globale
Eurilogic Industries SAS	151 250	100 %	Intégration globale
High Tech Systems (HTS) SAS	472 592	100 %	Intégration globale

Le périmètre de consolidation n'a enregistré aucun mouvement en 2003/2004.

Le Groupe n'exerce aucun contrôle partagé et ne détient aucune autre participation que celles présentées ci-dessus.

PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes consolidés ont été établis suivant les règles et méthodes comptables en vigueur en France selon les dispositions de l'annexe au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Méthodes de consolidation

Les sociétés placées sous le contrôle exclusif du Groupe Eurilogic sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 30 juin 2004.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Conversion des états financiers en euros

Toutes les sociétés consolidées établissent leurs comptes en euros

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement : les frais de recherche et de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Frais d'acquisition : les écarts de première consolidation constatés à l'occasion d'une prise de participation représentent la différence entre :

- le prix d'acquisition de la société consolidée
- et la part revenant au Groupe de l'évaluation totale des actifs et passif identifiés

Fonds de commerce : les éléments du fonds de commerce sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis en consolidation selon la méthode linéaire sur une durée de 10 et/ou 15 ans.

Autres immobilisations incorporelles : les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiques sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue et en mode linéaire.

Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Agencements divers	de 3 à 10 ans
Installations techniques et matériel industriel	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 et 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les éléments sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur de réalisation des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable

Stocks et encours de production

Les stocks et matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement.

Les biens et services en cours sont valorisés au coût de production

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Impôts différés

Les décalages temporaires d'impôt donnent lieu, s'ils sont significatifs, à constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable (actualisation en fonction de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés).

L'impôt différé actif résultant de déficits reportés est comptabilisé seulement si l'imputation de ceux-ci sur un bénéfice fiscal futur est probable.

Méthode de comptabilisation des produits d'exploitation et des résultats sur contrats

Contrat au forfait / changement de méthode sur la reconnaissance des revenus : La méthode de l'achèvement est abandonnée. Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats sont constatés selon la méthode préférentielle de l'avancement. Pour les contrats faisant l'objet de facturation partielle (avancement technique validé par le client valant transfert de propriété), le revenu est aussi constaté à l'avancement de ces travaux intermédiaires. En cas de perte probable sur une affaire, une provision pour perte à terminaison est constatée.

L'incidence du changement de méthode sur le bilan est la suivante : correction sur la réserve d'ouverture <283K€> nette d'impôts sur les bénéfices.

Mise à disposition de personnel : le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux dits « en régie » sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Contrat de maintenance : les produits contractuels sur les contrats de maintenance sont constatés en chiffre d'affaires avec un prorata temporis.

Provision pour garantie

Sur la plupart des contrats au forfait. Les sociétés du Groupe sont tenues de garantir les systèmes livrés pendant une période de 12 mois (moyenne). Une provision pour garantie égale à 5 % de la commande est constituée. Cette somme est comptabilisée au prorata temporis

Engagements de retraite

Le Code du Travail prévoit de payer aux salariés une indemnité de retraite calculée sur la base du nombre d'années travaillées et le niveau de leur rémunération. Le montant imputable à cette obligation est calculé de manière actuarielle. La provision est comptabilisée pour la première fois cet exercice (méthode préférentielle). L'engagement de retraite calculé à l'ouverture est imputé en réserve consolidée soit 101 K€ (net d'IS).

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ACTIF DU BILAN

Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition s/titres	Solde d'ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebuts Diminutions	Solde de clôture
Ecarts d'acquisition s/titres HTS	351			351
Complément prix s/titres HTS	203			456
Total	554	253	0	807
Amortissements et dépréciations	83	119		202
Immobilisations nettes	471	134	0	605

Frais de recherche et développement

Ecarts d'acquisition s/titres	Solde d'ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebuts Diminutions	Solde de clôture
Frais R&D	925		925	0
Total	925	0	925	0
Amortissements et dépréciations	869	56	925	0
Immobilisations nettes	56	-56	0	0

Fonds de commerce

Fonds de commerce	Solde d'ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebuts Diminutions	Solde de clôture
Fonds de commerce	3.828			3.828
Total	3.828	0	0	3.828
Amortissements et dépréciations	173	254		427
Immobilisations nettes	3.655	-254	0	3.401

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Solde ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebuts Diminutions	Variation de périmètre	Solde de clôture
Concessions, brevet, logiciels (1)	147	155			302
Total immobilisations brutes	147	155	0	0	302
Amortissements et dépréciations	91	59			150
Immobilisations nettes	56	96	0	0	152

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont résumées de la façon suivante :

Immobilisations corporelles	Solde ouverture	Acquisition et production immobilisée	Cessions et rebuts Diminutions	Variation de périmètre	Solde de clôture
Agencements	301	115			416
Installations techniques	141	37			178
Matériel de transport	13				13
Mat. Bureau, informa., mobilier	604	113			717
Autres immo financés par crédit-bail	75			-75	0
Total immobilisations brutes	1.134	265	0	-75	1.324
Amortissements et dépréciations	354	194			548
Financés par crédit-bail	64			-64	0
Immobilisations nettes	716	71	0	-11	776

Fiscalité différée

	06.2005		06.2004		06.2003	
	Impôt	Assiette	Impôt	Assiette	Impôt	Assiette
Investissements						
Différences temporaires déductibles		294				
Provision indemnités départ retraite (*)		170				
Déficits reportables		306		60		1.324
Provision pour non réalisation déficits		-121				
Total impôt différé actif	211		15		441	
Charges non déductibles						
Charges déduites d'avance						
Produits non taxés						
Autres						
Total impôt différé passif						
Total impôt différé net actif / (passif)						
Charge d'impôt différé	-141		426		372	

(*) L'impôt différé actif se rapportant à la provision d'ouverture pour indemnités de départ en retraite est constaté par la réserve : +50.

Autres créances

Les autres créances sont résumées de la façon suivante :

En euros	06.2004	06.2003	06.2002
Avances et acomptes s/cdes	97	33	18
Créances sociales	67	50	19
Créances fiscales	211	553	301
Créances liées à l'affacturage (1)	2.405	2.100	2.823
Autres créances	288	229	234
Total Brut	3.068	2.965	3.395
(Provisions pour dépréciation)	-229	-229	-229
Total net	2.839	2.736	3.166

Trésorerie

Rubriques	06.2004	06.2003	06.2002
Valeurs mobilières de placement	0	642	2.442
Disponibilités	2.348	1.183	1.155
Total brut	2.348	1.825	3.597
(Provisions pour dépréciations)			
Total net	2.348	1.825	3.597

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU PASSIF DU BILAN

Variation des capitaux propres consolidés

	Contribution groupe	intérêts hors groupe	Total
Capitaux Propres 30/06/2002	5.770		5.770
Variation de capital	3		3
Résultat	1.217		1.217
Autres variations	-36		-36
Capitaux Propres 30/06/2003	6.954		6.954
Variation de capital	8		8
Dividendes versés aux actionnaires			
Dividendes reçus et versés des autres entrep.			
Résultat	1.341		1.341
Variation % intérêts et périmètre			
Autres variations (1)	-422		-422
Capitaux Propres 30/06/2004	7.881		7.881

(1) autres variations :

- changement de méthode à l'avancement des revenus	-283
- provision pour indemnité de départ en retraite	-101
- amortissement EA titres HTS	-38

Autres fonds propres

La société a signé un contrat ANVAR portant sur une aide financière globale de 200 K€ destinée au développement d'un logiciel. Cette aide est remboursable en cas de succès selon un échéancier démarrant fin 2005. La société a perçu au 30/06/2004 155 K€

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

Provisions pour risques et charges	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Aut. Et Var de périmètre	Solde de clôture
1/ Provision pour acquisition titres (écart négatif)	870		145		725
2/ Provisions pour risques					
Litiges personnel	106	89	26		169
Garantie s/affaires facturées	526	442	606		362
Autres provisions		6			6
Total Prov. pour risques	632	537	632	0	537
3/ Provision pour charges					
Provision pour indemnités de départ en retraite	0	19		151	170
Total Prov. pour charges	0	19	0	151	170
Total Prov. Risques et Charge	1.502	556	777	151	1.432

Emprunts et dettes financières

Rubriques	06.2004	06.2003	06.2002
Dettes à court-terme			
Banques créditrices	26	71	21
Emprunts (retraitement CB)		11	26
Emprunts rembt – 1 an	838	533	220
Autres dettes financières à CT			
Total	864	615	267
Dettes à long terme			
Emprunts obligataires convertibles (*)	746	704	704
Emprunts, rembt + 1an	1.172	1.688	784
Emprunts (retraitement CB)			38
Autres dettes financières à LT	82	51	35
Total	2.000	2.443	1.561
Total emprunts et dettes financières	2.864	3.058	1.828

(*) La société Eurilogic a émis des obligations convertibles pour un montant nominal de 746 K€, divisé en 11 833 obligations de 63,09 euros chacun, donnant droit chacune par conversion à 1 action de la société.

Autres dettes

Les autres dettes sont résumées de la façon suivante :

Rubriques	06.2004	06.2003	06.2002
Clients créditeurs	56	134	
Frais à payer			
Clients demandes d'acompte	164	131	
Remise accorder aux clients	65	26	66
Provisions reste à engager s/affaires (*)	0	1.064	
Divers (Facto)	238	92	43
Total	523	1.447	108

(*) Impact du changement de méthode, passage à l'avancement sur la reconnaissance des revenus

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève à 3,3 M€ soit 9 % du Chiffre d'affaires consolidé.

L'activité Ingénierie de systèmes a produit un chiffre d'affaires consolidé de 23,9 M€ contre 18,9 M€ soit une progression de 26 %.

L'activité Ingénierie de compétence a produit un chiffre d'affaires consolidé de 13,9 M€ contre 12 M€ soit une progression de 16 %

Frais de personnel

Frais de personnel	06.2004	06.2003	06.2002
Salaires et traitements	14.118	11.494	8.330
Charges sociales	6.789	5.667	3.696
Total	20.907	17.161	12.026
Effectif moyen	415	345	269

Résultat exceptionnel

Les principaux éléments du résultat exceptionnel se décomposent comme suit :

Provision pour litiges personnel	- 63
Indemnités de rupture des contrats	- 179
Reprise provision pour acquisition des titres	145
Pertes et profits	-29
Frais de restructuration juridique	-33
Retenue à la source	-13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-172

Compte pro forma

Le Groupe applique pour la première fois la méthode de reconnaissance des revenus et des marges à l'avancement pour les contrats au forfait. La comparabilité des résultats étant affectée par ce changement de méthode, le pro forma » de l'exercice précédent est présenté ci-dessous, selon la nouvelle méthode.

COMPTE DE RESULTAT	06.2004	06.2003
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	37 848	30.935
Production stockée	372	-36
Production immobilisée		
Reprises de provisions et transfert de charges	713	1.101
Autres produits	6	48
PRODUITS D'EXPLOITATION	38 939	32.048
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)	6 408	4.685
Autres achats et charges externes	6 731	6.438
Impôts et taxes	905	507
Frais de personnel	20 908	17.160
Dotations aux amortissements des immobilisations	345	327
Dotations aux provisions	531	1.096
Autres charges	56	44
CHARGES D'EXPLOITATION	35 884	30.257
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	3 055	1.791
Différences de changes nettes	3	1
Dotations aux provisions nettes de reprises	1	-2
Autres produits et charges financières	-180	-80
RESULTAT FINANCIER	-176	-81
Dotations aux provisions nettes de reprises	82	132
Autres produits et charges exceptionnelles nets	-254	-51
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-172	81
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	-81	-55
Dotations aux amortissements fonds commerciaux	-254	-139
Participation des salariés	-232	-47
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	-799	-616
BENEFICE NET BRUT	1 341	934
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 341	934

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Nantissement des 8087 titres de la société HTS (65,2% de la participation) au profit de la Société Générale en contrepartie d'un emprunt de 991 K€ souscrit pour l'opération. Montant restant à rembourser : 545 K€

Nantissement sur le fonds de commerce acquis par la société Eurilogic Technologies au profit d'un pool bancaire en contrepartie d'un emprunt de 1500 K€ souscrit pour l'opération. Montant restant à rembourser : 1 125 K€.

Cautions de garantie de bonne fin et de restitution d'acompte données par des établissements de crédit lors de la signature de marchés avec certains clients. Le montant total s'élève à la somme de 1 745K€.

Stocks options

Rubriques	06.2002	06.2003	06.2004
Actions à attribuer à l'ouverture de l'exercice	12.454	12.454	16.054
Nouvelles attributions		7.500	
Attribution gratuite suite à incorp. réserve			
Souscriptions		3.900	6.806
Actions attribuées ne pouvant plus être sous.			1.748
Actions à attribuer à la clôture de l'exercice	12.454	16.054	7.500

Historique des plans autorisés	Nbr d'options	dont options attribuées	Options souscrites	Prix
AGE du 18/09/2000	12.454	12.454	10.706	1,173
AGE du 04/10/2002	10.000	22.100	200	57,000

20.2. COMPTES SOCIAUX

20.2.1. Comptes sociaux pour les exercices clos les 30 juin 2006, 2005 et 2004

20.2.1.1. *Comptes de résultat*

COMPTE DE RESULTAT	06.2006	06.2005	06.2004
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 405	2 932	2 907
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	5		
Autres produits		8	39
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 411	2 932	2 907
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)			
Autres achats et charges externes	1 390	1 200	1 341
Impôts et taxes	112	85	69
Frais de personnel	1 923	1 585	1 413
Dotations aux amortissements des immobilisations	86	96	40
Dotations aux provisions pour risques et charges	18		
Autres charges	17	27	23
CHARGES D'EXPLOITATION	3 531	2 968	2 864
RESULTAT D'EXPLOITATION	-119	-35	42
Produits financiers de participation	1 400		200
Produits des autres valeur mobilières et créances de l'actif immo	102	86	64
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13	5	1
Dotations financières aux amortissements et provisions	63		
Intérêts et charges assimilées	75	53	33
RESULTAT FINANCIER	1 377	38	231
Produits exceptionnels sur opération en capital	3		
Reprises sur provisions et transfert de charges		15	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	15	25	180
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	219		6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-231	-10	-186
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices et impôts différés			
BENEFICE ou PERTE	1 026	-7	87

20.2.1.2. Bilans

BILAN ACTIF	06.2006	06.2005	06.2004
Concessions, brevets et droits similaires		31	60
Autres immobilisations corporelles	343	245	178
Autres participations	2 277	6 051	2 328
Créances rattachés à des participations	4 900	2 637	2 050
Autres titres immobilisés	746	746	746
Autres immobilisations financières	329	88	60
ACTIF IMMOBILISE	8 598	9 800	5 424
Avances et acomptes versés sur commandes	8	6	
Clients et comptes rattachés	577	288	242
Autres créances	37	83	13
Valeurs mobilières de placement	2 308	1 703	
Disponibilités	152	97	39
Charges constatées d'avance	190	188	98
ACTIF CIRCULANT	3 275	2 368	393
TOTAL ACTIF	11 873	12 168	5 818
BILAN PASSIF			
Capital social	1 082	1 076	297
Primes d'émission	6 864	6 754	2 871
Réserves légale	28	28	24
Report à nouveau	11	342	467
Résultat de l'exercice	1 026	-7	87
CAPITAUX PROPRES	9 014	8 194	3 748
Provisions pour risques	18		15
Provisions pour charges	219		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	237		15
Emprunts obligataires convertibles			
Dettes financières sur établissements de crédit	1 723	2 360	897
Dettes financières diverses			350
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Fournisseurs et comptes rattachés	221	192	232
Dettes fiscales et sociales	675	421	470
Dettes sur immobilisations		1 000	
Autres dettes			103
Produits constatés d'avance			
DETTES	2 621	3 974	2 054
TOTAL PASSIF	11 873	12 168	5 818

20.2.1.3. *Tableaux des flux de trésorerie*

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	06.2006	06.2005	06.2004
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	1.027	-7	88
Dotation aux amortissements	87	96	41
Dotation/Reprise de provisions	301	-16	6
Résultat des réalisations d'actifs			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1.415	73	135
(Augmentation) diminution des créances	337	-162	40
(Augmentation) diminution des dettes	285	-120	5
Augmentation diminution des créances dettes intra groupe	-586	-46	137
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1.451	-255	317
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-2	-35	-72
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-152	-98	-38
Acquisitions de titres de participation		-3.723	-254
Variation des dettes sur immobilisations	-1.000	1.000	
Total investissements	-1.154	-2.856	-364
Cessions immobilisations corp. et incorp.			
Cessions immobilisations corp. et incorp.			
Cession de titres de participation Intra-groupe	3.711		
Variation des créances sur immobilisations			
Total désinvestissements	3.711	0	0
Augmentation (diminution) des créances / prêts à long terme.		-37	-802
Augmentation (diminution) des autres immo. financières	1	-130	-2
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2.558	-3.023	-1.168
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire	116	4.684	
Dividendes distribués	-323	-208	
Emissions d'emprunts		2.120	
Remboursement d'emprunts	-637	-304	-199
Augmentation diminution des autres fonds propres			
(Augmentation) diminution des autres dettes financières	-220	2	
Augmentation diminution des avances financières intra groupe	-2.286	-900	350
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-3.350	5.394	159
VARIATION DE LA TRESORERIE	659	2.116	-692
TRESORERIE D'OUVERTURE	1.802	-314	378
TRESORERIE DE CLOTURE	2.461	1.802	-314

20.2.2. Annexe aux comptes sociaux

20.2.2.1. Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2006

FAITS CARACTERISTIQUES

Structure :

- Cession des titres de SODIMA au profit de la société Eurilogic SAS (filiale 100%) en vue d'une opération de transmission universelle de patrimoine à effet 1^{er} juillet 2006. L'opération a été réalisée au prix d'acquisition des titres, soit 3.710K€.
- Groupe Eurilogic a racheté 7.913 de ses propres actions pour un montant total de 220K€ en vue de les attribuer gratuitement. Une provision pour charges exceptionnelles de 220K€ a été dotée.

Evènements postérieurs : Non significatifs

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règlement sur les actifs

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs dont les modalités sont précisées par les règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, nous avons procédé à l'examen des actifs immobilisés et avons retenu l'approche prospective. Aucun impact significatif n'a été mis en évidence concernant la durée d'utilité de nos actifs qui est conforme à la durée d'usage.

Immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 1 an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiques sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue et en mode linéaire.

Les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

- agencement divers 10 ans
- matériel de bureau et informatique 5 ans
- mobilier 10 ans

Immobilisations financières

Les éléments sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur de réalisation des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'apport ou d'acquisition.

La valeur comptable de ces titres de participation donne lieu à une dépréciation par voie de provision dès lors que la quote-part des capitaux propres détenus à la clôture augmentée d'une valeur de fonds de commerce estimée devient inférieure au montant inscrit au bilan.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les VMP sont comptabilisés au coût d'entrée. L'analyse des cours au 30 juin 2006 ne fait apparaître de différences significatives par rapport à la valeur nette comptable figurant à l'actif du bilan.

Provision pour risques et charges

Provision pour risques prud'homaux : À la date d'arrêté des comptes, chaque procédure ouverte fait l'objet d'un examen individuel par la Direction. Le cas échéant, une provision égale à la sortie probable de ressources est constituée.

Provision pour engagements de retraite : Les engagements de retraite ont été calculés selon la méthode prospective et comptabilisés à partir de l'effectif présent à la date de la clôture. Il est fonction des éléments suivants :

- La mortalité selon le sexe,
- Le salaire annuel,
- La rotation de l'effectif segmentée selon des tranches d'âge et évaluée sur la base des départs de l'exercice,

L'âge de la retraite à 65 ans.

COMPLEMENTS D'INFORMATION DES POSTES DU BILAN ET DE LEURS VARIATIONS

Variations des autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisi. et Prod. Immob.	Cession et rebus diminution s	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Frais d'établiss., R&D Conce., brevets et droits Fonds de commerce Autres immo. Incorp.	114.815	2.508				117.323
Total	114.815	2.508				117.323

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Frais d'établiss., R&D Concess. brevets et droits Fonds de commerce Autres immo. Incorp.	83.434	33.231				116.665
Total	83.434	33.231				116.665

Valeurs nettes	Solde d'ouverture	Solde de clôture
Immo. incorporelles	31.381	658

Variations des autres immobilisations corporelles

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisi. et Prod. Immob.	Cession et rebus diminutions	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Agencements Installation techn.	132.546	116.691				249.507
Mat. de transport Mat.Bureau, info.	161.719	34.826				196.545
Mobilier Autres immo. incorp.	24.606					24.606
Total	318.871	151.787	0	0	0	470.658

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Agencements Installations techniques	33.432	15.662				49.094
Matériel de transport Mat.Bureau, informati.	33.123	35.578				68.701
Mobilier Autres immo. incorp.	7200	2.461				9661
Total	73.755	53.701	0	0	0	127.456

Valeurs nettes	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Immobilisations corporelles	245.203					343.199

Variations des titres de participations

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisi.	Cessions	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Titres Eurilogic	2.257.574			7.577		2.265.151
Titres EURI-CONSEIL	63.000					63.000
Titres EURI-HELP	7.577			-7.577		0
Titres SODIMA	3.710.731		3.710.731			0
Titres EURILOGIC Polska	12.500					12.500
Total	6.051.382		3.710.731			2.340.651

Provisions s/titres	Solde d'ouverture	Provisions	Reprises	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Titres EURI-CONSEIL		63.000				63.000
Total	0	63.000	0			63.000

Variations des créances rattachées aux participations

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Prêts	Rembt	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Créance Eurilogic	2.600.000	3.710.736	1.500.000			4.810.736
Créance Eurilogic Polska	37.500	52.645				90.145
Total	2.637.500	3.763.381	1.500.000			4.900.881

Variations des autres immobilisations

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Prêts	Rembt	Variation de périmètre	Incidence variations des taux de change	Solde de clôture
Emprunt Oblig. Eurilogic	746.544			7.577		746.544
Titres Immobilisés	160		10			150
Intérêts s/emprunts Oblig.	24.262	22.396		-7.577		46.658
Actions propres		219.873				219.873
Dépôts et cautionnements	64.199	295	1.677			62.817
Total	835.165	242.564	3.710.731			1.076.042

Créances

En Euros	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Dépréciation	Total net
Clients	577.637	577.637				577.637
Personnel	4.104	4.104				4.104
Impôts et taxes	20.388	20.388				20.388
C /C Groupe	13.957	13.957				13.957
Total	616.086	616.086	-	-	-	616.086

Tableau des filiales et participations

Dénomination En Keuros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital	Résultat du dernier exercice clos
<u>FILIALES</u> (+ de 50 % du capital détenu)				
Eurilogic SAS	1.930	5.938	100 %	2.262
EURI- CONSEIL SARL	8	-2	100 %	-1
Eurilogic POLSKA	12	-32	100 %	53
<u>PARTICIPATIONS</u> (de 10 à 50 % du capital détenu)				

Produits à recevoir

En Euros	Montants
Immobilisations financières (Emprunt obligataires)	46.658
Créances clients et Cr	118.373
Total	165.031

Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation : 190.929 €

Composition des capitaux propres

Capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1.076.532	1
Actions émises pendant l'exercice (stock options)	6.100	1
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1.082.632	1

Dont :

824.926 actions de catégorie A

257.706 actions de catégorie B avec des droits attachés en cas de liquidation

En Keuros	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation à la clôture N-2	297	2.871	492	87	3.747
Augment. de capital incorporation	694	-694			0
Augment. de capital numéraire	85	4.566			4.651
Affectation du résultat N-1			87	-87	0
Souscription stocks-options		11			11
Distribution des dividendes			-208		-208
Résultat de l'exercice				-7	-7
Situation à la clôture N-1	1.076	6.754	371	-7	8.194
Affectation du résultat N-1			-7	7	0
Souscription stocks-options	6	110			116
Distribution des dividendes			-323		-323
Résultat de l'exercice				1.027	1.027
Situation à la clôture N	1.082	6.864	41	1.027	9.014

Tableau des provisions

En Euros	Valeurs début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
Indemnités de retraite		18.115		18.115
Autres titres immobilisés		219.873		219.873
Total		237.988		237.988

Dettes

En euros	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts EC	1.723.790	589.038	1.134.752	
Fournisseurs et cr.	221.816	221.816		
Personnel	234.006	234.006		
Organismes sociaux	230.901	230.901		
Impôts et taxes	210.881	210.881		
Total	2.621.394	1.486.642	1.134.752	

Charges à payer

En Euros	Montants
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78.576
Dettes fiscales et sociales	350.935
Total	429.511

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

La totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France

Rémunération des dirigeants

En Euros	Montants
Jetons de présences	Néant
Direction générale (rémunérations)	436 947
Total	436 947

Effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié
Dirigeants	3
Cadres	12
Techniciens	7
Total	22

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montants
Allègements :	
Organic	8.108
Total	8.108

AUTRES INFORMATIONS

Eléments concernant les entreprises liées

En euros	Montant
Participation	2.340.651
Créances rattachées et titres immobilisés	5.694.078
Créances clients	259.264
Charges financières	-
Produits financiers	65.841

Engagements hors bilan

Néant.

Informations sur les stock-options

Plan de Stocks - Options	30/06/03	30/06/04	30/06/05	30/06/06
Actions à attribuer à l'ouverture de l'exercice	12.454	16.054	7.500	18.300
Nouvelles attributions	7.500			
Attribution gratuite suite à incorp réserve			14.600	
Souscriptions	3.900	6.806	200	6.100
Actions attribuées ne pouvant plus être souscrites		1.748	3.600	6.500
Actions à attribuer à la clôture de l'exercice	16.054	7.500	18.300	5.700

Historique des plans autorisés	Nbr d'options	dont options attribuées	Options souscrites	Prix
AGE du 18/09/200 (Plan terminé)	12.454	12.454	10.706	1,173
AGE du 04/10/2002	10.000	22.100	200	19,000

Opérations d'échange de conditions d'intérêts

La société a conclu avec la Société Générale une opération de SWAP de taux d'intérêts (variable / fixe) sur l'emprunt souscrit en 2002 avec un taux variable Euribor 3M +1,6%.

Taux fixe contracté : 3,12% / Emprunt restant à rembourser : 148.650 €

Complément suite aux demandes de l'AMF :

Tableau des filiales et participations au 30 juin 2006

DENOMINATION	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES autres que le capital	QUOTE PART DU CAPITAL %	VALEUR BRUTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	PRÊT & AVANCES CONSENTIS NON REMBOURSES	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES	CAUTIONS DONNES
FILIALES (+ de 50% du capital détenu)										
EURIOLOGIC SAS	1 930 416	5 938 263	100	2 265 151	2 265 151	4 810 736	51 231 323	2 262 045	400 000	Caution solid.
EURIOLOGIC POLSKA	12 500	-32 208	100	12 500	12 500	90 145	660 316	53 691	-	-
EURI-CONSEIL SARL	8 000	-2 109	100	63 000	0	-	0	-608	-	-
PARTICIPATIONS (de 10 à 50% du capital détenu)										

20.2.2.2. Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2005

FAITS CARACTERISTIQUES

Investissement : Acquisition de la société SODIMA. L'opération ayant donné lieu à un endettement de 3M€ (Emprunt bancaire + crédit vendeur)

Structure : Création d'une filiale en Pologne (Début des activités le 20 juin 2005). Augmentation de capital en numéraire de 3,8M€.

Evènements postérieurs : Non significatifs.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 1 an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiques sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue et en mode linéaire.

Les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - agencement divers | 10 ans |
| - matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| - mobilier | 10 ans |

Immobilisations financières

Les éléments sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur de réalisation des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'apport ou d'acquisition.

La valeur comptable de ces titres de participation donne lieu à une dépréciation par voie de provision dès lors que la quote-part des capitaux propres détenus à la clôture augmentée d'une valeur de fonds de commerce estimée devient inférieure au montant inscrit au bilan.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les VMP sont comptabilisés au coût d'entrée. L'analyse des cours au 30 juin 2005 ne fait apparaître de différences significatives par rapport à la valeur nette comptable figurant à l'actif du bilan.

Provisions pour risques et charges

Provision pour risques prud'homaux : A la date d'arrêté des comptes, chaque procédure ouverte fait l'objet d'un examen individuel par la Direction. Le cas échéant, une provision égale à la sortie probable de ressources est constituée.

Provision pour engagements de retraite : Un est calcul effectué selon la méthode prospective avec le taux d'actualisation et de croissance des salaires de 10% et avec le taux de turn over de 15%. Une provision est constituée lorsque le résultat obtenu dépasse 15 K€.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

En euros	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeurs brutes fin d'exercice
Immo incorporelles :				
Logiciel	79.841	34.974		114.815
Total	79.841	34.974	-	114.815
Immo corporelles :				
Agencements divers	129.594	2.952		132.546
Mat.bureau et info, mobiliers	90.845	95.481		186.326
Total	220.439	98.433	-	318.872
Immobilisations financières :				
Titres de participation	2.328.151	3.723.220		6.051.371
Créances rattachées sur particip.	2.050.000	1.587.500	1.000.000	2.637.500
Obligations convertibles	726.704	24.103		770.807
Dépôts versés	60.807	3.392		64.199
Total	5.185.662	5.338.215	1.000.000	9.523.877
TOTAL	5.485.942	5.471.622	1.000.000	9.957.564

Amortissements

En euros	Valeurs début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs fin d'exercice
Immo incorporelles :				
Logiciel	19.180	64.254		83.434
Total	19.180	64.254		83.434
Immo corporelles :				
Agencements divers	20.306	13.126		33.432
Mat.bureau et info, mobiliers	21.623	18.699		40.322
Total	41.929	31.825		73.754
TOTAL	61.109	96.079		157.188

Provisions

En euros	Valeurs début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs fin d'exercice
Provision pour risques et charges :				
Litiges prud'homme	15.500		15.500	
Total	15.500	-	15.500	-

Tableau des filiales et des participations

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital (%)	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (+50% du capital détenu):				
Eurilogic SAS				
Euri-Help SAS				
Euri-Conseil SARL				
Sodima				
Eurilogic Polska				
Participations (de 10 à 50% du capital détenu) :				

Etat des échéances des créances et des dettes

En euros	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances :				
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées	2.637.500	2.637.500		
Autres immo financière	88.461			88.461
De l'actif circulant :				
Clients	288.834	288.834		
Personnel	457	457		
Autres créances	35.905	35.905		
Charges constatées d'avances	188.348	188.348		
Total	3.239.505	3.151.044		88.461
Dettes :				
Emprunts auprès des EC Groupe	2.360.991	637.201	1.723.790	
Fournisseurs	192.097	192.097		
Dettes sociales	362.494	362.494		
Dettes fiscales	58.509	58.509		
Dettes acquisition Sodima	1.000.000	1.000.000		
Total	3.974.091	2.250.301	1.723.790	
Emprunts souscrits	2.883.739			
Emprunts remboursés	1.417.797			

Charges à payer

En euros	Montants
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58.746
Dettes fiscales et sociales	243.274
Total	302.020

Produits à recevoir

En euros	Montants
Immobilisations financières (emprunt obligataires)	24.262
Créances clients et Cr	288.834
Total	313.096

Charges et produits constatés d'avance

En euros	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	188.348	
Total	188.348	-

Composition des capitaux propres

Capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	297.540	1
Actions émises pendant l'exercice	778.992	1
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1.076.532	1

	Nombre de titre
1) Souscriptions	75.762
2) Levée options	200
3) Apports	<u>703.030</u>
	779.992

Dont :

818 826 actions de catégorie A

257 706 actions de catégorie B avec des droits attachés en cas de liquidation

	Variation des capitaux propres en K€ hors résultat de l'exercice	30/06/2005
A		
1.	Capitaux propres à la clôture N-1 avant affectations	3.661
2.	Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	87
3.	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	3.748
B	Apports reçus avec effets rétroactifs à l'ouverture de l'exercice N	
1.	Variation du capital (1)	
2.	Variation des autres postes (1)	
C	=A+B Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3.748
D	Variations au cours d'exercice :	
1.	Variation du capital	779
2.	Variation des primes, réserves et report à nouveau	3.883
3.	Variation des provisions venant des capitaux propres	
4.	Contrepartie des réévaluations	
5.	Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
6.	Autres variations (dividendes)	- 208
E	Capitaux propres au bilan de la clôture de l'exercice N avant AGO (=C+D)	8.202
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (=E-C)	4.454
G	dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	4.662
H	Variations des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (=F-G)	-208

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

La totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France

Rémunération des dirigeants

En euros	Montants
Jetons de présences	Néant
Direction générale (rémunérations)	409.824
Total	409.824

Effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres	10
Techniciens	6
Total	16

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements :	
Organic	3.045
Total	3.045

AUTRES INFORMATIONS

Éléments concernant les entreprises liées

En euros	Montant
Participation	6.051.371
Créances rattachées et titres immobilisés	3.408.307
Créances clients	288.834
Charges financières	
Produits financiers	54.370

Le chiffre d'affaires de la Société a été réalisé en totalité avec les entreprises liées.

Engagements hors bilan

En euros	Total en K€	- 1 an	1 et 5 ans
Engagements donnés :			
Dettes garanties par des sûretés réelles (1)	2.247		2.247
Titres de participation (2)	500		500

(1) Nantissement d'actions en garantie d'emprunts contractés pour l'acquisition de titres

(2) Complément de prix d'acquisition variable en fonction des résultats futurs de la société acquise

Information sur les stocks-options

Plan de Stock-Options	Total en K€	- 1 an	1 et 5 ans
Actions à attribuer à l'ouverture de l'exercice	12.454	16.054	7.500
Nouvelle attributions	7.500		
Attribution gratuite suite à incorp. réserve			14.600
Souscriptions	3.900	6.806	200
Actions attribuées ne pouvant plus être sousc.		1.748	3.600
Actions à attribuer à la clôture de l'exercice	16.054	7.500	18.300

Historique des plans autorisés	Nbr d'options	dont options attribuées	Options souscrites	Prix
AGE du 18/09/200 (Plan terminé)	12.454	12.454	10.706	1,173
AGE du 04/10/2002	10.000	22.100	200	19,000

(1) Attribution gratuite suite à une incorporation de réserve : 7 500 + 14 600 d'options d'actions gratuites attribuées

Opérations d'échange de conditions d'intérêts

La Société a conclu avec la Société Générale une opération de SWAP de taux d'intérêts (variable / fixe) sur l'emprunt souscrit en 2002 avec un taux variable Euribor 3M + 1,6%.

Taux fixe contracté : 3,12% / Emprunt restant à rembourser : 346 850 €

Complément suite aux demandes de l'AMF :

Tableau des filiales et participations au 30 juin 2005

DENOMINATION	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES autres que le capital	QUOTE PART DU CAPITAL %	VALEUR BRUTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	PRÊT & AVANCES CONSENTIS NON REMBOURSES	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES	CAUTIONS DONNES	OBSERVATIONS
FILIALES (+ de 50% du capital détenu)											
EURILOGIC SAS	1 530 416	5 195 902	100	2 257 574	2 257 574	2 600 000	36 708 280	964 022	-	-	-
EURI-HELP SAS	100 000	529 783	100	7 577	7 577	-	7 744 538	262 885	-	-	-
SODIMA	531 000	1 548 144	100	3 710 731	3 710 731	-	7 492 354	351 502	-	-	-
EURILOGIC POLSKA	12 500	0	100	12 500	12 500	-	0	-32 208	-	-	-
EURI-CONSEIL SARL	8 000	-378	100	63 000	63 000	-	0	-1 731	-	-	-
PARTICIPATIONS (de 10 à 50% du capital détenu)											

20.2.2.3. Annexe aux comptes relatifs à l'exercice clos au 30 juin 2004

FAITS CARACTERISTIQUES

Non significatifs

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant un mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 1 an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiques sont déterminés en fonction de la durée de vie prévue et en mode linéaire.

Les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

- agencement divers 10 ans
- matériel de bureau et informatique 5 ans
- mobilier 10 ans

Immobilisations financières

Les éléments sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur de réalisation des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'apport ou d'acquisition.

La valeur comptable de ces titres de participation donne lieu à une dépréciation par voie de provision dès lors que la quote-part des capitaux propres détenus à la clôture augmentée d'une valeur de fonds de commerce estimée devient inférieure au montant inscrit au bilan.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les VMP sont comptabilisés au coût d'entrée. L'analyse des cours au 30 juin 2005 ne fait apparaître de différences significatives par rapport à la valeur nette comptable figurant à l'actif du bilan.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Non significatifs

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

En euros	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeurs brutes fin d'exercice
Immo incorporelles :				
Logiciel	8.114	71.726		79.840
Total	8.114	71.726	-	79.840
Immo corporelles :				
Agencements divers	114.645	14.948		129.593
Mat.bureau et info, mobiliers	67.393	23.450		90.843
Total	182.038	39.398	-	220.436
Immobilisations financières :				
Titres de participation	2.019.216	308.934		2.328.250
Créances rattachées sur particip.	2.050.000	755.000	755.000	2.050.000
Obligations convertibles		746.703		746.703
Dépôts versés	59.185	1.622		60.807
Total	4.128.401	1.812.259	755.000	5.185.660
TOTAL	4.318.553	1.922.383	755.000	5.485.936

Amortissements

En euros	Valeurs début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs fin d'exercice
Immo incorporelles :				
Logiciel	4.648	14.532		19.180
Total	4.648	14.532	-	19.180
Immo corporelles :				
Agencements divers	7.954	12.352		20.306
Mat.bureau et info, mobiliers	7.737	13.885		21.622
Total	15.691	26.237	-	41.928
TOTAL	20.339	40.769	-	61.108

Provisions

En euros	Valeurs début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs fin d'exercice
Provision pour risques et charges :				
Litiges prud'homme	9.150	6.350		15.500
Total	9.150	6.350	-	15.500

Tableau des filiales et des participations

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital (%)	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (+50% du capital détenu):				
Eurilogic SAS	300.000	310.287	100	153.251
Euri-Help SAS	100.000	266.897	100	74.311
Eurilogic Technologie SAS	800.000	3.440.033	100	1.075.625
Eurilogic Industrie SAS	151.250	-90.363	100	-152.820
Euri-Conseil SARL	8.000	-378	100	1.430
HTS SAS	472.591	1.200.446	100	506.563
Participations (de 10 à 50% du capital détenu) :				

Etat des échéances des créances et des dettes

En euros	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances :				
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées	2.050.000	2.050.000		
Autres immo financière	60.807			60.807
De l'actif circulant :				
Clients	242.143	242.143		
Personnel	457	457		
Autres créances	12.855	12.855		
Charges constatées d'avances	98.837	98.837		
Total	2.465.099	2.404.292	-	60.807
Dettes :				
Emprunts auprès des EC	897.919	551.069	346.850	
Groupe	350.000	350.000		
Fournisseurs	232.918	232.918		
Dettes sociales	318.361	318.361		
Dettes fiscales	152.057	152.057		
Dettes acquisition Sodima	103.387	103.387		
Total	2.054.642	1.707.792	346.850	
Emprunts souscrits	350.000			
Emprunts remboursés	198.200			

Charges à payer

En euros	Montants
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54.392
Dettes fiscales et sociales	235.067
Total	289.459

Produits à recevoir

En euros	Montants
Créances clients et Cr	242.143
Total	242.143

Charges et produits constatés d'avance

En euros	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	98.837	
Total	98.837	-

Composition des capitaux propres

Capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	290.734	1
Actions émises pendant l'exercice	6.806	1
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	297.540	1

dont :

256 928 actions de catégorie A

33 806 actions de catégorie B avec des droits attachés en cas de liquidation

Variation des capitaux propres en K€	Variations	Capitaux propres
Capitaux propres à l'ouverture		3.653
Variation de l'exercice		
Variation du capital	7	
Variation des primes d'émission	1	
Résultat de l'exercice	87	
Capitaux propres à la clôture		3.748

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

La totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France

Rémunération des dirigeants

En euros	Montants
Jetons de présences	Néant
Direction générale (rémunérations)	367.521
Total	367.521

Effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres	10
Techniciens	2
Total	12

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements :	
Organic	3.740
Total	3.740

AUTRES INFORMATIONS

Eléments concernant les entreprises liées

En euros	Montant
Participation	2.328.150
Créances rattachées et titres immobilisés	2.050.000
Créances clients	242.143
Prêt	350.000
Charges financières	2.154
Produits financiers	64.405

Le chiffre d'affaires de la société a été réalisé en totalité avec les entreprises liées.

Engagements financiers

En euros	Montant
Engagements de retraite	2.837
Engagements donnés au profit des filiales	Néant

Calcul effectué selon la méthode prospective avec un taux d'actualisation et de croissance des salaires de 10% et un taux de turn over de 15%

Dettes garanties par des sûretés réelles

En euros	Montant
Emprunts auprès des établissements de crédit	545.050

En garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 991 K€, nantissement de 808 actions de la société HTS au profit du prêteur.

Information sur les stock-options

Plan de Stock-Options	Total en K€	- 1 an	1 et 5 ans
Actions à attribuer à l'ouverture de l'exercice	12.454	12.454	16.054
Nouvelle attributions		7.500	
Souscriptions		3.900	6.806
Actions attribuées ne pouvant plus être sousc.			1.748
Actions à attribuer à la clôture de l'exercice	12.454	16.054	7.500

Historique des plans autorisés	Montant	dont options attribuées	Prix
AGE du 18/09/2000	12.454	12.454	1,173
AGE du 04/10/2002	10.000	7.500	57,000

Information sur l'opération de rachat des titres HTS

Un complément de prix est prévu dans le cadre de la convention d'acquisition des titres HTS au profit des vendeurs sous réserve de l'atteinte d'objectifs financiers sur les années clos le 30/06/02, 30/06/03 et 30/06/04.

Le maximum à verser se monterait à 457 K€ pour les 3 ans.

Il a été comptabilisé pour sa totalité en « titres de participation », il reste à verser au 30 juin 2004 la somme de 103 387 €.

Opération d'échange de conditions d'intérêts

La Société a conclu avec la Société Générale une opération de SWAP de taux d'intérêts (variable / fixe) sur l'emprunt souscrit en 2002 avec un taux variable Euribor 3M + 1,6%.
Taux fixe contracté : 3,12% / Emprunt restant à rembourser : 545 050 €

20.3. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.3.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels

20.3.1.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels au 30 juin 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Eurilogic relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 4 septembre 2006

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance

Jean-Claude DESSAIN

Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton International

Jean-Pierre CORDIER

20.3.1.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels au 30 juin 2005

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Eurilogic relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste

également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3j de l'annexe qui expose le changement de méthodes concernant la reconnaissance des revenus relatifs aux contrats au forfait.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans la note 3j de l'annexe, Groupe Eurilogic adopte la méthode préférentielle de l'avancement concernant la reconnaissance des revenus relatifs aux contrats au forfait. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2005.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Nogent sur Marne, le 18 novembre 2005

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance
Jean-Claude DESSAIN

Claude LELEU

20.3.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels au 30 juin 2004

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Eurilogic relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste

également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3j de l'annexe qui expose le changement de méthodes concernant la reconnaissance des revenus relatifs aux contrats au forfait.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance l'éléments suivant :

Comme indiqué dans la note 3j de l'annexe, Groupe Eurilogic adopte la méthode préférentielle de l'avancement concernant la reconnaissance des revenus relatifs aux contrats au forfait. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2004.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Nogent sur Marne, le 15 novembre 2004

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance
Jean-Claude DESSAIN

Claude LELEU

20.3.2. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels

20.3.2.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 30 juin 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2006 sur : le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Eurilogic, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification des nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Comme indiqué à la note 2.4. de l'annexe « Immobilisations financières », une provision est constituée si la valeur de réalisation des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode, son application à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2006 et l'information communiquée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 4 septembre 2006

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance

Jean-Claude DESSAIN

Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton International

Jean-Pierre CORDIER

20.3.2.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 30 juin 2005

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2005 sur : le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Eurilogic, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification des nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué à la note 2.3. de l'annexe traitant des immobilisations financières, les titres de participation sont évalués à la clôture à la valeur d'utilité et, dans l'hypothèse où cette valeur viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2005.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Nogent sur Marne, le 18 novembre 2005

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance
Jean-Claude DESSAIN

Claude LELEU

20.3.2.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 30 juin 2004

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2004 sur : le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Eurilogic, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification des nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les

comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2) *Justification des appréciations*

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué à la note 2.3. de l'annexe traitant des immobilisations financières, les titres de participation sont évalués à la clôture à la valeur d'utilité et, dans l'hypothèse où cette valeur viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et son application à la clôture de l'exercice 2004.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) *Vérifications et informations spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Nogent sur Marne, le 15 novembre 2004

Les Commissaires aux comptes

Audit Conseil Finance
Jean-Claude DESSAIN

Claude LELEU

20.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DU RESEAU

	06.2006		06.2005		06.2004	
	€	%	€	%	€	%
<i>Audit</i>						
Commissariat aux comptes :	126	100%	94	100%	89	100%
<i>dont ACF</i>	123	97,6%	91	96,8%	89	100%
<i>dont Claude LELEU</i>	3	2,4%	3	3,2%	0*	0%
Mission accessoire	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-total	126	100%	94	100%	89	100%
<i>Autres prestations</i>						
Juridiques, fiscal, social	0	0%	0	0%	0	0%
Audit interne	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-total	0	0%	0	0%	0	0%
Total	126	100%	94	100%	89	100%

Note* : concerne la clôture au 30 juin 2003 ; pas d'obligation d'avoir un deuxième Commissaire aux comptes

20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.5.1. Politique de distribution

La Société envisage de distribuer entre 10 et 20% de son résultat net, si la trésorerie disponible après financement de la croissance de l'activité le permet.

20.5.2. Délai de prescription

En application des dispositions légales et réglementaires (article L 27 et R 46 du Code du Domaine de l'Etat), les dividendes et acomptes sur dividendes non réclamés afférents à des actions sont prescrits à l'issue d'un délai de cinq ans et doivent être reversés à l'Etat.

20.5.3. Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

En euro	06.2006	06.2005	06.2004
Dividende global	411.400 €	322.960 €	208.278 €
Dividende par action	0,19 € *	0,30 € **	0,70 €

Note (*) : après division du nominal par deux

Note (**): après division du nominal par trois

20.6. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu recours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.7. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE

Le Groupe n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 30 juin 2006.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société est une Société Anonyme de droit français régie par les lois et les règlements en vigueur ainsi que par ses statuts. Une assemblée générale, ordinaire et extraordinaire, des actionnaires s'est réunie le 21 septembre à l'effet d'adopter de nouveaux statuts adaptés au statut de société faisant appel public à l'épargne et dont les actions sont admises aux négociations sur Alternext. La présente section présente les informations concernant les statuts et les autorisations financières tels qu'ils existeront à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. Montant du capital social

A la date d'enregistrement du présent Document de base, le capital social de la Société s'élève à 1.082.632 euros, divisé en 2.165.264 actions d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro intégralement souscrites et libérées et de même catégorie.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissements ou autres sûretés portant sur les valeurs mobilières de la Société.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

A la date d'enregistrement du présent Document de base, il n'existe aucun titres non représentatifs du capital de la Société.

21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société détient 15.826 de ses propres actions, soit 0,73% du capital.

La valeur comptable de ces actions est de 219 K€ à la date du présent Document de base.

21.1.4. Capital autorisé non émis et options de souscription ou d'achat d'actions

21.1.4.1. Bons de Souscription d'Actions

La Société a procédé en avril 2002 à l'émission de 253.028 Bons de Souscription d'Actions (BSA) permettant de souscrire 72.714 actions au prix unitaire de 9,86 € (soit un nominal de 0,50 € et une prime d'émission de 9,36 €, parité 0,28737531)*. Ces BSA pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 5 ans à compter de leur émission soit au plus tard en avril 2007, dans l'hypothèse où certaines conditions financières seraient réalisées.

21.1.4.2. Options de souscription en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires du 4 octobre 2002 a institué un plan d'options de souscription en actions portant sur 45.000 actions au profit des salariés du Groupe, au prix unitaire de 9,5 €*. La levée de ces options de souscription d'actions est subordonnée notamment à des conditions de présence des bénéficiaires au sein du Groupe.

A ce jour, il reste 11.400 options à lever, au plus tard le 31 décembre 2006, donnant lieu à 11.400 actions de 0,5 € de nominal.

	Plan n°1
Date de l'assemblée générale	04/10/2002
Date du conseil d'administration	04/10/2002
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du Document de base par :	
- les mandataires sociaux	0
- les dix premiers attributaires salariés	45.000*
Point de départ d'exercice des options	04/10/2002
Date d'expiration	31/12/2006
Prix de souscription ou d'achat	9,5 €
Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du Document de base	12.200
Option de souscription d'actions annulées durant l'exercice 2006	13.000
Options de souscription d'actions restant en circulation	11.400

21.1.4.3. Actions Gratuites

L'Assemblée Générale des actionnaires du 8 décembre 2005 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux salariés du Groupe. Les bénéficiaires, sous réserve notamment qu'ils soient présents au sein du Groupe, seront effectivement attributaires de la totalité de ces actions gratuites à l'issue d'une période de 4 années soit le 1^{er} juillet 2010.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, 38.000 actions ont été attribuées.

(*) Ces données tiennent compte d'un ajustement intervenu après l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2005 ayant décidé l'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'une modification de parité (une action donnant lieu à trois actions), et d'un ajustement intervenu après l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 21 septembre 2006 ayant décidé la réduction de la valeur nominale des actions de la Société (division du nominal par 2 à 0,5€, soit une action donnant lieu à 2 actions)

	Nbre actions détenues	Attribution d'actions gratuites	Nbre de stock options	Actions liées aux BSA	% capital dilué
Jean-Yves RIVIERE	63.152			32.892	4,20%
JMCE Consultants	620.000				27,11%
Philippe GAUTIER	56.976			18.381	3,29%
PCG Consultants	323.200				14,13%
Marc HABABOU	32.256			12.254	1,95%
LM Partners	220.000				9,62%
Total Managers	1.315.584	0	0	63.526	60,29%
CL Capital Invest.	190.908				8,35%
Rothschild	324.504				14,13%
Total Financiers	515.412	0	0	0	22,53%
Club investissement GE	38.742			2.479	1,80%
Autres	295.526	38.000	11.400	6.708	15,37%
Total	2.165.264	38.000	11.400	72.714	100%

Au total, l'exercice intégral de l'ensemble des titres décrits ci-dessus (actions gratuites, stock options, BSA) conduirait à la création de 122.714 actions nouvelles, soit une dilution de 5,34% (calculée sur la base du capital dilué).

21.1.5. Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital

Néant

21.1.6. Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.7. Evolution du capital social

21.1.7.1. Tableau d'évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital (en €)	Prime d'émission ou d'apports (en €)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (€)	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération (en €)
Situation au 30/06/03					1	290.734	290.734
27/10/04	Augmentation de capital en numéraire	6.806	381.136	6.806	1	297.540	297.540
16/12/04	Augmentation de capital en numéraire	40.263	3.136.488	40.263	1	337.803	337.803
25/01/05	Augmentation de capital en nature	9.008	701.723	9.008	1	346.811	346.811
25/01/05	Augmentation de capital en numéraire	200		200	1	347.011	347.011
25/01/05	Augmentation de capital par incorporation de réserves	694.022	-	694.022	1	1.041.033	1.041.033
23/03/05	Augmentation de capital en numéraire	35.499	763.228	35.499	1	1.076.532	1.076.532
05/07/06	Augmentation de capital en numéraire	6100	-	6.100	1	1.082.632	1.082.632
21/09/06	Division de la valeur du nominal par deux			1.082.632	0,5	2.165.264	2.165.264

21.1.7.2. *Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices*

	1/10/2006*			06.2006			06.2005**			06.2004		
	Actions	%	Droits de vote	Actions	%	Droits de vote	Actions	%	Droits de vote	Actions	%	Droits de vote
Jean-Yves RIVIERE	63.152	2,92	63.152	31.576	2,92	31.576	343.368	31,89	343.368	114.404	38,45	114.404
JMCE Consultants	620.000	28,63	620.000	310.000	28,63	310.000	-	-	-	-	-	-
Philippe GAUTIER	56.976	2,63	56.976	28.488	2,63	28.488	191.880	28,93	191.880	63.960	21,50	63.960
PCG Consultants.	323.300	14,93	323.300	161.650	14,93	161.650	-	-	-	-	-	-
Marc HABABOU	32.256	1,49	32.256	16.128	1,49	16.128	127.920	19,28	127.920	42.640	14,33	42.640
LM Partners	220.000	10,16	220.000	110.000	10,16	110.000	-	-	-	-	-	-
Total Manager	1.315.584	60,76	1.315.584	657.842	60,76	657.842	663.168	61,60	663.168	221.004	74,28	221.004
CL Capital Invest.	190.908	8,82	190.908	95.454	8,82	190.908	95.454	8,86	95.454	16.903	5,68	16.903
Rothschild	324.504	14,99	324.504	162.252	14,99	324.504	162.252	15,07	162.252	16.903	5,68	16.903
Total Financier	515.412	23,80	515.412	257.706	23,80	515.412	257.706	23,93	257.706	33.806	11,36	33.806
Club inv. GE	38.742	1,79	38.742	19.371	1,79	38.742	25.884	2,40	25.884	8.628	2,90	8.628
Autres	295.526	13,65	295.526	147.763	13,65	295.526	129.774	12,05	129.774	34.102	11,46	34.102
TOTAL	2.165.264	100	2.165.264	1.082.682	100	2.165.264	1.076.532	100	1.076.532	297.540	100	297.540

Note * : après division du nominal par deux

Note ** : après division du nominal par trois

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

21.1.7.3. Répartition du capital à la date d'enregistrement du présent Document de base.

	Actions détenues	% du capital
Jean-Yves RIVIERE	63.152	2,92 %
JMCE Consultants	620.000	28,63 %
Philippe GAUTIER	56.976	2,63 %
PCG Consultants	323.300	14,93 %
Marc HABABOU	32.256	1,49 %
LM Partners	220.000	10,16 %
Total Managers	1.315.584	60,76 %
CL Capital Investissement	190.908	8,82 %
Rothschild	324.504	14,99 %
Total Financiers	515.412	23,80 %
Club d'investissement GE	38.742	1,79%
Marie-Annick RIVIERE	78	0,00 %
Claude LE MENAHEZE	31.200	1,44 %
Dominique DEMESY	16.206	0,75 %
Alain PERSON	13.884	0,64 %
Patrick RODIGUE	12.120	0,56 %
Christian BONJEAN	9.360	0,43 %
Alain PASQUET	2.200	0,10 %
Patrice MARTIN	1200	0,06 %
Total Salariés	86.248	3,98 %
Robert MALKA	54.048	2,50 %
Jacques SAURET	39.000	1,80 %
Jean-Michel MOISAN	39.000	1,80 %
Corinne MARLIN	15.600	0,72 %
Denis FOUQUET	16.470	0,76 %
Michel LEBLANC	14.718	0,68 %
Alexandre DE BIBIKOFF	10.752	0,50 %
Jean-François BAILETTE	3.396	0,16 %
Philippe GUILLAUME	390	0,02 %
Pascale BOUFFERET	78	0,00 %
Total Non Salariés	193.452	8,94 %
Autodétention	15.826	0,73 %
Total	2.165.264	100,00 %

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'étude et la réalisation de systèmes, matériels et logiciels et toutes prestations s'y rapportant
- toutes prestations de services dans les domaines administratif, commercial, gestion financière, en faveur des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation
- l'acquisition, la propriété, l'administration de valeurs mobilières, titres de participations, droits sociaux dans toutes sociétés civiles ou commerciales
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

21.2.2. Exercice social (article 6 statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

21.2.3. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.3.1. Composition du Conseil d'administration (article 17 des statuts)

1 - la Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins de une action.

4 - La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans (3).

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

5 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans sa nomination à pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

6 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

7 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal. Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

8 - Les administrateurs personnes physiques (ou représentant permanent des personnes morales) ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

9 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

21.2.3.2. Organisation et direction du Conseil d'administration (article 18 des statuts)

1 - Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du Président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

2 - Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante quinze ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

3 - Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4 - En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil d'administration désigne le Président de la réunion.

5. Le Conseil d'administration nomme un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

21.2.3.3. Réunion et délibération du Conseil d'administration (article 19 des statuts)

1. - Le Conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois, sur convocation du Président. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le quart des membres du Conseil d'administration,

peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence, peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

2 - La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins trois jours à l'avance par lettre, télégramme, télex ou télécopie. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

3 - Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante.

4 - Il est tenu un registre de présence qui est émarginé par les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration.

5 - Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des directeurs généraux délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

6 - Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur. Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance et par un administrateur ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration sont valablement certifiées par le Président ou le Directeur Général.

21.2.3.4. Rémunération des dirigeants sociaux (article 23 des statuts)

1 - L'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Le montant fixé par l'assemblée générale reste maintenu jusqu'à décision contraire.

La répartition des jetons de présence entre les administrateurs est décidée librement par le Conseil d'administration.

2 - Il peut être alloué, par le Conseil d'administration, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Ces rémunérations, portées en charge d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles prévues ci-dessus, ne peut être accordée aux administrateurs sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail.

3 - La rémunération du président du Conseil d'administration, celle du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués est fixée par le Conseil d'administration. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

21.2.3.5. Pouvoirs du Conseil d'administration (article 20 des statuts)

1 - Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

2 - Le Conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

3 - Le Conseil d'administration peut donner à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le Conseil peut décider de la création de comités d'études chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président lui soumet.

21.2.3.6. Direction Générale (article 21 des statuts)

Modalités d'exercice

Conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration doit être prise pour une durée indéterminée.

Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale peut intervenir à tout moment par décision du Conseil d'administration. Il n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou un Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de soixante quinze ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. La révocation du Directeur Général non président peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve ».

Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de directeurs généraux délégués.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à cinq (5).

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur Général délégué ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général ».

21.2.3.7. Censeurs (article 22 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire peut procéder à la nomination de censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Le nombre de censeurs ne peut excéder trois personnes.

Les censeurs sont nommés pour une durée de trois (3) ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leurs fonctions.

Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts. Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration. Ils prennent part aux délibérations avec voix consultative.

21.2.4. Information sur la garantie de cours s'appliquant à la Société (article 12-B des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce, qui acquiert ou est convenue d'acquérir un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'elle détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote d'une société, devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de la personne concernée et le cas échéant, des personnes agissant de concert avec elle, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote, dans la société, par la personne concernée et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec elle, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse, ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, à ce compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaire d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables ou convertibles pendant la période d'offre, la personne concernée devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

La personne concernée devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.

21.2.5. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 11,13, 15 et 16 des statuts)

21.2.5.1. Forme des actions (article 11 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements. A la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée. Les titres sont admis au service d'Euroclear France,

dépositaire central. Conformément à l'article L.228-2 du Code de commerce, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom et l'année de naissance ou s'il s'agit d'une personne morale a dénomination, l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.5.2. Cession et transmission des actions (article 13 des statuts)

1.- Les actions sont librement négociables. Elles se transmettent par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

2.- Les actions sont librement cessibles.

21.2.5.3. Droits et obligations attachés aux actions (article 15 des statuts)

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

2 - Les actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

3 - Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

4 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

5 - Sauf interdiction légale, il sera fait masse, au cours de l'existence de la Société ou lors de sa liquidation, entre toutes les actions des exonérations et imputations fiscales ainsi que de toutes taxations susceptibles d'être supportées par la Société, avant de procéder à toute répartition ou remboursement, de telle manière que, compte tenu de la valeur nominale et de leurs jouissances respectives, les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

21.2.5.4. Droits de vote double (article 16 des statuts)

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente.

Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux (2) ans au moins, dès lors qu'il en a fait la demande expresse, auprès de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab

intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs ou profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Lorsqu'un actionnaire détient à la fois des actions à droit de vote double et des actions ne donnant pas droit à un vote double, pour le calcul des droits de vote, nonobstant des règles fiscales différentes et sauf indication contraire de l'actionnaire cédant, les cessions sont réputées porter en priorité sur les actions cessibles acquises ou souscrites le plus récemment.

Il n'existe pas de dispositif de limitation des droits de vote.

21.2.6. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée à l'unanimité.

21.2.7. Assemblées générales d'actionnaires (article 26, 27, 28, 29 des statuts)

21.2.7.1. Convocation – bureaux – procès verbaux (article 26 des statuts)

1 - Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou à défaut, par le Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2 - La convocation des assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et en outre, par une insertion dans le BALO, après avis préalable donné à l'Autorité des marchés financiers si la réglementation l'exige, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, au frais de la Société par lettre simple ou recommandée ou par courrier électronique, adressé à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont en outre, convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou à leur demande et à leurs frais, par courrier recommandé ou par courrier électronique. L'envoi de courrier électronique pour la convocation des actionnaires est subordonné à leur accord écrit et préalable, sur lequel ils peuvent revenir à tout moment, en le notifiant à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Commissaires aux comptes doivent également être convoqués aux assemblées dans les conditions prévues par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer sur première convocation, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée est convoquée six jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'insertion et les avis de convocation de cette deuxième assemblée reprennent la date et l'ordre du jour de la première.

3 - Les avis et lettres de convocation doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

4 - Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom dans les comptes de la Société
- Soit d'un certificat établi par un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Le Conseil d'administration peut supprimer ou abroger ce délai, mais uniquement au profit de tous les actionnaires.

5 - En cas de vote à distance, seuls les formulaires de vote parvenus à la Société trois jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

6 - Une feuille de présence contenant les indications prévues par la loi est établie lors de chaque assemblée.

7 - Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou par un vice-président ou par l'administrateur le plus ancien présent à l'assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux actionnaires présents et acceptants qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux de délibérations sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

21.2.7.2. Quorum – vote (article 27 des statuts)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et dans les assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales et statutaires.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu au paragraphe 5 de l'article précédent.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à deux voix en application des dispositions de l'article 16 des statuts. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée, par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions prévues par les dispositions légales.

21.2.7.3. Assemblée Générale ordinaire (article 28 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle doit être réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant ou votant à distance, possèdent au moins un cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présent ou représentés ou votant à distance.

21.2.7.4. Assemblée Générale extraordinaire (article 29 des statuts)

1 - L'assemblée générale extraordinaire peut seule modifier les statuts. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf dans le cas des opérations résultant des regroupements d'actions régulièrement effectués.

2 - L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés ou votant à distance, possèdent au moins, sur première convocation, un quart des actions ayant droit de vote, et sur deuxième convocation, un cinquième desdites actions. Si ce dernier quorum n'est pas atteint, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

3 - L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices et primes d'émission sont décidées aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires ;
- la transformation de la Société en Société en nom collectif et en Société par actions simplifiée ainsi que le changement de nationalité de la Société sont décidés à l'unanimité des actionnaires.

21.2.8. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

21.2.9. Franchissements de seuils statutaires (article 12-A des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième ou tout multiple entier du vingtième du capital, ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information doit être également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

Sont assimilés aux actions ou aux droits de vote possédés par la personne tenue à l'information prévue ci-dessus :

1. Les actions ou les droits de vote possédés par d'autres personnes pour le compte de cette personne

2. Les actions ou les droits de vote possédés par les sociétés que contrôle cette personne au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,
3. Les actions ou les droits de vote possédés par un tiers avec qui cette personne agit de concert aux 1°, 2° et 3° est en droit d'acquérir à sa seule initiative en vertu d'un accord,
4. Les actions ou les droits de vote que cette personne, ou l'une des personnes mentionnées aux 1°, 2° et 3° est en droit d'acquérir à sa seule initiative en vertu d'un accord,
5. Les actions dont cette personne à l'usufruit,
6. Les actions ou les droits de vote possédés par un tiers avec lequel cette personne a conclu un accord de cession temporaire portant sur ces actions ou droits de vote,
7. Les actions déposées auprès de cette personne, à condition que celle-ci puisse exercer les droits de vote qui leur sont attachés comme elle l'entend, en l'absence d'instructions spécifiques des actionnaires,
8. les droits de vote que cette personne peut exercer librement en vertu d'une procuration, en l'absence d'instruction spécifiques des actionnaires concernés.

Ne sont pas assimilées aux actions ou aux droits de vote possédés par la personne tenue à l'information prévue ci-dessus :

1. Les actions détenues par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières gérés par une société de gestion de portefeuille, contrôlée par cette personne au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sauf exceptions prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.
2. Les actions détenues par un portefeuille géré par un prestataire de services d'investissement contrôlé par cette personne au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, dans le cadre du service de gestion de portefeuille pour compte de tiers, dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sauf exceptions prévues par le même règlement général.

La personne concernée précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme, au capital, ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

La personne concernée doit également informer l'Autorité des marchés financiers, dans un délai et selon des modalités fixés par son règlement général, à compter du franchissement du seuil de participation. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

21.2.10. Conditions particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

Les principales dispositions statutaires présentées ci-dessus sont celles qui ont été adoptées par l'assemblée générale des actionnaires du 21 septembre 2006 et qui entreront en vigueur concomitamment à l'admission aux négociations des actions de la Société sur Alternext d'Euronext Paris.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site Internet de la Société (www.eurilogic.com) et sur le site Internet de l'Autorité de Marchés Financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document de base, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de base ;
- les informations financières historiques consolidées de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de base.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de la Société.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Au 30 juin 2006 (hormis BER Inginerie SRL créé le 07/09/2006), les informations concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient une fraction du capital (directement ou indirectement) se présentent de la manière suivante :

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital (%)	Valeur brute compt. des titres détenus	Valeur nette compt. des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés	CA du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
<u>Filiales</u> : (+50% du capital détenu)								
Eurilogic SAS	1.930.416	5.938.263	100	2.265.151	2.265.151	4.810.736	51.231.323	2.262.045
Eurilogic Polska	12.500	-32.208	100	12.500	12.500	91.145	660.316	53.691
Euri-Conseil SARL	8.000	-2.109	100	63.000	0	-	0	-608
<u>Participations</u> : (de 10 à 50 % du capital détenu)								
BER Inginerie SRL	20.000	-	50	10.000	10.000	-	-	-

26. ANNEXE : RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE CADRE DES APPORTS DE MESSIEURS RIVIERE, GAUTIER ET HABABOU A LEUR STRUCTURE PERSONNELLE

26.1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE CADRE DE L'APPORT PAR M. JEAN-YVES RIVIERE DE TITRES DE LA SOCIETE GROUPE EURILOGIC SA A LA SOCIETE JMCE CONSULTANTS

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision du 26 avril 2006 concernant l'apport par M. Jean-Yves RIVIERE, de titres de la société Groupe Eurilogic SA, à la société JMCE Consultants, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-8 du Code de commerce.

L'apport a été arrêté dans le contrat d'apport signé par les personnes concernées en date du 26 avril 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Le présent rapport est structuré comme suit :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences et appréciation de la valeur des apports,
- Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

Il a été signé en date du 26 avril 2006 un contrat d'apport dont les principales caractéristiques sont décrites ci-après :

1.1.1 La société bénéficiaire : Sarl JMCE Consultants

Est une Sarl en cours de constitution au capital de 10.270.000 € (soit 1.027.000 parts de même catégorie de 10€ chacune et totalement libérées).

Dont le siège social est à Paris 9^{ème} – 12, rue de la Chaussée d'Antin.

Son objet social est : « l'étude et la réalisation de tous les projets de caractère industriel, commercial, financier, mobilier ou immobilier ; la prise de participation ou d'intérêts, directe ou indirecte, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de société en participation ou autrement ; de toutes prestations de services et de conseil de quelque nature qu'elles soient [...] ».

1.1.2 L'apporteur : M. Jean-Yves RIVIERE

M. Jean-Yves RIVIERE est né le 3 octobre 1955 à Les Ponts de Cé (49130) – France ; il demeure à Bondoufle (91070) – 8 allée François Cevert. Il est marié à Mme Marie-Annick Rouvière sous le régime de la communauté légale.

M. Jean-Yves RIVIERE est propriétaire de 341.576 actions de la société anonyme Groupe Eurilogic SA au capital de 1.082.032€, divisé en 1.082.032 actions d'une valeur nominale de 1€.

1.1.3 L'opération envisagée

Consiste en l'apport d'actions de la société Groupe Eurilogic SA, Société Anonyme au capital de 1.082.032 € (soit 1.082.032 actions de 1€ chacune).

Dont le siège social est à Châtenay Malabry (92290) Central Parc, avenue Sully Prud'homme, immatriculée sous le n°432.642.222 RCS Nanterre.

Son objet social est : « l'étude et la réalisation de systèmes, matériels et logiciels et toutes prestations s'y rapportant ; toutes prestations de services dans les domaines administratifs, commercial, gestion financière en faveur des sociétés dans lesquelles la société détient une participation ; l'acquisition, la propriété, l'administration de valeurs mobilières, titres de participations, droits sociaux dans toutes sociétés civiles ou commerciales [...] ».

Il est précisé que la société Groupe Eurilogic SA a attribué des options de souscription d'actions à ses dirigeants ou cadres, celles-ci pouvant donner lieu à émission de 5700 actions nouvelles à la date du contrat d'apport.

1.1.4 Les motifs de l'opération

L'apporteur détient 341.576 actions de la société Groupe Eurilogic SA. L'opération s'inscrit dans un projet visant, pour la société bénéficiaire, à détenir 28,6% du capital de Groupe Eurilogic SA.

1.1.5 Caractéristiques de l'opération

Valeurs de références : les actions apportées ont été évaluées par référence aux multiples boursiers de chiffre d'affaires de sociétés comparables à la société Groupe Eurilogic SA.

Date d'effet : la propriété de l'apport sera effective au jours de la réalisation définitive de celui-ci. La jouissance est accordée à la société bénéficiaire à compter du 1^{er} juillet 2005 sur les dividendes afférents à l'exercice clos le 30/06/2006.

1.2 Description des apports

M. Jean-Yves RIVIERE fait apport de 310.000 actions de la société Groupe Eurilogic SA d'une valeur nominale de 1€ chacune à la société Sarl JMCE Consultants.

1.3 Valeur des apports

Les actions apportées le sont pour un montant total de 10.230.000€ (dix millions deux cent trente mille euros), soit une valeur de 33€ chacune.

1.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport, il sera attribué 1.023.000 parts sociales nouvelles de valeur nominale 10€ de la société Sarl JMCE Consultants.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports.

2.1 Diligences accomplies

Nous avons accompli les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables en la matière qui visent notamment à :

- contrôler la réalité des apports
- analyser les valeurs proposées dans la convention d'apport, valeurs individuelles et valeur globale

Pour ce faire, nous avons :

- pris connaissance du projet,
- pris connaissance du contexte dans lequel se réalisait la présente opération,
- examiné les éléments juridiques associés à celle-ci,
- pris connaissance des statuts de la société Sarl JMCE Consultants,
- consulté les dossiers de commissaires aux comptes,
- pris connaissance des données prévisionnelles établies pour le groupe constitué par la société Groupe Eurilogic SA et ses filiales,
- étudié les documents de référence utilisés pour valoriser l'apport.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

2.2.1 Principe de valorisation retenu dans le contrat d'apport

La valeur attribuée à l'apport a été déterminée à partir :

- de l'analyse financière, actualisée en 2006, d'une banque d'affaires à l'occasion d'une souscription d'actions de numéraires réalisées par des Fonds Communs de Placements et des Etablissements financiers qui ont souscrit au capital de la société Groupe Eurilogic SA en décembre 2004,
- d'une méthode de calcul basé sur la méthode des multiples de chiffre d'affaires par référence à des sociétés comparables.

Les approches retenues reposent sur les méthodes des comparables et n'appellent pas de remarque en terme de pertinence au regard de l'opération concernée.

2.2.2 Vérifications mises en oeuvre

Les travaux menés pour apprécier la valeur proposée ont consisté à examiner une méthode « externe » et une méthode « interne » de calcul :

- méthode des multiples par référence à des sociétés comparables

Et une méthode externe basée sur deux approches : valorisation par les flux de trésorerie actualisée et valorisation par les comparables boursiers.

A l'exclusion de la troisième méthode « externe » qui aboutit à des résultats trop discordants, les autres méthodes conduisent à des valeurs homogènes légèrement supérieures à celle retenue pour l'opération (dont la moyenne s'établit à 35,7 € l'action).

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 10.230.000 € (dix millions deux cent trente mille euros), n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'apport est au moins égal au montant de l'augmentation de capital et de la prime d'apport attachée.

Paris, le 8 juin 2006

AUDIT CONSEIL FINANCE

Jean-Clause Dessain.

26.2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE CADRE DE L'APPORT PAR M. PHILIPPE GAUTIER DE TITRES DE LA SOCIETE GROUPE EURILOGIC SA A LA SOCIETE PCG CONSULTANTS

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision du 26 avril 2006 concernant l'apport par M. Philippe GAUTIER, de titres de la société Groupe Eurilogic SA, à la société PCG Consultants, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-8 du Code de commerce.

L'apport a été arrêté dans le contrat d'apport signé par les personnes concernées en date du 26 avril 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Le présent rapport est structuré comme suit :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences et appréciation de la valeur des apports,
- Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

Il a été signé en date du 26 avril 2006 un contrat d'apport dont les principales caractéristiques sont décrites ci-après :

1.1.1 La société bénéficiaire : Sarl PCG Consultants

Est une Sarl en cours de constitution au capital de 5.372.800 € (soit 537.280 parts de même catégorie de 10 € chacune et totalement libérées).

Dont le siège social est à Sceaux (92330), 5 ue de la Marne.

Son objet social est : « l'étude et la réalisation de tous les projets de caractère industriel, commercial, financier, mobilier ou immobilier ; la prise de participation ou d'intérêts, directe ou indirecte, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de société en participation ou autrement ; de toutes prestations de services et de conseil de quelque nature qu'elles soient [...] ».

1.1.2 L'apporteur : M. Philippe GAUTIER

M. Philippe GAUTIER est né le 18 août 1962 à Marseille (13001) – France ; il demeure à Sceaux (92330) – 5 rue de la Marne. Il est marié à Mme Carole Nivelles sous le régime de la communauté légale.

M. Philippe Gautier est propriétaire de 190.088 actions de la société anonyme Groupe Eurilogic SA au capital de 1.082.032€, divisé en 1.082.032 actions d'une valeur nominale de 1€.

1.1.3 L'opération envisagée

Consiste en l'apport d'actions de la société Groupe Eurilogic SA, Société Anonyme au capital de 1.082.032 € (soit 1.082.032 actions de 1€ chacune).

Dont le siège social est à Châtenay Malabry (92290) Central Parc, avenue Sully Prud'homme, immatriculée sous le n°432.642.222 RCS Nanterre.

Son objet social est : « l'étude et la réalisation de systèmes, matériels et logiciels et toutes prestations s'y rapportant ; toutes prestations de services dans les domaines administratifs, commercial, gestion financière en faveur des sociétés dans lesquelles la société détient une participation ; l'acquisition, la propriété, l'administration de valeurs mobilières, titres de participations, droits sociaux dans toutes sociétés civiles ou commerciales [...] ».

Il est précisé que la société Groupe Eurilogic SA a attribué des options de souscription d'actions à ses dirigeants ou cadres, celles-ci pouvant donner lieu à émission de 5700 actions nouvelles à la date du contrat d'apport.

1.1.4 Les motifs de l'opération

L'apporteur détient 190.088 actions de la société Groupe Eurilogic SA. L'opération s'inscrit dans un projet visant, pour la société bénéficiaire, à détenir 14,9% du capital de Groupe Eurilogic SA.

1.1.5 Caractéristiques de l'opération

Valeurs de références : les actions apportées ont été évaluées par référence aux multiples boursiers de chiffre d'affaires de sociétés comparables à la société Groupe Eurilogic SA.

Date d'effet : la propriété de l'apport sera effective au jours de la réalisation définitive de celui-ci. La jouissance est accordée à la société bénéficiaire à compter du 1^{er} juillet 2005 sur les dividendes afférents à l'exercice clos le 30/06/2006.

1.2 Description des apports

M. Philippe GAUTIER fait apport de 161.600 actions de la société Groupe Eurilogic SA d'une valeur nominale de 1 € chacune à la société Sarl PCG Consultants.

1.3 Valeur des apports

Les actions apportées le sont pour un montant total de 5.332.800 € (cinq millions trois cent trente deux mille huit cents euros), soit une valeur de 33 € chacune.

1.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport, il sera attribué 533.280 parts sociales nouvelles de valeur nominale 10 € de la société Sarl PCG Consultants.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports.

2.1 Diligences accomplies

Nous avons accompli les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables en la matière qui visent notamment à :

- contrôler la réalité des apports
- analyser les valeurs proposées dans la convention d'apport, valeurs individuelles et valeur globale

Pour ce faire, nous avons :

- pris connaissance du projet,
- pris connaissance du contexte dans lequel se réalisait la présente opération,
- examiné les éléments juridiques associés à celle-ci,
- pris connaissance des statuts de la société Sarl PCG Consultants,
- consulté les dossiers de commissaires aux comptes,
- pris connaissance des données prévisionnelles établies pour le groupe constitué par la société Groupe Eurilogic SA et ses filiales,
- étudié les documents de référence utilisés pour valoriser l'apport.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

2.2.1 Principe de valorisation retenu dans le contrat d'apport

La valeur attribuée à l'apport a été déterminée à partir :

- de l'analyse financière, actualisée en 2006, d'une banque d'affaires à l'occasion d'une souscription d'actions de numéraires réalisées par des Fonds Communs de Placements et des Etablissements financiers qui ont souscrit au capital de la société Groupe Eurilogic SA en décembre 2004,
- d'une méthode de calcul basé sur la méthode des multiples de chiffre d'affaires par référence à des sociétés comparables.

Les approches retenues reposent sur les méthodes des comparables et n'appellent pas de remarque en terme de pertinence au regard de l'opération concernée.

2.2.2 Vérifications mises en oeuvre

Les travaux menés pour apprécier la valeur proposée ont consisté à examiner une méthode « externe » et une méthode « interne » de calcul :

- méthode des multiples par référence à des sociétés comparables

Et une méthode externe basée sur deux approches : valorisation par les flux de trésorerie actualisée et valorisation par les comparables boursiers.

A l'exclusion de la troisième méthode « externe » qui aboutit à des résultats trop discordants, les autres méthodes conduisent à des valeurs homogènes légèrement supérieures à celle retenue pour l'opération (dont la moyenne s'établit à 35,7 € l'action).

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 5.332.800 € (cinq millions trois cent trente deux mille huit cents euros), n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'apport est au moins égal au montant de l'augmentation de capital et de la prime d'apport attachée.

Paris, le 8 juin 2006

AUDIT CONSEIL FINANCE

Jean-Clause Dessain.

26.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE CADRE DE L'APPORT PAR M.MARC HABABOU DE TITRES DE LA SOCIETE GROUPE EURILOGIC SA A LA SOCIETE LM PARTNERS SARL

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision du 26 avril 2006 concernant l'apport par M. Marc HABABOU, de titres de la société Groupe Eurilogic SA, à la société LM PARTNERS, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-8 du Code de commerce.

L'apport a été arrêté dans le contrat d'apport signé par les personnes concernées en date du 26 avril 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Le présent rapport est structuré comme suit :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences et appréciation de la valeur des apports,
- Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

Il a été signé en date du 26 avril 2006 un contrat d'apport dont les principales caractéristiques sont décrites ci-après :

1.1.1 La société bénéficiaire : Sarl LM Partners

Est une Sarl en cours de constitution au capital de 3.670.000 € (soit 367.000 parts de même catégorie de 10 € chacune et totalement libérées).

Dont le siège social est Paris 9^{ème}, 12 rue de la Chaussée d'Antin.

Son objet social est : « l'étude et la réalisation de tous les projets de caractère industriel, commercial, financier, mobilier ou immobilier ; la prise de participation ou d'intérêts, directe ou indirecte, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat

de titres ou droits sociaux, de fusion, de société en participation ou autrement ; de toutes prestations de services et de conseil de quelque nature qu'elles soient [...] ».

1.1.2 L'apporteur : M. Marc HABABOU

M. Marc HABABOU est né le 25 janvier 1960 à Tunis - Tunisie ; il demeure à Paris 11^{ème} – 7 bis, rue Duranti. Il est marié à Mme Laurence Kraus sous le régime de la communauté légale.

M. Marc HABABOU est propriétaire de 126.128 actions de la société anonyme Groupe Eurilogic SA au capital de 1.082.032€, divisé en 1.082.032 actions d'une valeur nominale de 1€.

1.1.3 L'opération envisagée

Consiste en l'apport d'actions de la société Groupe Eurilogic SA, Société Anonyme au capital de 1.082.032 € (soit 1.082.032 actions de 1€ chacune).

Dont le siège social est à Châtenay Malabry (92290) Central Parc, avenue Sully Prud'homme, immatriculée sous le n°432.642.222 RCS Nanterre.

Son objet social est : « l'étude et la réalisation de systèmes, matériels et logiciels et toutes prestations s'y rapportant ; toutes prestations de services dans les domaines administratifs, commercial, gestion financière en faveur des sociétés dans lesquelles la société détient une participation ; l'acquisition, la propriété, l'administration de valeurs mobilières, titres de participations, droits sociaux dans toutes sociétés civiles ou commerciales [...] ».

Il est précisé que la société Groupe Eurilogic SA a attribué des options de souscription d'actions à ses dirigeants ou cadres, celles-ci pouvant donner lieu à émission de 5700 actions nouvelles à la date du contrat d'apport.

1.1.4 Les motifs de l'opération

L'apporteur détient 126.128 actions de la société Groupe Eurilogic SA. L'opération s'inscrit dans un projet visant, pour la société bénéficiaire, à détenir 10,2% du capital de Groupe Eurilogic SA.

1.1.5 Caractéristiques de l'opération

Valeurs de références : les actions apportées ont été évaluées par référence aux multiples boursiers de chiffre d'affaires de sociétés comparables à la société Groupe Eurilogic SA.

Date d'effet : la propriété de l'apport sera effective au jour de la réalisation définitive de celui-ci. La jouissance est accordée à la société bénéficiaire à compter du 1^{er} juillet 2005 sur les dividendes afférents à l'exercice clos le 30/06/2006.

1.2 Description des apports

M. Marc HABABOU fait apport de 110.000 actions de la société Groupe Eurilogic SA d'une valeur nominale de 1 € chacune à la société Sarl LM Partners.

1.3 Valeur des apports

Les actions apportées le sont pour un montant total de 3.630.000 € (trois millions six cent trente mille euros), soit une valeur de 33 € chacune.

1.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport, il sera attribué 363.000 parts sociales nouvelles de valeur nominale 10 € de la société Sarl LM Partners.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports.

2.1 Diligences accomplies

Nous avons accompli les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables en la matière qui visent notamment à :

- contrôler la réalité des apports
- analyser les valeurs proposées dans la convention d'apport, valeurs individuelles et valeur globale

Pour ce faire, nous avons :

- pris connaissance du projet,
- pris connaissance du contexte dans lequel se réalisait la présente opération,
- examiné les éléments juridiques associés à celle-ci,
- pris connaissance des statuts de la société Sarl LM Partners,
- consulté les dossiers de commissaires aux comptes,
- pris connaissance des données prévisionnelles établies pour le groupe constitué par la société Groupe Eurilogic SA et ses filiales,
- étudié les documents de référence utilisés pour valoriser l'apport.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

2.2.1 Principe de valorisation retenu dans le contrat d'apport

La valeur attribuée à l'apport a été déterminée à partir :

- de l'analyse financière, actualisée en 2006, d'une banque d'affaires à l'occasion d'une souscription d'actions de numéraires réalisées par des Fonds Communs de Placements et des Etablissements financiers qui ont souscrit au capital de la société Groupe Eurilogic SA en décembre 2004,
- d'une méthode de calcul basé sur la méthode des multiples de chiffre d'affaires par référence à des sociétés comparables.

Les approches retenues reposent sur les méthodes des comparables et n'appellent pas de remarque en terme de pertinence au regard de l'opération concernée.

2.2.2 Vérifications mises en oeuvre

Les travaux menés pour apprécier la valeur proposée ont consisté à examiner une méthode « externe » et une méthode « interne » de calcul :

- méthode des multiples par référence à des sociétés comparables

Et une méthode externe basée sur deux approches : valorisation par les flux de trésorerie actualisée et valorisation par les comparables boursiers.

A l'exclusion de la troisième méthode « externe » qui aboutit à des résultats trop discordants, les autres méthodes conduisent à des valeurs homogènes légèrement supérieures à celle retenue pour l'opération (dont la moyenne s'établit à 35,7 € l'action).

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 3.630.000 € (trois millions six cent trente mille euros), n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'apport est au moins égal au montant de l'augmentation de capital et de la prime d'apport attachée.

Paris, le 8 juin 2006

AUDIT CONSEIL FINANCE

Jean-Clause Dessain.

27. LEXIQUE

Lexique reprenant les principales données techniques liées à l'activité du groupe

Régie : Prestations de mise à disposition de personnels pour des missions spécifiques.

Forfait : Prestation par laquelle le prestataire s'engage à atteindre un objectif défini à une échéance et pour un budget défini contractuellement.

MCO : La Maintenance en Condition Opérationnelle consiste à réparer et à prévenir les pannes, mais aussi à actualiser un système ou produit pour le maintenir au meilleur niveau de technologie disponible que le marché.

PLM : la démarche du « Product Lifecycle Management » consiste pour entreprise à capitaliser toutes les informations concernant un produit industriel. L'objectif du PLM est de permettre aux différentes entités de l'entreprise, de la production à la vente, de partager la connaissance des différents stades du cycle de vie d'un produit (conception, fabrication, stockage, transport, vente, service après-vente, recyclage).